





RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

SUR LE

VILLAGE DE GROSLAY,

PRÉCÉDÉES D'UNE

ÉTUDE SUR SAINT EUGÈNE.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

SUR L'ÉGLISE ET LE VILLAGE

DE GROSLAY

(SEINE-ET-OISE)

PRÉCÉDÉES D'UNE ÉTUDE SUR L'HISTOIRE ET LA SÉPULTURE

DE SAINT EUGÈNE

MARTYR AU VILLAGE DE DEUIL

PAR M. OCTAVE COMARTIN,

MAIRE DE GROSLAY,

MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR.



PARIS

NAPOLÉON CHAIX ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS,

Rue Bergère, 20.

1865

A SON ÉMINENCE

LE CARDINAL DONNET

ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX,

PRIMAT D'AQUITAINE,

GRAND OFFICIER DE L'ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Monseigneur,

Il est bien peu d'églises en France, dans les villages éloignés des grands centres de populations, dont on ait recherché l'origine et fait la description archéologique; il est bien peu de villages aussi

dont l'histoire ait été étudiée et mise à la portée de ses habitants ; j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt pour la commune de Groslay, dont l'administration m'est confiée, qu'au moyen de quelques recherches, cette lacune fût comblée.

Un sentiment de légitime curiosité me portait naturellement vers l'histoire d'un pays qui me rappelle bien des souvenirs d'enfance et de famille. Cette étude attachante me permettait, en puisant à des sources certaines, de ressaisir, soit dans l'histoire de saint Eugène, soit dans celle de Groslay et de son église, un passé qui trop souvent nous échappe. Et ce travail devenait donc tout à la fois pour moi une occupation de mes loisirs et une satisfaction unie à l'accomplissement d'un devoir.

Personne n'ignore, Monseigneur, avec quelle sollicitude éclairée Votre Éminence a toujours associé au culte de la religion le sentiment élevé des arts et l'étude des monuments historiques; vous encouragez d'une protection toute spéciale, dans la vieille Aquitaine, la fondation de nou-

velles églises, en même temps que vous veillez à la conservation des anciennes et à leur histoire archéologique [1].

C'est conformément à cette double pensée, Monseigneur, que j'ai conçu le projet de publier, sous l'auguste patronage de Votre Éminence, un travail ayant pour titre : *Recherches archéologiques sur l'église et le village de Groslay, précédées d'une étude sur l'histoire et la sépulture de saint Eugène.*

J'ai eu l'honneur de vous suivre, Monseigneur, dans quelques-unes de vos tournées pastorales ; je vous ai vu encourager de votre présence et présider des comices agricoles dans la Gironde [2]. Cette puissante protection, dont vous honorez les travaux des campagnes, est la démonstration de ce

[1] Circulaires pastorales des 25 mars 1838 et 15 décembre 1840, relatives à la conservation des monuments historiques. (Voy. *Mandements, Lettres et Discours de S. Ém. le Cardinal Archevêque de Bordeaux*, tome Ier, pages 50 et 79, première édition, 1856, chez Vaton, libraire, Paris.

[2] Discours au comice agricole de Blaye, *sur les nids d'oiseaux*, 2 octobre 1859, tome V, page 276. — Discours à la première réunion du comice agricole de Bourg-Argental (Loire), 18 mai 1863, tome VI, page 97. — Discours à la société d'agriculture de la Gironde, réunie à Château-Laffite (comice agricole de Lesparre), 4 octobre 1863, tome VI.

que disait Virgile, quand, dans le second livre de ses admirables *Géorgiques*[1], il écrivait :

O fortunatos nimiùm, sua si bona norînt,
Agricolas !....

« Oh ! cent fois heureux les habitants des campagnes, s'ils savaient apprécier leur bonheur ! »

Et lorsque, devant la première assemblée de l'État[2], Votre Éminence, s'inspirant des idées généreuses du grand poëte, défendait avec l'autorité de sa parole les prérogatives de l'agriculture, elle témoignait hautement de toute sa sympathie pour le cultivateur.

Or, mon livre, Monseigneur, est principalement destiné aux habitants des campagnes; son but, son utilité pratique et mon épigraphe :

Ex quâ ortus sis, disce.

« Sachons au moins l'histoire de notre pays. »

me justifieront, je l'espère, aux yeux de mes lecteurs.

[1] *Géorgiques* de VIRGILE, liv. II, v. 458.

[2] Discours prononcé au sénat, *sur la destruction des oiseaux*, 3 février 1863, suivi d'une lettre à M. Hubert Delisle, sénateur, propriétaire du château du Bouilh (Gironde), *sur les instincts et les mœurs de la fauvette à tête noire*, 7 octobre 1863, tome VI, page 185.

Votre Éminence a daigné accueillir mon projet et encourager mes efforts; elle m'a accordé une faveur de plus, en me permettant de lui en adresser le respectueux hommage.

J'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Avec un profond respect,

De Votre Éminence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

Octave COMARTIN.

Groslay, le 16 février 1865.

INTRODUCTION.

Justitia in suum cuique tribuendo cernitur.

« La justice consiste à rendre à chacun ce qui lui appartient. »

(Cicéron.)

Au moment où deux auteurs qui viennent d'écrire la vie de saint Eugène[1] revendiquent pour le *lac d'Enghien*, à l'exclusion du *lac du Marchais*, l'honneur d'avoir recueilli dans ses eaux le corps du martyr de Deuil, disciple et compagnon de

[1] *Vie et culte de saint Eugène*, par M. de Beaupré, 1856. — *Histoire de saint Eugène et de son époque*, par M. E. Razy, 1859.

saint Denis, premier archevêque de l'église primatiale de Tolède, en Espagne, n'est-il pas opportun, alors que, par une coïncidence remarquable, le nom d'Eugène vient de renaître glorieusement à notre époque, en devenant le titre de la fête d'une illustre Impératrice, de tâcher de restituer aux faits et aux dates leur vérité et leur exactitude, et de rechercher par quels moyens on pourrait jeter quelques lumières sur cette controverse?

Sera-ce à l'histoire que nous les demanderons, comme l'ont fait ceux qui ont écrit à différentes époques sur la vie de saint Eugène, ou à l'étymologie des noms soit du lac d'Enghien, soit de saint Eugène lui-même?

Ou bien, prenant une à une les objections qui ont été faites en faveur de tel ou tel système, après l'histoire, nous adresserons-nous aux sciences; puis, à l'aide de la chimie et de l'analyse des eaux, trouverons-nous dans cet examen quelques arguments satisfaisants?

Et alors, suivant ce même ordre d'idées, sera-ce aux sciences naturelles, à la géologie et à la botanique, en examinant les diverses substances organiques qui existent en grande abondance dans les eaux du lac du Marchais, devenu aujourd'hui la

propriété du village de Groslay, que nous pourrons trancher ce pacifique débat?

Ces différents points de vue entreront dans l'examen élémentaire et les recherches que nous nous proposons de faire sur la question, et que nous nous efforcerons de mettre à la portée des lecteurs qu'elle intéresse le plus.

Nous ajouterons, comme complément de notre travail, quelques considérations générales sur les villages de Deuil, d'Enghien et de Groslay, envisagés dans leurs rapports avec le martyre et la sépulture de saint Eugène, et nous terminerons en jetant un coup d'œil sur l'histoire archéologique de Groslay, sur son église et les vitraux anciens qui la décorent. Mais, d'abord, qu'était saint Eugène? Un mot sur sa naissance.

Chap. VIe.
Pages 118_120.

LAC DU DOMAINE DU MARCHAIS,
près Groslay_1790.
Fief Seigneurial._1202.

Chap. IIe.
Page 47.



Histoire de S^t^. Eugène, An 15 après J.C.

Chap IIe. Page 43.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE DE SAINT EUGÈNE.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'HISTOIRE ET DE LA SÉPULTURE DE SAINT EUGÈNE. SA NAISSANCE. — HISTOIRE SUCCINCTE.

La date de la naissance de saint Eugène est assez incertaine; on sait, d'après Godescar, célèbre par ses écrits sur la vie des saints, qu'il naquit à Rome, sous le règne de l'empereur Tibère, successeur d'Auguste; mais on ne précise pas l'année.

D'après deux manuscrits des *Actes de saint Eugène*[1], des xe et xive siècle, déposés à la Bibliothèque impériale, et un autres, du xie siècle, de la Bibliothèque des carmes déchaux à Paris, la date de la naissance du saint remonterait aux premières années du ier siècle de l'ère chrétienne, vers l'an 15, époque contemporaine, d'ailleurs, du règne de Tibère, et non pas à l'an 194, comme l'ont écrit plusieurs auteurs.

Cette dernière date serait d'autant moins probable, disent les Bollandistes[2], que des textes et des autorités irrécusables déclarent que saint Eugène était l'un des compagnons de saint Denis l'aréopagite, premier évêque de Paris[3], en 67.

L'invention de ses reliques, par Hercold, au lac du Marchais, au lieu d'être placée en 336, serait reportée au viie siècle, vers l'an 629, date très-approximative de la fondation de l'abbaye de Saint-Denis par Dagobert.

Ce que l'on sait, c'est que les persécutions païennes sévissaient au temps de l'apostolat de saint Eugène, et que son martyre, celui de saint Denis l'aréopagite, de saint Jean l'évangéliste et de saint Jude sont contemporains de Domitien, frère de Titus, qui régnait en 84 de l'ère chrétienne.

[1] Traduction des *Actes de saint Eugène* par l'abbé V. Davín, aumônier de l'École militaire de Saint-Cyr, publiée par le journal *le Monde* en avril 1864. Le texte a paru dans les *Annales de philosophie*, en novembre 1864.

[2] *Bollandus* était le chef d'une société de jésuites qui pendant longtemps s'occupa de recueillir tout ce qui concernait la vie des saints.

[3] Voir le tableau des évêques de Paris, aux Annexes, 2me partie, page 192.

Descendant des *Marcellus*[1], famille très-ancienne, chantée par Virgile dans son *Énéide*, et dont le nom était en grand honneur à Rome, Eugène fut élevé par sa mère, Claudia Xantipe, femme d'un esprit supérieur, et qui éprouva, dès sa naissance, une noble ambition pour l'avenir de son fils.

Elle voulut l'appeler *Eugène Marcellus*, parce que ce nom semblait consacrer la noblesse et l'illustration de sa race. Eugène portait donc deux noms, celui de son pays natal et celui de son pays d'adoption. Comme nom romain, il était appelé *Marcellus*, et dans les Gaules et en Espagne, on l'appelle *Eugène* [2], nom qui selon son

[1] Les *Marcellus* étaient d'une famille illustre ; l'un d'eux fut appelé l'*Épée des Romains* (222 ans avant Jésus-Christ, siége de Carthage).

Un fils d'Octavie, sœur d'Auguste, donnait de grandes espérances que vint détruire sa mort prématurée; c'est lui que Virgile a célébré dans ce passage touchant de l'*Énéide* :

Heu! miserande puer! si qua fata aspera rumpas,
TU MARCELLUS ERIS! *Manibus date lilia plenis,*
Purpureos spargam flores...........
.... Et fungar inani
Munere.

« O jeune Romain, digne d'un meilleur sort! si tu peux te dérober aux rigueurs du destin, *tu seras un Marcellus!* Que n'ai-je, ô dieux, les mains pleines de fleurs et de lis les plus beaux, pour en couvrir et en orner ta tombe! que ne puis-je du moins, rendre ce dernier et inutile honneur à tes cendres. »

(VIRGILE, *Énéide*, livre IV, vers 884.)

En entendant cet éloge, Octavie en fut si vivement touchée, qu'elle fondit en larmes, puis elle envoya à Virgile un magnifique présent.

Né en 59, sous le premier triumvirat, *Virgile* était contemporain d'Auguste, il mourut en l'an 8 avant Jésus-Christ, à l'âge de cinquante et un ans. — *Auguste*, qui vivait en 62, mourut après un règne de quarante-quatre ans, âgé de soixante-seize ans, l'an 14 après Jésus-Christ.

[2] *Eugène*, nom tiré du grec, est commun par son étymologie au nom d'Enghien (Εν, bon, bien, beau ; γενος, naissance).

Il exprime la naissance illustre, la noblesse et les belles qualités ; dans une autre opinion, on lui refuse cette communauté d'origine avec le nom d'Enghien, qu'on écrit par un A et sans h, *Anquin*, et qui, selon quelques auteurs, semblerait dériver plutôt de la langue celtique ou gauloise.

étymologie [1] caractérise le mérite et la distinction de la personne et de la naissance.

Eugène fut élevé à Rome et se consacra de bonne heure à l'étude de la théologie [2], du droit et de la philosophie [3], sous la direction des hommes de l'époque les plus éminents et jouissant d'une grande réputation : plus tard, disciple de saint Denis, premier évêque de Paris, puis lui-même premier archevêque de Tolède, en Espagne, sa vie tout entière fut celle d'un homme de génie et remplie par les actes de la plus éminente vertu : ordonné diacre [4] à l'âge de vingt-cinq ans, il fut bientôt élevé à la dignité d'archevêque [5] *per saltum* [6]. C'est ici

[1] *Étymologie* est un mot également composé de deux termes grecs : Ετυμος, origine : λογος, discours, histoire ; c'est-à-dire histoire de l'origine des noms.

[2] *Théologie*, est composé de deux mots grecs : θεος, Dieu, et λογος, discours ; études sur Dieu.

[3] *Philosophie*, science et étude de Dieu, de la nature et de l'homme.

[4] *Diacre*, signifie en grec, serviteur (διακονος). Le diacre assiste et aide le prêtre à l'autel.

[5] *Archevêque*, mot tiré du grec, est composé de : σκοπειν, regarder, veiller ; επι, sur ; αρχειν, commander. L'archevêque est chargé de la direction supérieure dans l'ordre ecclésiastique.

La dignité d'archevêque a été attribuée à saint Eugène après sa mort.

Le titre d'archevêque fut établi pour déterminer la différence d'attribution entre l'évêque métropolitain et les évêques de la même province qui lui étaient subordonnés. L'empereur Constantin fut le premier qui, en 326, investit du titre d'archevêque saint Alexandre, évêque d'Alexandrie, et qu'on désigna aussi sous le nom de pape.

La suprématie de l'église de Tolède fut reconnue en concile. Elle était la métropole d'une des trois provinces dont se composait l'Espagne ; c'est en vertu de ces dispositions que la dignité d'archevêque fut conférée à saint Eugène.

(Voir le tableau des évêques à la deuxième partie, page 192.)

[6] *Per saltum*, expression latine, qui veut dire : d'*un bond*. Grade conféré *per saltum* indique un grade concédé au mérite exceptionnel, et sans attendre ni le temps ni le tour.

que commence l'histoire de son glorieux apostolat [1] qui devait lui mériter la palme du martyre [2] en l'an 92 après J.-C.

Eugène, à peine entré dans l'épiscopat, fit partie d'une mission composée de sept évêques dont saint Denis était le chef, et fut envoyé dans les Gaules par le pape [3] Clément. Il n'avait pas oublié les leçons prises à l'école de ses maîtres, aussi y opéra-t-il de nombreuses conversions : en Espagne, l'histoire le montre comme le fondateur et premier évêque de l'église primatiale [4] de Tolède, sous le vocable de *Marie*, dont il plaça le titre et l'époque à la fête de l'Assomption (15 août).

La lithurgie [5] sacrée de cette métropole [6] célèbre saint Eugène et le chante dans ses hymnes ; elle le compare à un bienfaisant rayon de soleil, apportant la

[1] *Apostolat* désigne les actes de l'homme animé d'une foi et d'une charité agissantes.

[2] *Martyr* prend son étymologie aux sources grecques : μαρτυρ, témoin; on appelait ainsi ceux qui souffraient les tortures et la mort, pour rendre témoignage au Christ et à la vérité de sa doctrine. L'ère des martyrs est attribuée au règne de l'empereur Dioclétien, fondateur de la tétrarchie romaine avec Galerius et Constance Chlore, en 303 après Jésus-Christ.

[3] *Pape,* mot tiré du grec : παππας, père. On donnait autrefois ce titre à tous les évêques, et notamment à celui d'Alexandrie. Ce n'est que depuis l'an 1073, sous Grégoire VII, qu'il est demeuré exclusivement affecté à l'évêque de Rome, comme chef de l'Église universelle.

[4] *Primatiale :* le primat d'une province est un prélat investi d'une dignité supérieure ou *suprématie,* comme juridiction, et au-dessus de celle des archevêques.

[5] *Liturgie*, mot tiré du grec, composé de deux termes : λειτος, public, εργον, ouvrage, exprime le cérémonial du service divin, l'ordre ou *rites* qu'on y emploie.

[6] *Métropole*, même racine : μητηρ, mère, πόλις, ville ; capitale, ville archiépiscopale.

lumière au milieu des ténèbres épaisses de l'Espagne :

Ut esset solis radius
In tenebris Hispaniæ.

La suprématie religieuse de l'église de Tolède sur toutes les églises d'Espagne fut reconnue dans un concile, et plus tard confirmée, le 28 avril 1148, par une bulle [1] du pape Eugène III.

Après s'être consacré tout entier avec un dévouement sans bornes à sa mission pastorale, Eugène revint à Rome; il assista à la translation dans les catacombes [2] des corps des SS. Pierre et Paul le 29 juin 92, jour de leur fête patronale, et il fut témoin, à quelque temps de là, le 6 août de la même année, du martyre et de la décapitation du pape Sixte II, qui avait présidé à cette cérémonie.

Eugène quitta bientôt Rome pour revenir dans les Gaules, où une nouvelle exécution l'attendait : c'était celle de saint Denis [3], son glorieux maître; il vit pour ainsi dire son martyre, celui de Rustique, prêtre, et d'Éleuthère, diacre, décapités sur la butte Montmartre [4]

[1] *Bulle* vient du mot latin *bulla*, charte, expédition, ampliation, ordonnance.

[2] *Catacombes*, mot tiré du grec : κατα, dessous; κυμβος cavité; grottes souterraines où les Romains avaient l'habitude d'enterrer leurs morts.

[3] *Saint Denis*, premier évêque de Paris, maître et compagnon de saint Eugène dans les Gaules, était connu sous le nom de *saint Denis l'aréopagite*. L'aréopage était un tribunal célèbre d'Athènes, ainsi nommé parce qu'il tenait ses séances dans un lieu appelé la Colline de Mars : αρης, mars; παγος, montagne.

[4] *Montmartre*, butte près Paris, où avaient lieu les exécutions à mort. (*Mons*, montagne; *martyrum*, des martyrs.)

le 9 octobre 92, jour auquel a été fixée la fête commémorative et patronale de saint Denis et de ses compagnons. Il déposa leurs corps dans la chapelle de Saint-Denis de l'Estrée, située à l'extrémité de la rue Compoise d'aujourd'hui, ancienne voie romaine, où ils restèrent jusqu'à Dagobert.

Après leur avoir rendu les derniers honneurs, Eugène prit une autre route; suivant une autre voie romaine dont on a retrouvé la trace il y a quelques années entre Épinay et Labarre, il arriva au village de Deuil. Nous trouvons le récit de sa mission dans les textes ci-après, dont l'authenticité n'est plus mise en doute[1]. Bientôt le bruit répandu de ses prédications lui valut les persécutions du gouverneur romain Sciscinius Fesceninus, proconsul des Gaules; il fut mis à mort le 15e jour de novembre de la 92e année de l'ère chrétienne, sous la deuxième persécution et le règne de l'empereur Domitien.

Ainsi, disent les textes sacrés, Eugène est presque témoin de l'exécution de saint Denis, son maître, et de ses compagnons, et il se trouve bientôt réuni avec eux, et confondu dans le même martyre,

In morte quoque, non sunt divisi.

Son corps, après son supplice, fut précipité en secret dans un lac situé près de là, entre les villages de Deuil

[1] *Eugenius, magistro suo Dionysio, ad Galliam erudiendam relicto, ad Hispaniam, Evangelii luce illustrandam profectus, Toletum venit, ubi, parens ecclesiæ Toletanæ atque institutor fuit. Quam ecclesiam à*

et de Groslay ; il en fut retiré après plusieurs siècles, vers l'an 629 après J.-C.[1], par le vertueux Hercold, inspiré de Dieu pour rendre à saint Eugène les honneurs de la sépulture chrétienne. Sur son tombeau et sur les ruines de l'oratoire construit en son honneur, une chapelle plus vaste fut édifiée au IXe siècle, en 836, à sa mémoire et sous son vocable[2], et ses reliques, recherchées et sollicitées par différents prélats, furent successivement divisées en France, en Belgique et en Espagne.

se fundatam, ad Dionysium rediit in Galliam : quo tempore. Domitiano imperatore, secundam in Christianos persecutionem movente, à Sciscinii prœfecti, satellitibus comprehensus, ad Diolum, de fide suâ interrogatus, Christum verum et solum Deum, se piâ mente colere, magnâ libertate est professus, qua in confessione, ab impietatis ministris gladio percussus, martyrio coronatur, decimo septimo, Kalendas Decembris.

[1] Selon les manuscrits des *Actes de saint Eugène* que nous venons de citer plus haut, l'invention des reliques par Hercold serait reportée à cette date et non pas à l'an 336, comme on l'a prétendu, et le corps de saint Eugène serait resté plusieurs siècles sous les eaux, et retrouvé exempt de toutes souillures en 629 après Jésus-Christ.

[2] *Vocable* : ce mot est composé de *vocare*, appeler, *in*, sur ; appeler à son aide ; le vocable est le nom du saint sous l'invocation duquel une église est placée.

PREMIÈRE PÉRIODE.

HISTOIRE DE SAINT EUGÈNE.

SA NAISSANCE. — SON MARTYRE. — SA SÉPULTURE.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

(SAINT EUGÈNE)

DATES après J.-C.

15. Naissance d'Eugène, à Rome, sous le règne de Tibère, successeur d'Octave-Auguste.

40. Il est ordonné diacre à l'âge de vingt-cinq ans.

Apostolat de saint Eugène.

76. A soixante et un ans, Eugène est sacré évêque et fonde l'église *de Tolède,* en Espagne.

92. 29 juin. — Il assiste, à Rome, à la translation, dans les catacombes, par le pape Sixte II, des corps des saints Pierre et Paul.

— 6 août. — Eugène est témoin du martyre du pape Sixte II, décapité.

— 9 octobre. — Martyre de saint Denis et de ses compagnons, à Montmartre. — Eugène leur rend les honneurs de la sépulture, dans l'oratoire de Saint-Denis de l'Estrée.

— 15 novembre. — A soixante-seize ans, Eugène est martyrisé à Deuil et son corps est jeté dans *le lac du Marchais,* sous le proconsulat de Scissinius Fescenius, envoyé de Domitien.

Sa sépulture.

629. Mission d'Hercold. — Il élève un oratoire sur le tombeau de saint Eugène, à Deuil.

836. Une chapelle construite en style anglo-saxon remplace l'oratoire élevé par Hercold.

1060. L'église qui existe de nos jours remplace la chapelle consacrée sous le vocable de *Saint-Eugein*, et plus tard, sous celui de Saint-Eugène.

I.

Les reliques de saint Eugène présentées par les moines du prieuré de Deuil à la basilique de Saint-Denis.

(2 juin 918.)

Les reliques de saint Eugène, après avoir été miraculeusement tirées des eaux du lac du Marchais, furent, dans des circonstances à peu près semblables, conservées par les religieux de l'abbaye de Saint-Denis, près Paris[1].

[1] *Indè, novo item miraculo, in ecclesiam Sancti Dionysii, ad Lutetiam Parisiorum, corpus Eugenii, posteà est translatum.*

Pendant une calamité publique, disent les légendes, les moines du prieuré de Deuil résolurent d'entreprendre un pèlerinage à la basilique[1] de Saint-Denis, en portant devant eux la châsse de saint Eugène.

Ils partirent, en effet, suivis d'une grande foule de peuple : après avoir invoqué l'intercession du saint pour obtenir les secours qu'ils espéraient et accompli leur mission, les pèlerins voulurent se mettre en devoir de regagner leur pays ; mais, tout à coup, une manifestation divine et miraculeuse se produisit, les porteurs de la châsse furent frappés d'immobilité et tellement attachés au sol que, malgré leurs efforts réitérés, ils ne purent se mettre en marche.

Les moines comprirent que désormais, Dieu le voulant ainsi, ils devaient se soumettre et laisser le corps de saint Eugène dans cette église où reposait depuis plusieurs siècles et dès avant sa fondation, celui de saint Denis, évêque, son maître et son ami, et reprenant tristement le chemin de leur monastère, ils abandonnèrent leur trésor.

Les religieux, remplis d'une sainte joie pour une faveur aussi inattendue, en rendirent grâces à Dieu, enlevèrent la châsse et la placèrent solennellement dans une chapelle qui existe encore de nos jours, derrière le maître-autel. Elle fut sauvée, avec d'autres reliques de l'abbaye de Saint-Denis, pendant la tourmente révolutionnaire, par dom. Verneuil, dernier grand prieur de ce lieu. Voici dans quels termes les textes latins nous

[1] *Basilique* vient du mot grec βασιλικος, royal. — C'est le nom qu'on donne aux églises principales. Exemple : la basilique de Saint-Pierre.

ont transmis l'épisode de la translation providentielle de la châsse de saint Eugène[1] à saint Denis.

Cette manifestation d'immobilité miraculeuse n'était, au reste, pas la première qui se produisait dans ces lieux et sur ce sol, consacrés à la mémoire et au culte du premier évêque de Paris.

L'histoire[2] rapporte que Dagobert ayant eu à redouter le courroux de Clotaire II, son père, s'était réfugié comme *lieu d'asile* dans la chapelle Saint-Denis de l'Estrée, qui renfermait le tombeau de l'évêque martyr et de ses deux compagnons; le roi, irrité, n'écoutant que son ressentiment et méconnaissant l'inviolabilité du lieu choisi par son fils, envoya nonobstant ses gardes pour qu'ils s'emparassent de sa personne; mais ceux-ci tentèrent vainement de franchir le seuil de la chapelle : une force invisible retint leurs pas. Le jeune prince, frappé de la protection toute spéciale dont Dieu l'avait entouré, fit vœu de bâtir, en expiation, sur le lieu même, la plus riche église du monde. En effet, étant monté sur le trône après la mort de son père, il tint

[1] *Cùm populi, ex Diolo, Dei placandi causâ, ad ædem divi dionysii, profecti essent, corpusque Eugenii solemni pompâ, et magnâ veneratione, secum tulissent, ut eo, videlicet deprecatione compotes voti, à Deo fierent, omni re divinâ confectâ, cum redire et Eugenii reliquias referre vellent,* divinitùs factum est, *ut immobiles consisterint nullâque vi, de loco ubi erant, dimoveri possent.*

Sic circà, pro comperto habitum est, Dei esse voluntatem, ut Eugenii corpus, in eo potissimùm loco et templo, ubi Dionysii corpus jacebat, honoraretur. Itaque, de amisso thesauro, mœrore affecti, in Diolum revertuntur.

Monachi cœnobii sancti Dionysii, pro Dei munere læti, facile corpus Eugenii moverunt, et in sacello parato honorificè collocaverunt.

[2] Vid. *Gesta Dagoberti.*

sa promesse, et la basilique de Saint-Denis fut bâtie à l'autre extrémité de la voie romaine, dans l'axe de l'ancienne chapelle de l'Estrée.

Ainsi fut fondée, en 627, par le dernier roi des Mérovingiens, l'abbaye de Saint-Denis, nécropole célèbre de nos jours, où reposent avec les rois de France les reliques du glorieux saint Eugène, martyr.

La vénération dont le saint était l'objet à Deuil lui fut continuée dans l'antique basilique, et il étendit, comme par le passé, sa puissante protection sur ceux qui l'invoquaient. Les légendaires ou les cartulaires[1] de l'abbaye de Saint-Denis mentionnent de nombreux miracles obtenus par son intercession; à la suite, se trouvent les noms des supérieurs du prieuré et des curés qui ont desservi plus tard la paroisse du village de Deuil[2].

[1] *Cartulaires.* Mot tiré du latin *charta* et qui signifie : chartes, archives.

[2] Voir aux Parallèles, village de Deuil, le tableau des prieurs et des curés, pages 89 et 92 (1re partie).

II.

Les reliques de saint Eugène concédées par les moines de l'abbaye de Saint-Denis à l'abbaye des Bénédictins de Brogne.

(18 août 929.)

C'était à un puissant seigneur du nom de *Gérard* qu'était réservée la mission d'obtenir pour l'abbaye de Brogne, en Belgique, les reliques de saint Eugène.

Voici ce que nous lisons dans les annales de la province de Namur [1] sur cet épisode de l'histoire de saint Eugène et de ses reliques.

[1] *Annales de la Société archéolohique de Namur,* par M. Eug. Del Marmol, tome V, 1850. Chez A. Wesmaël Le Gros, à Namur.

« La partie du comté de Namur, connue sous le nom d'Entre-Sambre-et-Meuse, dit l'auteur, était loin de présenter jadis le même aspect qu'aujourd'hui : une vaste étendue de bois couvrait alors presque entièrement la contrée : au nord, se prolongeait la forêt de Marlagne, naguère si remarquable par ses chênes séculaires, et au sud, la forêt de Biert, disparues toutes deux sous la hache des défricheurs. La Marlagne était le rendez-vous de chasse des comtes de Namur ; là, accompagnés des plus nobles seigneurs de leur cour, environnés et suivis de leur meute et de leurs piqueurs, ils se plaisaient à poursuivre le gibier à travers la profondeur des bois. Mais ces lieux, témoins de tant de bruyants plaisirs, étaient cependant destinés à servir de retraite à de pieux solitaires ; aussi quantité de chapelles furent-elles, dès cette époque, élevées dans la contrée : l'une d'elle, consacrée à saint Lambert, dans le comté de Lomme, qui avait pour chef Bérenger, était située près d'un lieu appelé *Brognes,* à cause des sources abondantes qui formaient le ruisseau de Burnot[1].

» Parmi les seigneurs attachés à la personne de Bérenger, on distinguait particulièrement l'un d'eux, qui portait le nom de Gérard.

» Né à Stave, dans le comté de Lomme, Gérard appartenait à une puissante famille qui comptait dans son patrimoine le village de Brogne et une grande partie de la contrée voisine. Sancio, son père, vaillant soldat, jaloux de donner à son fils une éducation conforme à son rang, l'avait confié, dès sa jeunesse, au comte Bérenger,

[1] *Burnot* est dérivé du germanique *Brunn*, source, fontaine.

» pour l'exercer aux armes et chevalerie, ainsy qu'il » appartenait à un fils de telle qualité, » dit un ancien chroniqueur, et Gérard ne tarda pas à se concilier l'estime et l'affection de son maître.

» Or, un jour, il advint que le comte Bérenger, voulant se livrer aux plaisirs de la chasse dans les forêts de l'Entre-Sambre-et-Meuse, partit avec toute sa suite, dans laquelle figurait son fidèle compagnon Gérard. Après avoir longtemps poursuivi le gibier par monts et par vaux, la faim et la fatigue obligèrent les chasseurs à aller prendre quelque nourriture pour réparer leurs forces. La halte se fit dans la forêt de Marlagne, près de Brogne, patrimoine de la famille des Gérards. Mais celui-ci, au lieu de prendre part au repas qui avait été préparé, abandonne ses compagnons et se rend à l'antique oratoire qu'avait érigé la piété de Pépin, maire du palais, vers 712.

» Là, pendant qu'il attend le prêtre qui doit venir célébrer l'office, Dieu lui envoie un songe dans lequel lui apparaissent les apôtres saint Pierre et saint Paul : saint Pierre s'approche de lui, le prend par la main, lui fait faire le tour de la chapelle et de la cour voisine; puis il lui ordonne de reconstruire cette chapelle dans laquelle ils se trouvent sur un plan plus vaste, de lui donner pour dimension le cercle qu'ils ont parcouru ensemble, et de placer dans la nouvelle église les reliques de saint Eugène.

Revenu de sa vision, Gérard résolut d'accomplir l'ordre qu'il venait de recevoir du ciel; il se mit aussitôt à l'œuvre : il réédifia l'ancienne église de Brogne, et il y adjoignit une congrégation de clercs vivant selon

la règle des chanoines, c'est-à-dire de la vie commune, ce qui constituait un véritable monastère.

Cependant il n'avait encore rempli qu'une partie de son vœu ; il lui restait à découvrir et surtout à obtenir les reliques de saint Eugène. L'occasion ne se fit pas attendre.

En effet, le comte Bérenger ayant à traiter une affaire de quelque importance avec Robert, comte de Paris, ne crut pas pouvoir lui envoyer un plus habile négociateur que Gérard. Celui-ci part donc pour Paris ; il se rend au monastère de Saint-Denis, dans l'intention d'y rencontrer Robert, qui était abbé séculier de cette abbaye. On était précisément à l'église ; on célébrait l'office du soir. Gérard y assiste et, vers la fin de la cérémonie, il entend avec étonnement faire mémoire du martyr saint Eugène. Frappé d'une semblable coïncidence, il s'informe, aussitôt après vêpres, quel est ce martyr, et il apprend que c'est un évêque de Tolède. Gérard ne doute plus alors que ce soit le saint dont la vision lui a prescrit de porter les reliques à Brogne. Comblé de joie, il se rend auprès des moines et les supplie de lui céder ces reliques. Ceux-ci, fort surpris de cette demande, répondent d'abord par un refus ; mais enfin, sur les instances de Gérard, ils laissent espérer à l'envoyé de Bérenger qu'il pourra réussir, s'il consent à prendre l'habit religieux dans leur monastère.

Gérard étant retourné auprès de Bérenger, après avoir heureusement rempli sa mission, lui rend compte de son apparition miraculeuse et de son désir d'y répondre. Il en sollicite la permission, et ayant obtenu de son sei-

gneur, le comte Bérenger, et de son évêque les autorisations nécessaires, Gérard se hâte de reprendre le chemin de Saint-Denis avec la ferme résolution d'entrer en religion. Cet homme, qui, à l'exemple de la noblesse espagnole du temps, n'avait d'autre instruction que celle des armes, se livra avec ardeur, dès son entrée au monastère, à l'étude des lettres. Après trois ans de travail assidu, ordonné diacre, il édifia tellement ses frères religieux par sa conduite, que, quelques années après, il reçut la prêtrise des mains d'Adelhelmus l'archidiacre.

Ce fut alors qu'élevé à la dignité du sacerdoce, Gérard réclama, des moines ses confrères, la cession des reliques de saint Eugène, qui lui avaient été promises. Il était d'autant mieux fondé dans sa demande, qu'à son entrée en religion, il avait cédé à l'abbaye de Saint-Denis son église de Brogne et ses biens situés en Lotharingie. Les moines, qui connaissaient la vision de Gérard, lui donnèrent alors satisfaction sans résistance; ils lui remirent les reliques de saint Eugène et lui accordèrent, en outre, douze religieux de leur monastère pour aller fonder avec lui l'*abbaye des Bénédictins*, que l'ancien compagnon de Bérenger se proposait d'établir à Brogne, en remplacement des chanoines réguliers.

Le pieux cortége, Gérard marchant en tête, se mit silencieusement en route, de crainte de se voir enlever le trésor qu'il transportait; il arriva sans encombre à Couvin, propriété de l'abbaye de Saint-Germain : Gérard confia aux moines du couvent son précieux dépôt, tandis qu'il se rendait auprès de l'évêque de Liége pour lui

demander l'autorisation [1] de faire la translation dans son diocèse des reliques de saint Eugène. L'évêque y consentit volontiers et ordonna de leur rendre les plus insignes honneurs.

La cérémonie se fit en grande pompe. Adelhelmus porta lui-même la relique à Brogne, assisté des religieux du monastère des Fosses, au milieu du concours de toutes les populations voisines.

Par la suite, on célébra chaque année la fête commémorative de cette translation et de la fondation de l'abbaye des Bénédictins de Brogne. Plus tard, l'abbaye fut démembrée, convertie en deux évêchés, et en vertu de deux arrêts du conseil du roi de France, rendus en 1686 et 1694, ses biens furent divisés et attribués partie à l'ancien monastère, partie aux évêques, enfin, en 1787, le patrimoine des religieux fut vendu et la communauté supprimée.

La relique de saint Eugène, qui fut concédée en 929 par les moines de l'abbaye de Saint-Denis à saint Gérard, était le grand os du bras (l'*humerus*) du martyr. Cette relique fut enchâssée dans un bras de bois argenté; elle est exposée dans l'église de Saint-Gérard, à Brogne, à l'autel de Saint-Pierre, derrière une case vitrée. La châsse qui la renferme fut donnée, selon le *docteur Arnould de Raisse,* par l'infante Isabelle, en 1625.

La même église, administrée de nos jours par M. l'abbé Goffette, possède également dans un reliquaire d'argent

[1] Voir aux Parallèles, page 84, le texte d'une autorisation semblable donnée le 11 septembre 1661, par Mgr Christophe de Beaumont du Repaire, archevêque de Paris, pour opérer la réversion des reliques de saint Eugène à Deuil. — Voir le tableau des évêques, page 192 (2e partie).

une partie du crâne de saint Gérard, fondateur de l'ancienne abbaye, aujourd'hui complétement disparue.

Voici l'extrait d'un passage du martyrologe du treizième siècle, à l'usage de l'abbaye de Brogne, que l'on cite, touchant les reliques de saint Eugène :

In BRONIO, *translatio est corporis sancti* EUGENII, *archiepiscopi et martyris XV Kal. Sept. 929 : qui à beato* DYONISIO *ordinatus, et directus fuit, ad prœdicandam trinitatem sanctam gentibus, cujus modo corpus quiescit Bronias, in pago Lomacensi.*

« La relique de saint Eugène, évêque et martyr, fut transportée à Brogne le 15e jour des kalendes de septembre (18 août) 929.

» Cet apôtre de la foi avait été envoyé en mission en Espagne et dans les Gaules, par saint Denis, son maître, pour y prêcher la loi de l'Évangile. Ses reliques ont été déposées à l'abbaye de Brogne, dans le comté de Lomme, près Namur (Belgique). »

III.

Les reliques de saint Eugène transférées de l'abbaye de Saint-Denis à Tolède, en Espagne, le 21 avril 1156, sous le pape Eugène III, et le 28 novembre 1565, sous le règne de Philippe II. — Chapelle octogonale du SACRARIUM dans la cathédrale de Tolède.

Les reliques de saint Eugène recherchées par différents prélats, furent sollicitées notamment par Raymond, archevêque de Tolède en 1156, sous le règne de Louis VII dit le Jeune. Odon de Deuil, secrétaire et chapelain du roi, prit sur lui, en sa qualité de prieur de l'abbaye de Saint-Denis, de céder à ses instances, et de donner à Raymond un bras de l'illustre martyr; cet acte de libéralité lui fut vivement reproché.

Quatre siècles plus tard, la demande du surplus des reliques fut faite par Antonio de Ribera, envoyé de Philippe II. Ce roi très-fervent catholique, après de longs et persévérants efforts, obtint en 1565, de son beau-frère, Charles IX, roi de France, la cession de la presque totalité de ce précieux dépôt. Il quitta le palais de Simancas, pour aller au-devant du cortége, porta sur ses épaules et pieds nus, jusqu'à la cathédrale, la châsse qui renfermait les reliques de saint Eugène, suivi d'une affluence considérable de fidèles, et la pompe religieuse de cette cérémonie surpassa, par sa magnificence, l'éclat de toutes les solennités antérieures.

Les religieux de l'abbaye de Saint-Denis avaient toujours gardé un douloureux souvenir des libéralités d'Odon de Deuil : ce dernier avait dû faire le voyage de Rome pour se justifier auprès du pape de cette largesse dont il avait pris sur lui toute la responsabilité; mais longtemps après, vers 1595, un traité d'union et de paix fut signé entre les chanoines de Saint-Denis et ceux de Tolède; l'office de saint Eugène, qui avait été supprimé du Bréviaire, y fut rétabli à Saint-Denis et à Deuil, lieu de son martyre ; enfin, l'accueil le plus hospitalier est aujourd'hui réservé aux chanoines du diocèse de Paris qui voyagent en Espagne.

La cathédrale de Tolède était bien digne, il faut le dire, de posséder les précieuses reliques de saint Eugène son fondateur. Son origine remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne, au temps de l'apôtre Santiago et d'Elpidius, ermite du Mont-Carmel.

Elpidius, disent les historiens, éleva une vaste église sous l'invocation de sainte Marie. Eugène l'érigea en cathédrale, en fut le premier évêque, vers l'an 76 après J.-C., lui conserva le titre de Notre-Dame de l'Assomption, et sa suprématie sur toutes les églises d'Espagne, déjà reconnue en concile, le fut plus tard encore par une bulle du pape Eugène III, en 1148, après l'expulsion des Maures.

En 312, quand la persécution des chrétiens qui sévissait alors eut cessé, l'empereur Constantin s'étant converti, la basilique de Notre-Dame de Tolède, que le préfet Dacien envoyé de Dioclétien avait fait détruire, fut relevée. L'évêque Marinius, aidé et encouragé dans son œuvre par l'empereur, n'épargna rien pour réédifier un temple aussi remarquable par ses proportions que par sa somptueuse architecture.

Les auteurs font remonter vers cette époque la présentation de la sainte chasuble par la Vierge, protectrice de la cathédrale, à saint Ildefonse; plusieurs tableaux, d'une exécution remarquable, représentent cet épisode de l'histoire chrétienne.

A l'angle de la nef transversale qui sépare le maître-autel du chœur, au couchant, on voit, à travers une grille, enchâssée dans le mur, la pierre sur laquelle a été conservée l'empreinte du pied de la Vierge, lorsqu'elle descendit visiter l'église.

On y lit l'inscription suivante :

Adorabimus in loco, ubi steterunt pedes ejus.

« Nous adorerons la place où la mère de Dieu posa son pied. »

Cette pierre a conservé le nom de *Pierre d'apparition*.

Les fidèles en entrant dans l'église en approchent la main comme vers un bénitier, ils la touchent du doigt et le portent à leurs lèvres, en signe d'adoration.

Vers le milieu du VIIIe siècle, peu de temps avant l'avénement au trône de l'empereur Charlemagne, au temps des Goths, les Maures, sous la conduite de leur chef Jarif, firent invasion en Espagne, se rendirent maîtres de Tolède et y établirent leurs mosquées [1]; Tolède fut reprise plus tard par le roi don Alonzo VI, et le culte chrétien rétabli. Charles Martel, fils de Pépin, sauva l'Europe entière de la domination des Arabes par la grande victoire qu'il remporta, près Tours, en 732, sur les Maures d'Espagne, commandés par le célèbre Abdérame, qui y perdit la vie [2]. Cette victoire lui valut le surnom de *Martel.*

Pour faire disparaître la trace du passage de l'invasion des Maures et du culte qu'ils avaient introduit en Espagne, l'église de Tolède, sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle, fut rasée et rebâtie : ce fut l'archevêque Rodrigue, assisté du roi et de toute la cour, qui en posa solennellement la première pierre en 1227; c'est la cathédrale qui existe de nos jours et que tout le monde admire.

Voici les notes que nous avons pu recueillir sur place, dans le voyage que nous fîmes l'an dernier,

[1] Les mosquées étaient le lieu où les Turcs se rassemblaient pour l'exercice de leurs pratiques religieuses.

[2] Voir l'*Histoire de saint Martin*, et de la subvention de ses reliques, 2e partie, pages 146 et 153.

à Tolède, lors de l'inauguration des chemins de fer des Pyrénées et du Nord de l'Espagne à Saint-Sébastien, par S. M. don François d'Assise, le 15 août 1864 :

L'impression première qu'on éprouve en entrant dans la cathédrale de Tolède, la plus belle et la plus riche d'Espagne, est profonde et grandiose : cette œuvre admirable, qui dura plus de deux siècles à compléter, semble avoir atteint le plus haut degré de perfection que puisse obtenir l'art humain. Dans ces contrées religieuses, la maison de Dieu est un objet de prédilection ; c'est le lieu le plus orné, le plus riche, le plus fleuri ; c'est là qu'on trouve l'ombre la plus fraîche et la paix la plus complète et la plus vraie ; les catholiques du Nord n'ont pas l'idée du luxe, de l'élégance, je dirai même du confortable des églises espagnoles : cette cathédrale est un chef-d'œuvre d'art : les bas-reliefs et les fresques représentent différents sujets allégoriques et religieux, notamment les combats soutenus par les Tolédans contre les Maures. Toute son architecture, du gothique le plus parfait et le plus pur, est d'un ensemble et d'une harmonie de style que rien ne contrarie dans les détails.

Les vitraux, étincelants de couleurs vives merveilleusement calculées, enchâssés dans des meneaux de pierre sculptée avec la délicatesse et le fini d'une orfévrerie gothique, tamisent un jour doux et mystérieux qui porte au recueillement et à la prière.

Le sanctuaire et les chapelles latérales pourraient, par leur importance, passer pour autant d'églises séparées.

Le retable du maître-autel, type du majestueux et du

grandiose, est un énorme entassement de colonnettes, de niches, de statues, de rinceaux et d'arabesques indescriptibles; toute cette décoration, qui monte jusqu'à la voûte et qui fait le tour du sanctuaire, est peinte et dorée avec une richesse inimaginable.

La partie la plus intéressante à visiter en quittant le transept où sont placés le chœur et la stalle en forme de trône du cardinal-archevêque, est la chapelle octogonale du *Sacrarium*, qu'on appelle aussi l'*Octavium*, à cause de ses huit pans.

C'est dans la chapelle du *Sacrarium*, proche des sacristies, que les reliques de saint Eugène sont exposées. Les bronzes, les marbres, les pierres fines, les métaux les plus riches et les plus précieux y abondent; on y garde aussi les trésors de l'antique basilique, c'est-à-dire les ornements de tout genre : les chapes de brocart d'or, de damas et d'argent, les calices, les ciboires, les ostensoirs de diamants, les gigantesques chandeliers d'argent massif et de vermeil, les croix de grand prix, les bannières brodées, tout le matériel religieux, enfin, du drame sublime et non sanglant qu'on appelle le sacrifice de la messe, et de cette pompe imposante et sévère dont le culte catholique et l'Église semblent seuls avoir le secret.

Des arcs pratiqués dans les guichets des croisées forment autant de niches où sont placés un nombre infini de reliquaires; dans chaque travée, on remarque des bustes, des statues de bronze, d'argent ou d'ivoire, et

notamment une statuette de l'enfant Jésus en or massif, enrichie d'améthystes, d'émeraudes et de brillants.

Au milieu de cet assemblage de richesses impossibles à décrire, on voit, placée en grand honneur, la châsse de saint Eugène, fondateur du siége épiscopal de Tolède; ses reliques sont renfermées dans un sarcophage en argent massif, gravé de ciselures et de bas-reliefs : au-devant de la châsse, figurent en or massif une statuette de saint Ferdinand, rénovateur de la célèbre basilique, au XIIIe siècle, et de l'autre côté le buste de sainte Rosalie; au-dessus on voit sainte Magdeleine au pied de la croix, et plus bas, le reliquaire de saint Raymond, archevêque de Fitero; puis, dans une autre travée de cette splendide chapelle, est placée la châsse de sainte Léocadie, deuxième patronne de la cathédrale.

L'entrée en est défendue par des grilles en fer ouvré, comparables à d'admirables et énormes guipures, enveloppées de portières en tapisserie, aux plis larges et puissants. Ces tentures protégent le *Sacrarium* contre la chaleur dévorante du jour et y conservent une délicieuse fraîcheur. Enfin, cette vaste coupole, éclairée à grande hauteur par la voûte, d'où jaillit la lumière, est d'un style imposant, qui retient en extase le voyageur étonné des trésors qu'elle renferme.

Saint Eugène a sa chapelle séparée dans un des bas côtés de l'église, au levant, près du transept, à côté d'une fresque de taille gigantesque, de saint Christophe:

Le saint martyr, en bois sculpté, est représenté assis, la mitre en tête et la crosse à la main. Le retable est complété par différents épisodes de la Passion, peints sur bois.

Telle est la description, très en raccourci, de cette magnifique cathédrale, mais que le cercle que nous nous sommes tracé nous empêche d'étendre davantage; on nous pardonnera cette digression archéologique en l'honneur de saint Eugène qui en est l'objet, et qui nous a permis de constater de quel culte et de quels hommages sa mémoire est honorée.

Tolède possède un palais archiépiscopal, voisin et digne par son importance, de son église; il est occupé aujourd'hui par S. Em. le cardinal Civila de la Alameda, primat d'Espagne. Cette admirable vieille ville, éloignée de 80 kilomètres de Madrid, justifie sa réputation; bâtie sur le point culminant d'une colline, elle est baignée par les eaux du Tage, fleuve rendu célèbre par le sable d'or qui, à en croire les poëtes, roule dans ses flots cristallins.

Tels sont les faits principaux qui se rattachent à la triple division des reliques du martyr de Deuil, à Saint-Denis, à Brogne et à Tolède; nous verrons plus loin [1] comment, après plusieurs siècles de séparation, depuis le pèlerinage de 918, leur réversion fut opéré à Deuil, en 1761, sous le révérend Pierre Broucher, grand prieur de l'abbaye de Saint-Denis, par l'abbé Martin.

Ce que nous venons de dire touchant la sépulture de saint Eugène, ou la division de ses reliques, n'est

[1] Voir aux Parallèles, village de Deuil, réversion et tableau des anciens curés, pages 80 et 92.

pas contesté, mais est-ce dans le lac d'Enghien, dit-on, que les restes mutilés du martyr furent jetés, ou bien, les agents du gouverneur romain, prenant un chemin tout opposé, les ont-ils portés, après son supplice, dans un étang plus proche du lieu de leur crime, et en même temps plus éloigné du regard des chrétiens? — Se sont-ils dirigés vers le domaine du Marchais, qui dépendait alors de Deuil, mais qui est aujourd'hui la propriété du village de Groslay [1] contigu au précédent? Est-ce enfin dans le lac de ce domaine qu'a eu lieu l'immersion du martyr?

Telle est la question à examiner?

Si l'on a recours au premier moyen que nous avons proposé, aux documents historisques, puis aux textes anciens ou même aux légendes et aux traditions, voici ce que les auteurs qui ont écrit sur ce sujet nous apprennent.

[1] Par acte authentique du 21 octobre 1844, la commune de Groslay est devenue propriétaire du *lac du Marchais*.

DEUXIÈME PÉRIODE.

HISTOIRE DE SAINT EUGÈNE,

DIVISION DE SES RELIQUES.

FÊTES COMMÉMORATIVES.

SAINT EUGÈNE.

TABLEAU

DE LA DIVISION DES RELIQUES — FÊTES COMMÉMORATIVES.

DATES après J.-C.

Division des reliques.

918. 2 juin. — Translation des reliques de saint Eugène *à la basilique de Saint-Denis*, à l'occasion d'un pèlerinage des moines du prieuré de Deuil. — Incident du pèlerinage.

916. Vision de saint Gérard, *à Brogne*, près la forêt de Marlagne, dans le comté de Namur (Belgique).

926. 18 juin. — Translation et réception des reliques dans le diocèse de Liége.

— 18 août. — Cérémonie de leur installation, par Adelhelmus, archidiacre.

1156 Le 21 avril, sous le pape Eugène III, Odon de Deuil, prieur de l'abbaye de Saint-Denis et secrétaire de Louis le Jeune, roi de France, donne à Raymond, évêque, une partie des reliques pour l'église *de Tolède* (Espagne).

1565. Le 28 novembre Charles IX accorde à Antonio de Ribera, envoyé de Philippe II, roi d'Espagne, son beau-frère, un autre fragment des reliques de saint Eugène.

Le roi quitte le palais de Limancas pour aller au-devant du cortége, et porte jusqu'à la cathédrale la châsse sur ses épaules.

DATES après J.-C.

1595. Traité de paix et d'union entre les deux chapitres de Tolède et de Paris.

1761. 21 novembre. — Réversion des reliques de l'abbaye de Saint-Denis à Deuil, en vertu d'une autorisation donnée par Mgr Christophe de Beaumont du Repaire, archevêque de Paris, en date du 11 septembre 1761, à l'abbé Martin.

—⁂—

Fêtes commémoratives.

21 mai. Célébration de la fête de la réversion à Deuil des reliques de saint Eugène.

8 sept. Fête de la Nativité, remplaçant la fête patronale de saint Eugène, ancien vocable.

15 nov. Commémoration du martyre et de la mort de saint Eugène, à Deuil.

21 nov. Anniversaire de la réversion des reliques du saint, renvoyée au 21 mai, à cause du rapprochement de la fête du 15 novembre.

CHAPITRE II.

DOCUMENTS HISTORIQUES. — DOMAINE ET LAC DU MARCHAIS.
TEXTES ANCIENS. — VISION D'HERCOLD.

Au milieu ou à la fin du VIIe siècle, vers l'an 629 de l'ère chétienne, dit un écrivain très-autorisé, alors que le paganisme expirant fuyait devant le chistianisme marchant à pas de géant à travers l'humanité renaissante, une mission divine fut donnée en songe à un vieillard infirme nommé Hercold, homme noble et riche et d'une grande piété, pour retirer des eaux du Mar-

chais le corps de saint Eugène, martyr [1], et lui rendre les honneurs de la sépulture.

Aussitôt, Hercold obéit et trouva en effet, dans les eaux marécageuses au fond de l'étang [2], le corps du saint, exempt de toute souillure, quoiqu'il y eût été jeté depuis plusieurs siècles. Puis attelant ses bœufs à son chariot, il y plaça le corps de saint Eugène et se mit en devoir d'accomplir sa mission.

Après avoir parcouru une assez grande distance, il arriva au village de Deuil, à la place où avait été élevé le temple dédié par les païens au culte du dieu Mars ; là son attelage fut frappé d'immobilité, ses bœufs s'arrêtèrent et aucune puissance humaine ne put vaincre leur résistance : Hercold, comprenant que ce champ qui était sa propriété, était celui qui lui avait été marqué par saint Denis, dans sa vision, pour y établir le tombeau de saint Eugène, y déposa le corps du martyr, et lui rendit avec respect les honneurs de la sépulture ; il édifia de ses propres mains un oratoire, qui, remplacé d'abord par une chapelle, fut rebâti plus tard, à deux époques distinctes, sur de plus larges proportions, et en premier lieu, par Hervé de Montmorency ; en 1072, lors

[1] *Per quietem, sanctus Dionysius areopagita, admonuit Hercoldum, quemdam virum nobilem, gravi morbo oppressum, ut fratris sui ac condiscipuli Eugenii corpus, ex Mercasio laca ubi adhuc jacebat extractum, honestè loco collocaret.*

Confestim, Hercoldus exequitur, et ignobili loco nobile corpus invenit, integrum, prorsùs atque incorruptum. In diolo oppido, magnificè condidit, ubi etiam templum, hâc de causâ, est consacratum.

[2] Voir le lac du Marchais, au plan de Groslay.

de la première croisade, sous Philippe Ier, celui-ci en fit l'abandon aux moines de Saint-Florent de Saumur; quelque temps après, les religieux eux-mêmes rebâtirent le chœur, d'une construction plus élevée que la nef, et le maître-autel fut placé au lieu même où avait été déposé le corps du saint; enfin l'église de Deuil, qui existe de nos jours, conserva jusqu'à la révolution le vocable de Saint-Eugène.

C'est sur ces circonstances et sur ces détails que les auteurs ne paraissent pas d'accord : selon les uns, en effet, saint Eugène fut jeté par les païens dans un marais connu de nos jours sous le nom du lac d'Enghien, près Saint-Gratien, selon les autres, il fut précipité dans le lac du domaine du Marchais, près Groslay; selon les premiers, il aurait été inhumé à Deuil, lieu de son martyre; selon les seconds, ce serait au Marchais même, près de la demeure d'Hercold; on a donc fait confusion entre le lieu de son supplice, de son immersion et celui de sa sépulture.

Ce noble domaine d'alors était situé loin du tumulte et du bruit, aussi a-t-on pensé que ce petit étang isolé était véritablement le lieu où le corps de saint Eugène avait été précipité, et où le pieux Hercold, inspiré en songe, l'avait trouvé : on sait que les païens avaient pour habitude de soustraire à la piété des chrétiens le corps de leurs victimes, car ils n'ignoraient pas avec quel zèle ils glorifiaient la mémoire de leurs frères martyrs.

La distance qu'Hercold avait à parcourir en quittant sa demeure, explique l'emploi du chariot attelé de ses bœufs, pour transporter à Deuil, village assez éloi-

gné du Marchais, le corps du saint, où il devait l'inhumer, c'était aussi un hommage et un honneur de plus qu'il rendait au martyr.

Les bas-reliefs des chapiteaux qui décorent les colonnes de l'église de Deuil, quoique effacés en partie sous le badigeon, mais dont on a retrouvé encore des vestiges fort intéressants, sont des témoins authentiques et irrécusables de cette histoire religieuse. Hercold est représenté à la tête de son attelage, amenant le corps de saint Eugène et exécutant la mission dont l'accomplissement avait été confié à sa piété et à sa foi.

Les habitants du village de Deuil, et plus tard ceux de Groslay, ont partagé cette opinion et invoqué les mêmes témoignages à l'appui de leur croyance ; ils se sont surtout autorisés des textes anciens et du souvenir des traditions qui appartiennent à l'histoire du *Domaine du Marchais*. Ce noble domaine a eu, en effet, son importance et tient sa place dans l'histoire du moyen âge.

I.

Domaine et lac du Marchais. — Leur origine.

Le *Marchais* ou *Patin* était autrefois un fief[1] seigneurial, au profit duquel une perception de dîme avait été solennellement établie, vers 1202, sous Philippe-Auguste, en faveur des suzerains[2].

Il était enclavé dans les terres de Groslay; situé sur la paroisse de Deuil, relevant, cependant, de la seigneu-

[1] *Fief*, domaine desservi par des vassaux, au profit d'un seigneur suzerain. Il y avait des fiefs *avec glèbe* et des fiefs *sans glèbe*. (Voyez *Histoire de Groslay,* page 116.)

[2] *Suzerain*. On appelait seigneur suzerain le possesseur d'un fief dont d'autres fiefs relevaient.

rie de Montmorency. L'étang ou le lac était, comme il est encore de nos jours, un vaste carré d'un arpent environ, planté sur ses bords de saules et d'arbres de différentes essences. Il appartenait, en 1790, à M. Danger de Bagneux, ancien seigneur de Groslay.

Avant la révolution de 1830, M. le marquis Eugène de Montmorency était sur le point d'acheter le lac et les terrains des abords; son désir était de transformer cet étang, d'y construire une chapelle sous le vocable de Saint-Eugène, et d'en faire don à la fabrique de Deuil; la révolution, en l'éloignant du pays, fit renoncer M. de Montmorency à son projet.

Des constructions importantes entouraient le lac; une chapelle et une communauté de religieux avaient été établis au lieu même où se trouve aujourd'hui une propriété appartenant à M. le commandant Legros, bâtie sur le même emplacement, de l'autre côté de la route, proche du village de Montmagny, mais dépendant du territoire de Groslay, et qui porte toujours le nom de: *Maison ou propriété du Marchais.*

Il n'y a pas longtemps que les derniers vestiges des murs du domaine existaient sur les bords du chemin, jadis, petit sentier à peine indiqué, qui conduit de Groslay aux villages de Montmagny et de Deuil; les cultivateurs y trouvent encore, en labourant leurs champs, les traces de vieilles fondations qui attestent l'existence et l'ancienneté de ces souvenirs; on assure même que des pierres tombales recouvrant les corps des religieux de l'ancienne communauté, existent à une certaine profondeur, non loin du lac.

Ces documents ainsi groupés pourraient, dans l'ordre

des probabilités, avoir assurément, une grande autorité à défaut de preuves formelles ; mais nous trouvons dans les textes anciens, à différents passages, une loi écrite dont l'authenticité n'est pas contestable et que nous allons citer.

Nous ne réfuterons pas, quant à présent, les arguments qu'on a fait ressortir de l'étymologie ou de l'origine, ce qui est la même chose, du nom, ou des noms d'*Eugène* et d'*Enghein,* ou d'*Anquin,* que des siècles entiers séparent l'un de l'autre ; nous y reviendrons plus tard, et nous verrons alors que le rapprochement des *dates* rend impossible le rapprochement des *noms,* et que la chronologie et l'histoire ne sauraient admettre les assertions des auteurs sur ce point.

II.

Textes anciens. — Légendes.

Voici dans quels termes, à la quatrième leçon liturgique du saint, on raconte l'histoire de l'apostolat, du martyre et de la mort de saint Eugène, son immersion et son invention[1] dans le lac *du Marchais*, sa sépulture au village de Deuil, la translation de son corps, au xe siècle, à l'abbaye de Saint-Denis par les pèlerins du prieuré, la division de ses reliques en Belgique et en Espagne, enfin leur réversion, en 1761, à l'église de Deuil, près Groslay.

[1] *Invention* vient du mot latin *invenire*, trouver, découvrir. Hercold découvrit le corps de saint Eugène au fond du lac.

Ces documents, en langue latine, tirés de l'*Histoire de la Vie des saints*, sont ainsi conçus :

Corpus EUGENII *ne sepeliri posset, in quemdam lacum juxta villam* MERCHASII *demersum fuit.*

« Les païens voulant priver le corps de saint Eugène des honneurs de la sépulture chrétienne, le précipitèrent dans *un certain lac* proche du *domaine du Marchais.* »

Plus loin on lit :

In lacum MERCHASII, *jam dictæ Diogilo vicini.*

« Dans ce lac du Marchais déjà cité, et placé non loin, ou dans le voisinage du village de Deuil. »

Le soin avec lequel le texte sacré désigne un lac appelé lac du Marchais, *quemdam lacum,* un certain lac, indique combien cette nappe d'eau était isolée, peu connue, éloignée du mouvement et du bruit, et atteignait le but que se proposaient les persécuteurs et les bourreaux de saint Eugène, en soustrayant son corps aux recherches des chrétiens.

Dans un autre texte, non moins authentique, extrait et puisé à la même source, nous trouvons le passage suivant :

Et dùm firmat vacillantes,
Dùm reducit abnegantes
Tandem comprehenditur !

« Tandis qu'Eugène fortifie ceux dont la foi est chancelante, et qu'il ramène à Dieu les renégats, le gouverneur romain le fait jeter en prison. »

Multos deos adorare
Renuens, occiditur
Diogilo :
Membra latenter, pagani,
In lacûs Marchesiani
Gurgitem, præcipitant.

« Eugène refusant courageusement et avec intrépidité de sacrifier aux idoles, est mis à mort au village de Deuil, et les païens précipitent son corps dans un étang appelé le *lac du Marchais.* »

Sed illic, invitâ fraude,
Illæsa Deo custode,
Multos annos latitant
Membra.

« Au sein des eaux, malgré l'astuce et la malignité des païens, il demeure plusieurs siècles, sous la garde de Dieu, sans que son corps soit atteint ni défiguré par la corruption. »

Hercoldo membra
Indè, tandem eruuntur,
Indice quo servabantur ;
In hâc æde collocantur
Diogilo
Pietatis sumptibus.

« Enfin, Hercold, inspiré en songe, retire le corps d'Eugène du lac du Marchais où il était enseveli, et l'inhume dans l'église de Deuil que sa piété a voulu élever en son honneur »

In lacum Marchesiani
Illæsa Deo custode,
Multos annos latitant
Membra Eugenii.

« Il venait honorer de son culte et prier à l'endroit qui servit de première sépulture et renferma pendant plusieurs siècles, sous la garde de Dieu, les reliques de saint Eugène, son premier patron. »

C'est ici que viennent se placer, avec l'autorité de leur origine et de leur ancienneté, après ces textes, les légendes et les traditions qui, tout invraisemblables qu'elles sont, y ont pourtant pris leur source, et dont l'exactitude n'est contestée par personne.

Au siècle dernier, les habitants de la vallée de Montmorency, et notamment ceux de Deuil et de Groslay, prétendaient que le jour de la fête de Saint-Eugène (15 novembre) l'eau du lac se teignait du sang du martyr ; or, les naturalistes ont reconnu que, vers la fin d'automne, au mois de novembre, l'eau du Marchais prenait, en effet, à sa surface une coloration pourpre.

Nous reviendrons sur ce phénomène[1], dont on trouve la raison d'être dans l'étude des sciences naturelles, et dont l'explication nous a été donnée par un chimiste distingué, M. *Boudier,* pharmacien à Montmorency et lauréat de l'Académie de médecine de Paris ; nous l'examinerons un peu plus loin au point de vue de la géologie et de la botanique.

La légende, si impossible qu'elle paraisse, cette tradition que la simplicité et l'ignorance ont pu défigurer, mais qui s'est transmise jusqu'à nos jours, ont pris naissance, cependant, dans le fait lui-même et dans l'histoire religieuse qui se rattache au lac du Marchais.

Il n'y a pas longtemps encore, à l'époque des Roga-

[1] *Phénomène* est tiré du mot grec φαινομαι, j'apparais, c'est-à-dire tout ce qui se manifeste d'extraordinaire dans le ciel, dans l'air et sur la terre.

tions, ce lac était une des stations fréquentées par les habitants du village de Deuil; le clergé venait processionnellement bénir cette tombe discrète, qui sut dérober, pendant de longues années, agitées par les fureurs du paganisme, son précieux dépôt aux profanations des infidèles.

Tel est, au point de vue de l'histoire de saint Eugène, de son apostolat, de son martyre et de sa sépulture, la première partie de nos recherches; voyons maintenant les documents scientifiques en commençant par *l'analyse des eaux.*

CHAPITRE III.

DOCUMENTS SCIENTIFIQUES. — ANALYSE DES EAUX.

Après avoir examiné l'histoire et les documents qui s'y attachent, nous arrivons aux sciences.

Les auteurs qui revendiquent pour le lac d'Enghien l'honneur d'avoir reçu le corps de saint Eugène dans ses ondes admettent, ou du moins ne contestent pas, la vérité de la coloration pourpre dont parlent la légende et les traditions, car le fait a été réellement et matériellement constaté, mais ils n'en persistent pas moins dans leur prétention.

En repoussant le préjugé de cette coloration par le sang comme impossible, ils invoquent un système nouveau, et ils cherchent à en faire ressortir un argument *à fortiori* en faveur de leur système. Ainsi, ils veulent bien concéder au lac du Marchais l'existence de la coloration pourpre, mais à une condition, c'est qu'elle sera causée par la présence d'un produit chimique qu'ils prétendent être de *l'oxyde de fer*, et, en conséquence, se jetant dans cette voie, ils disent :

« Tous les terrains de la vallée de Montmorency, et notamment ceux qui avoisinent le lac du Marchais, renferment une certaine quantité d'oxyde de fer ; or, tout le monde sait que la propriété essentielle de ce minerai est d'imprimer une coloration jaune-rougeâtre aux corps qu'il rencontre.

» A la fin de la saison d'automne, dans les temps de brouillards et de pluie, ces corps, ces substances ferrugineuses, et les gisements *des champeaux* [1], naturellement jaunes et sabloneux, sont lavés par les eaux des sources qui, à cette époque de l'année, plus vives et plus abondantes, sortent du fond et des parois du lac du Marchais ; c'est, disent ces auteurs, cette couleur jaune ferrugineuse qui, longtemps, a fait croire au miracle de la coloration par le sang du martyr. »

Mais les défenseurs de cette dernière opinion, en donnant le change à la controverse sans trancher la question, se jettent eux-mêmes dans une nouvelle erreur, qu'il est facile de réfuter, et leur système tiré de *l'oxyde de fer*,

[1] Champeaux est *un lieu dit*, dans la forêt de Montmorency, et signifie champs cultivés en prairies.

pour être plus raisonnable, n'est ni plus probant ni plus vrai que la première hypothèse.

C'est ici qu'il faut nécessairement entrer dans quelques considérations techniques empruntées *à la chimie;* l'analyse des eaux du lac du Marchais, traitées par différents réactifs, prouvera que les sources qui l'alimentent et qui traversent ses gisements environnants ne sauraient se prêter à cette prétendue assimilation minérale.

Les chimistes démontrent que l'oxyde de fer n'existe dans les eaux du lac que dans des proportions tellement minimes qu'il n'est pas possible d'en percevoir l'existence à la vue seule, dans les dépôts formés sur les corps en contact. Ils ne vont pas jusqu'à prétendre que, dans des circonstances données, ce contact ne puisse déterminer une légère coloration sur les corps ambiants, mais ils soutiennent et prouvent que pour que des eaux de sources soient saturées de ce minerai, au point de faire contracter aux corps qu'elles recouvrent une coloration rouge faible, ou plutôt rouge jaunâtre ou ferrugineuse, il faudrait, ce qui n'a pas lieu dans le cas présent, que ces eaux en continssent en dissolution une quantité très-notable et très-importante.

On verra tout à l'heure, par le compte rendu de plusieurs expériences, que l'action des composés ferrugineux dans la coloration produit une teinte rougeâtre tirant bien plutôt sur le jaune que sur le rouge-pourpre et que par conséquent, n'existant qu'en de très-faibles proportions dans les eaux du lac du Marchais, ils sont impuissants à produire le phénomène dont il s'agit.

I.

Analyse des eaux.

Dans cette partie spéciale de nos recherches nous aurons recours, pour être plus exact, à un travail très-complet sur le lac du Marchais que M. Boudier, dont nous avons déjà cité le nom, a bien voulu nous communiquer.

On verra dans les analyses qu'il énonce l'énumération des différentes substances que ces eaux renferment; nous les indiquerons en quelques mots seulement, nous réservant d'y revenir, quand nous en serons à l'étude *du fer*, élément essentiel de la question.

Indépendamment d'une grande quantité de matières organiques, dit M. Boudier, les eaux du lac du Marchais contiennent :

De l'hydrogène sulfuré ;
De l'acide carbonique ;
Des sulfates, des carbonates ;
Des phosphates, des chlorures.

Elles contiennent encore :

Des silicates à base de chaux ;
— — de magnésie ;
— — d'alumine ;
— — d'ammoniaque ;
— — de soude et de potasse.

A l'égard *du fer*, M. Boudier est plus explicite.

Quant au fer, il l'a trouvé dans deux opérations séparées :

1° Dans le *dépôt* formé pendant l'ébullition de l'eau ;

2° Dans le *résidu* obtenu après l'évaporation à siccité. Ces deux produits ont été dissous dans une petite quantité d'acide hydrochlorique, étendus et passés dans un filtre qui avait été lavé préalablement à l'acide ; la liqueur claire a donné, de suite, une coloration *bleue faible*, mais très-sensible par l'addition du cyanoferrure de potassium, indice certain de la *présence du fer*, en faible quantité, mais en quantité cependant appréciable.

Dans une autre expérience, ces mêmes produits étendus d'eau, ont été traités par une addition de sulfhydrate ammonique ; il y a eu un trouble léger, occasionné par la précipitation d'un peu d'alumine et de

phosphate, mais il n'est survenu aucune trace de coloration noire.

D'où il suit que les eaux du Marchais ne contiennent le fer ou d'autres métaux à sulfure noire, qu'en très-faible quantité, pour ainsi dire à l'état microscopique, et qu'elles sont, par conséquent, sans effet réel dans l'action colorante dont nous nous occupons.

A l'égard du *principe sulfureux,* les eaux du lac du Marchais contiennent de *l'hydrogène sulfuré* à l'état libre, mais dans des proportions très-variables, suivant l'endroit du lac où l'eau a été puisée, et suivant le voisinage plus ou moins immédiat des sources sulfureuses, qui évidemment s'y rencontrent. Le principe générique sulfureux existe donc, il faut le reconnaître; mais, suivant M. Boudier, dans les endroits les plus saturés, il est d'un tiers environ moins fort que dans les eaux ordinaires d'Enghein.

A l'égard *des sels,* les eaux du Marchais, dit-il, renferment principalement des carbonates et des sulfates de chaux. Les résidus et les dépôts qu'elles laissent après l'évaporation et l'ébullition sont formés des mêmes sels; ils restent en solution dans le liquide par l'action dissolvante de l'acide carbonique qu'elles renferment.

M. Poinsot, répétiteur à l'École impériale centrale des arts et manufactures et membre de la commision d'hygiène du dixième arrondissement de Paris, consulté sur la même question, mais plus spécialement sur les propriétés des eaux du lac du Marchais comme *influence hygiénique* vis-à-vis des populations, a bien voulu nous communiquer ses observations : M. Poinsot, pour opé-

rer, a pris le soin de faire puiser de l'eau à différentes places du lac, et à différentes époques de l'année.

Ainsi, la première expérience a été faite sur de l'eau prise au mois de septembre après la chute des feuilles; la deuxième, sur une quantité d'eau puisée au mois de novembre, à l'époque où se produit le phénomène de la coloration pourpre, et la troisième sur l'eau prise au mois de décembre après la chute des feuilles, au moment des froids. M. Poinsot a procédé par la méthode ordinaire et il constate les résultats suivants :

1° L'eau prise au mois d'octobre, dit-il, avait une couleur jaune, une odeur fétide et ammoniacale, mais elle ne contenait ni hydrogène sulfuré, ni hydrogène sulfureux, ni aucun élément ferrugineux. Elle présentait une réaction alcaline au papier de tournesol.

Un litre d'eau évaporé et séché à une température de 100°, pesant 0gr,754, donnait la composition suivante :

	grammes.
Chlorures alcalins et carbonates	0,133
Carbonate de chaux.	0,132
Sulfate de chaux.	0,401
Substances organiques.	0,083
Silice	0,005
Ensemble. . . .	0,754

Rien, comme on le voit, pour *le fer*.

2° L'eau prise au mois de novembre présentait les mêmes caractères, seulement, elle renfermait en plus de l'hydrogène sulfuré, et une quantité beaucoup plus grande de substances organiques.

L'évaporation d'un litre d'eau chauffée à 100°, et qui pesait 0gr,796, se composait de la manière suivante :

	grammes.
Chlorures alcalins	0,113
Carbonates alcalins.	0,010
Carbonates de chaux	0,131
Sulfates de chaux	0,397
Substances organiques.	0,143
Silice	0,002
Ensemble. . . .	0,796

Même silence à l'égard du fer, et la quantité d'hydrogène sulfuré était de 0gr,0015 par litre.

3° Enfin, l'eau puisée au mois de décembre renfermait les mêmes éléments que ceux ci-dessus, mais pouvant varier suivant les circonstances atmosphériques.

M. Poinsot fait observer, toutefois, que pour trouver d'une manière certaine les propriétés minérales des eaux du lac du Marchais, il faudrait qu'elles fussent isolées et qu'on pût agir sur la source même, sans aucun mélange.

Au point de vue de l'application de ces eaux au lavage du linge et aux besoins des ménagères, et quant à leurs propriétés comme influence hygiénique, M. Poinsot termine en disant :

« On parviendrait à une transformation utile et intéressante pour les habitants de la commune, en convertissant cet étang en un *réservoir* plus contenu et convenablement aménagé ; on donnerait par ce moyen un écoulement aux eaux, et en même temps qu'on restreindrait ses proportions beaucoup trop vastes, eu égard à l'objet auquel il est destiné, on en rendrait le curage, l'assainissement et l'entretien plus faciles.

M. Boudier, à un autre point de vue comme application pratique du principe sulfureux, au point de vue médical, pense que :

« Les eaux du Marchais pourraient, à raison de leur sulfuration, être utilisées dans de certaines limites, mais ce serait à plusieurs conditions, savoir :

» Il faudrait opérer d'abord un curage sur les bords du lac, afin de faire disparaître la vase déposée sur ses berges qui, dans l'été, au moment des sécheresses, doivent par l'évaporation, occasionner des émanations malsaines; puis, par l'abatage d'une partie des arbres qui le bordent, on faciliterait l'accès de l'air sur l'eau, et on préviendrait ou on diminuerait sensiblement, du moins, l'amas provenant des feuilles et autres substances qui, de la surface, vont s'amonceler au fond du lac et en rendent les eaux plus ou moins marécageuses. »

Sans ces précautions, en effet, la quantité de *detritus*, de débris organiques, de lentilles d'eau qui restent en suspension, se décomposent et forment au fond du lac une vase épaisse et fermentée; cette vase entretient, comme dans les marécages, une quantité énorme d'*infusoires;* leur décomposition rend cette eau, qui paraît stagnante, non-seulement infecte et insalubre par ses émanations, mais encore dangereuse à l'usage.

L'abatage de partie des arbres qui l'entourent faciliterait donc l'action de l'air à sa surface, contribuerait, par un courant, à la purifier et à lui restituer la salubrité dont elle est privée dans son état actuel [1].

[1] Voir le rapport du conseil d'hygiène de l'arrondissement de Pontoise, du 5 juin 1863, page 72 (1re partie).

Telles sont les déductions sommaires qu'on peut tirer des recherches faites sur cette question, considérée au point de vue hygiénique d'une part, et ensuite, dans ses rapports éloignés avec *la chimie*. Elles n'ont, au reste, d'autre intérêt dans cet examen, que de prouver l'inefficacité de l'*oxyde de fer* à produire la coloration rouge qu'on a cru pouvoir lui attribuer.

Ce principe colorant existe, mais il a une autre origine, dont il faut chercher la cause dans un autre ordre de faits et d'idées.

II.

Sciences naturelles. — Géologie. — Botanique et Zoologie.

Il nous reste à aborder la partie des sciences naturelles aux points de vue géologique et botanique, et à envisager le lac du Marchais dans ses rapports avec les substances organiques qui l'entourent; cette étude sommaire, en pénétrant dans les derniers degrés du règne animal, nous conduira à la solution de la question.

Sur ce terrain, nous trouverons la véritable raison de décider et d'expliquer le phénomène de la *purpura-*

tion de l'eau du lac, qui a été si diversement interprété depuis longtemps et qui n'est pas encore bien compris de nos jours.

—※—

Le lac ou étang du Marchais[1], situé au sud de Groslay, sur le chemin qui conduit à Montmagny et à Deuil, occupe le fond d'une dépression de terrain d'une superficie de 33 ares environ; dépendant du territoire de Deuil, bien qu'il appartienne à Groslay, il semble qu'il ait emprunté sa situation géologique au nom du pays et à la nature de son sol[2]. Cette nappe d'eau affecte une forme, creuse, ovale; elle est stagnante; on n'y remarque ni courant ni issue, son niveau paraît stationnaire. L'évaporation compense l'action des sources voisines qui se font jour sur ses bords, et la déperdition des eaux par les suintements paraît combattue par la nature argileuse du sol, qui les retient et les conserve : ses bords, nullement marécageux, sont abrités par des arbres de différentes essences et garnis de quelques herbes aquatiques; voilà ce que la *géologie* nous apprend.

A raison des substances végétales qui l'entourent, le lac du Marchais est, suivant les saisons, recouvert de

[1] Le nom : Marchais, se traduit en latin par *Marchesianus* ou *Mercasius*, et en espagnol par *merge*. On n'y trouve aucun sens étymologique.

[2] Le nom Deuil, en langue celtique ou gauloise, se traduit par *Dol* et signifie terrain bas. (Voir le plan du lac à la fin du volume.)

couches organiques de différentes couleurs qui y trouvent l'alimentation nécessaire.

Les eaux subissent donc, comme on le voit, différentes influences extérieures : elles sont blanchâtres et laiteuses, naturellement douces et dissolvantes ; très-favorables, par conséquent, à l'usage quotidien qu'en font les ménagères du village de Groslay pour les lessives et le lavage du linge, mais elles renferment en même temps une grande quantité de substances qui, lorsqu'on les agite, produisent une odeur nauséabonde et sulfureuse.

Il arrive quelquefois, et le fait n'a jamais été contesté, que l'eau de cet étang devient, par place, rouge-pourpre comme du sang. Les habitants des villages voisins n'ont pas manqué de prétendre expliquer ce phénomène par l'événement accompli à cet endroit en 92, lors du martyre de saint Eugène ; c'est ici que vient prendre place la légende dont il a été question plus haut et qui consistait à dire : qu'à l'époque de l'anniversaire du martyre du saint (15 novembre), l'eau du lac se teignait de son sang.

A quels termes faut-il réduire cette croyance? Et que faut-il y voir de vraisemblable et de possible? Un mot va l'expliquer, nous le trouvons dans les éléments de *zoologie*.

—※—

Une fois encore nous emprunterons aux observations de M. Boudier l'explication de ce phénomène assez remarquable.

A une époque avancée de la saison, le lac du Marchais prend dans quelques-unes de ses parties une teinte sensiblement rosée, et les feuilles d'arbres déposées au fond de l'étang sont recouvertes d'un enduit de belle couleur pourpre plus ou moins foncée; or, en examinant avec attention cette substance au microscope on peut facilement reconnaître les éléments dont elle est formée.

Cette couche colorante n'est autre chose qu'une multitude *d'infusoires* d'un rouge violacé, que M. Boudier pense être l'*Euglena purpurea;* ces animalcules sont d'une dimension de 10 à 17 millièmes de millimètre, très-vifs, oblongs, et invisibles à l'œil nu. Ils sont tellement nombreux que les eaux prises dans les parties les plus claires et les plus reposées du lac, quand ces espèces de bancs d'infusoires viennent s'y abattre et éclore, en restent encore très-sensiblement chargées et donnent à l'eau ce reflet et cette coloration pourprés.

Les hommes les plus compétents en chimie ont remarqué qu'en effet une substance susceptible d'entrer en fermentation, produit des animalcules; que mise en contact avec l'air, elle peut donner naissance à des infusoires ou êtres organisés, et que ces germes, qui existent dans l'atmosphère, peuvent, par le contact, amener le développement du même phénomène; qu'enfin, par l'ébullition des mêmes principes fermentescibles, mis en rapport avec les mêmes corps, on obtient les mêmes produits organisés.

Telle est l'explication technique et ramenée à ses véritables termes du phénomène de la coloration des eaux du lac du Marchais, qu'on n'attribuera plus désor-

mais ni au sang de saint Eugène, ni même à l'oxyde de fer.

—※—

Cette solution nous paraît décisive au point de vue surtout des causes de la coloration pourpre accidentelle de l'eau, fait bien vrai, il faut le reconnaître, mais auquel les auteurs qui en ont recherché et interprété les éléments ont donné une place beaucoup trop considérable dans l'histoire de saint Eugène.

Nous le disonsdonc, en terminant, il convient de conserver à l'examen de notre question son caractère exclusivement historique, point unique qui puisse s'y rattacher sérieusement; la solution s'en trouve à la fois dans l'*Histoire de la Vie des Saints* touchant le martyre de saint Eugène; dans l'histoire de France, touchant la famille des Bourbons et des Condés, et aussi dans l'histoire de Hollande, où le nom d'Enghien prend son origine[1].

L'opinion de l'auteur paraîtra-t-elle suspecte, en se prononçant en faveur du lac du Marchais?

Mais les interprétations et les commentaires ont fait place à des éléments beaucoup plus sérieux, aux documents et aux textes anciens; et les chroniques et les légendes qui en dérivent, s'accordant pour donner satisfaction au *Marchais*, la prétention contraire ne saurait être plus longtemps défendue ; dès lors, la discussion n'est-elle pas épuisée et la question tranchée? Oui, évidemment.

Nous ajoutons que l'argument tiré de l'étymologie sera également écarté par l'histoire et par les documents

[1] Voir le tableau historique du nom d'Enghien, page 104 *bis*.

spéciaux sur *l'origine du nom d'Enghien ;* des siècles entiers séparant l'événement du martyre de saint Eugène de l'histoire de la famille des Condés, la propriété absolue du nom d'Enghien, d'origine hollandaise, devra être exclusivement réservée à ceux-ci.

Nos recherches et nos études dans le domaine des sciences naturelles et le résultat de l'analyse chimique des eaux auront donc eu pour effet d'écarter des systèmes en présence, deux erreurs également considérables dont on voulait tirer argument et qui consistaient :

A prétendre voir le sang de saint Eugène reparaître à la surface du lac du Marchais, à l'époque de l'anniversaire de son martyre, ou à vouloir expliquer cette coloration pourpre de l'eau par la présence de l'oxyde de fer dans les gisements environnants.

Entre ces deux opinions, une troisième s'est produite, qui a fait rejeter les deux autres :

L'eau n'est pas rougie par le sang, a-t-on dit, ce point n'est plus contesté; mais elle n'est pas rougie davantage par les minerais de fer qui, d'après ce que nous enseignent les analyses, n'existent pas, ou du moins, d'une manière presque inappréciable dans les eaux; ce second système étant également écarté, un seul reste, c'est celui que nous venons d'énoncer. La coloration qui se produit chaque année, vers le 15 novembre, au lac du Marchais, est un phénomène purement accidentel, qui ne saurait avoir la moindre influence sur la solution de notre unique question. — Les naturalistes le comprendront facilement; nous l'avons d'ailleurs expliqué en parlant de l'*Euglena purpurea.*

Ainsi, après avoir mérité peut-être aux yeux de quel-

ques-uns le reproche de nous être écarté de notre point de départ et de notre sujet, nous avons néanmoins atteint notre but en démontrant :

Que ce n'est ni à l'étude de la *chimie*, ni à celle des *sciences naturelles*, qu'il faut avoir recours pour jeter quelque lumière sur notre question, et que vouloir établir un rapprochement et une corrélation entre les noms d'Eugène et d'Enghien, parce que l'étymologie serait la même, est une erreur, et une hérésie chronologique inconciliable avec l'histoire, et surtout avec les dates qui appartiennent aux faits qui nous occupent.

Nous avons ainsi dégagé le débat, ramené la discussion sur son véritable terrain, point essentiel dans toute critique. Les arguments et les raisons de décider que nous avons développés plus haut, nous paraissent décisifs, et nous ne pouvons mieux faire pour terminer et pour conclure que de reproduire, comme dernière preuve, l'un des textes déjà cités au début :

Multos deos adorare
Renuens occiditur
Eugenius :
Et membra latenter pagani
In lacûs Marchesiani
Gurgitem, præcipitant.

Cette opinion ne sera donc plus désormais une prétention; car, après les preuves authentiques que nous venons de citer, et les réfutations touchant l'histoire et l'étymologie des noms, elle aura pris, selon nous, l'autorité d'une décision juridique venant lever tous les doutes et compléter l'histoire de la sépulture de saint Eugène, martyr, au village de Deuil.

ANNEXE.

Le conseil d'hygiène et de salubrité de l'arrondissement de Pontoise,

Vu le rapport de la commission spéciale, sur l'état du lac du Marchais, et les causes des émanations insalubres qu'il répand pendant les chaleurs,

Émet le vœu,

1° Que le lac du Marchais soit curé;

2° Que les feuilles mortes en soient retirées deux fois par an;

3° Que les terres des bords du lac soient convenablement soutenues;

4° Enfin, qu'aucune matière putrescible ou résidu quelconque ne soit jetée dans le lac ou sur ses bords.

Fait en séance du conseil, le 5 juin 1863.

Suivent les signatures.

CHAPITRE IV.

LES VILLAGES DE DEUIL, D'ENGHIEN ET DE GROSLAY
CONSIDÉRÉS
DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA SÉPULTURE DE SAINT EUGÈNE.

Nous venons de résumer la discussion ; après avoir abordé d'une manière décisive cette controverse et vidé ce pacifique débat, à la fois historique et religieux, avons-nous rempli toute notre tâche et n'avons-nous pas quelque chose de plus à faire?

Ne devons-nous pas, pour être vrai et rendre hommage à qui il appartient, octroyer à chaque pays, de Deuil, de Groslay, ou d'Enghien, sa part possible de coopération dans l'histoire de la sépulture de saint Eugène prise à ses différentes phases et à ses diffé-

rentes époques? Ce sera évidemment là le complément de nos recherches; ce sera surtout la preuve de notre impartialité et la justification de notre épigraphe : « *Justitia in suum cuique tribuendo cernitur :* A CHACUN LE SIEN. »

Trois villages du canton, placés dans une situation relativement identique comme importance [1], sont mis en présence, nous l'avons dit, pour réclamer leur part d'action dans cet épisode de l'histoire des martyrs : quel rôle assignera-t-on à chacun d'eux, dans l'honneur d'avoir possédé, à une époque quelconque, pendant sa vie, ou après sa mort, le glorieux archevêque de Tolède, et d'avoir été, à une autre époque, le théâtre de son martyre et de sa sépulture?

Les auteurs qui ont écrit sur ce sujet, ont pris une initiative assez sérieuse : Deuil d'abord, ensuite Enghien, puis Groslay, pourraient, d'après ces auteurs, revendiquer avec une certaine autorité leur part de souvenirs dans cette grande épopée [2] des fastes du christianisme; leurs assertions sont-elles bien justifiées?

Nous avons, au début, dit un mot de la naissance de saint Eugène, nous avons rapidement raconté son apostolat et son martyre, son immersion dans le lac du

[1] Deuil, population 1800 hab., superficie 370 h.
Groslay, » 1200 » » 310 h.
Enghien, » 900 » » 145 h., dont 45 hect. pour le lac.

[2] *Épopée* est formé de deux racines grecques : επος discours, ποιεω, je dis, je fais, je prononce; longue narration, soit en vers, soit en prose, d'un fait important.

Marchais et son inhumation au village de Deuil; puis après la vision d'Hercold, nous avons fait le récit de la translation de ses reliques et de leur division, en France, en Belgique et en Espagne[1].

Ceci étant dit, voyons donc quel a été en réalité le rôle des trois villages dont nous venons de parler dans le cours de ces divers événements; nous commencerons par Deuil, commune importante dont l'administration municipale, confiée à M. Gilbert pendant longtemps, est, depuis peu, dirigée par le zèle éclairé de M. Schaeffer, son successeur. Nous arriverons ensuite à Enghien, puis au village de Groslay, sur l'église duquel nous ajouterons, ainsi que nous l'avons dit dans notre introduction, quelques détails archéologiques.

Nous terminerons en parlant des nouvelles délimitations civiles de ce village, de l'extension de la juridiction spirituelle et pastorale de son église[2], et de l'introduction dans le diocèse de Versailles, comme dans la nouvelle église de Saint-Eugène, de Paris, de la liturgie romaine et du rite romain.

Ce sera l'objet d'une deuxième partie distincte et séparée de l'histoire de saint Eugène et de sa sépulture.

[1] Voir les tableaux synoptiques de l'histoire de saint Eugène et de la division de ses reliques. (1re partie, pages 22 et 42 *bis*.)

[2] Église de Groslay. Voir, à la fin du volume, la loi du 3 juillet 1861, et le plan à l'appui. (Page 206.)

Le décret impérial du 25 octobre et l'ordonnance épiscopale du 20 novembre 1862. (Pages 210 et suivantes.)

I.

Village de Deuil [1].

Jadis au milieu du village de Deuil, dans un vaste champ, s'élevait un temple consacré aux divinités païennes et spécialement dédié au culte du dieu Mars : ce fut dans ce temple que la sentence de mort fut prononcée par le proconsul romain Siscinius Fesceninus, contre saint Eugène, évêque, et exécutée sous la deuxième

[1] *Deuil.* Voir la loi du 20 janvier 1864, et le plan, page 96.

persécution de Domitien, marquée au 15 novembre, vers l'an 92 de l'ère chétienne.

Emori lætus, caput immolandum
Pro Dei causâ, statuit sub ense
Sanctus Eugenius.

Saint Eugène, heureux de mourir pour la cause du Christ, se présente courageusement au glaive de son bourreau ; sur son refus énergique de sacrifier aux faux dieux, il est mis à mort, et son corps mutilé jeté en secret dans un étang voisin, appelé : *le lac du Marchais :*

In lacûs MARCHESIANI
Gurgitem, præcipitant.

A l'époque où nous écrivons, il reste encore au village de Deuil, en souvenir du drame sanglant de la mort et de la première sépulture du saint, la châsse renfermant une portion insigne de ses reliques.

Au *lac du Marchais*, près Groslay, appartient donc l'honneur d'avoir reçu et conservé dans ses ondes le corps du bienheureux martyr. Les eaux calmes de ce lac presque inconnu alors le dérobèrent en effet au culte des chrétiens, mais aussi aux excès des infidèles, et préservèrent son corps pendant les mauvais jours, de la fureur du pagnanisme :

Spargit incassum, fera gens per undas
Membra ; solvet vir sacer hînc cadaver :
Ritè reddetur tumulo, piosque
Reddit honores.

« C'est en vain, disent les textes, qu'un peuple impie et cruel, jette son corps dans le lac du Marchais. Hercold,

homme pieux, *vir sacer,* le retire des eaux, lui rend les honneurs de la sépulture chrétienne et lui élève un tombeau digne de sa gloire. »

Les choses restèrent dans cet état jusqu'à ce que Hercold vînt rendre, par son zèle, le corps de saint Eugène au culte des admirateurs de sa foi, soit à Deuil soit à Saint-Denis, et plus tard, dans les différentes églises où ses reliques furent partagées et dont la paroisse de Deuil possède aujourd'hui une portion très-authentique.

Les auteurs nous apprennent, en effet, qu'après avoir rendu à son héros les honneurs religieux, Hercold éleva d'abord un oratoire sur son tombeau, et que plus tard, sur le même emplacement, livré naguère au culte impur de l'idolâtrie, une chapelle, puis une église lui furent consacrées :

> HERCOLDUS, *vir illustris, requisivit, et inventum*
> *Structo in loco passionis oratorio, honorificè*
> *Sepelivit.*

La fondation de l'église actuelle de Deuil, placée dès son origine sous le *vocable de la Nativité,* fixée au 8 septembre, remonte au XIe siècle. Elle est de beaucoup postérieure à l'épisode du martyre du saint ; c'est donc à tort qu'on a voulu faire coïncider ces deux événements : son vocable a toujours été distinct de celui du prieuré, et les deux fêtes célébrées séparément. Le prieuré était placé sous l'invocation de *saint Eugein,* nom que, par euphonie, on a changé plus tard en celui de *saint Eugène,* tel qu'on le prononce aujourd'hui.

Outre la chapelle bâtie au IXe siècle, en style anglo-

saxon, sur le lieu et la place de l'oratoire d'Hercold, on voyait, du côté du couchant, s'élever l'ancienne église de Deuil, possédée en 1060, avec le village par Hervé de Montmorency, selon la coutume en vigueur alors. L'autel avait été érigé sur l'emplacement même du tombeau du martyr, et le chœur ajouté et bâti beaucoup, plus tard au XIIIe siècle.

Les reliques en furent demandées par différents prélats, et ce fut en avril 1156, qu'Odon de Deuil secrétaire et chapelain du roi Louis le Jeune, crut pouvoir prendre sur lui, en sa qualité de prieur de l'abbaye de Saint-Denis, de donner, sur les sollicitations du pape Eugène III, à l'église de Tolède, un bras de son illustre fondateur ; en 1565, la translation d'une autre partie, plus considérable encore, fut opérée à Tolède, sous le règne de Philippe II[1], beau-frère de Charles IX, roi de France. Le second bras du martyr fut, toutefois, retenu et conservé par les moines de l'abbaye de Saint-Denis.

[1] Voir la relation de cette cérémonie, 1re partie, page 35.

II.

Réversion à Deuil.

La portion du bras que possède, de nos jours, l'église de Deuil fut obtenue en 1761 du grand prieur de Saint-Denis par l'abbé Martin, curé de cette paroisse; il dut, pour réaliser cette réversion, se pourvoir auprès du chef de son diocèse, à l'effet d'obtenir l'autorisation nécessaire : il l'obtint à la date du 11 septembre 1761, de Mgr Christophe de Beaumont du Repaire, alors archevêque de Paris[1], et l'ordonnance[2] rendue par le prélat prescrivit, en même temps, le cérémonial à observer pour cette fête.

[1] Voir le tableau des anciens archevêques de Paris, page 192 (2e partie.)

[2] Voir ci-après, aux Annexes, le texte de l'ordonnance, page 84 (1re part.)

Le jour en fut fixé au 21 septembre; l'abbé Martin, accompagné de Mgr de la Live, seigneur de Deuil, des marguilliers, du syndic perpétuel de la commune et des autres autorités, se rendirent processionnellement à l'abbaye de Saint-Denis; arrivés à la basilique, ils reçurent solennellement du grand prieur Pierre Boucher un ossement de l'un des bras de saint Eugène, qui fut renfermé dans la châsse actuelle, offerte par la générosité pieuse de l'abbé Martin lui-même : cette châsse fut ramenée en grande pompe à l'église de Deuil et suspendue à la voûte du chœur, en signe de respect et de vénération pour les reliques qu'elle renfermait.

Telle était la situation quand la révolution éclata. Pendant les mauvais jours de ces temps agités, les vases sacrés et les ornements d'église furent portés au district et vendus au profit du domaine. La châsse de saint Eugène ne fut pas plus respectée, elle fut descendue de la voûte, retirée de son coffre et dépouillée des lames d'argent et des ornements extérieurs qui la décoraient. Cependant le bedeau de la paroisse, Sény Jacquet, homme pieux et dévoué, parvint à la soustraire aux profanations nouvelles dont elle était menacée : pendant que les agents de l'autorité d'alors établissaient dans l'église, sur l'autel même, une montagne de gazon pour servir à la célébration des cérémonies patriotiques, il fut assez heureux pour introduire en secret la châsse de saint Eugène sous le maître-autel, avant qu'il fût complétement recouvert.

Après ces événements, dans des jours plus calmes, l'an IV (1796), M. l'abbé Hurel, successeur de M. l'abbé Lagasse, reprit l'exercice public du culte; quand il

rentra dans l'église, il la trouva dévastée; toutefois, la châsse, les fonts baptismaux, l'autel et le tabernacle avaient échappé providentiellement au désastre; il rétablit la châsse au lieu qu'elle avait occupé, à la voûte de l'église; initié qu'il était à l'art de peindre comme à l'art de guérir, le digne ecclésiastique la restaura lui-même; il la décora de peintures que M. l'abbé Ducasse, curé actuel, dans son respect pour les traditions du culte, a voulu faire survivre à une restauration récente; ce travail a été conservé en souvenir de son auteur, et tel qu'il était autrefois, il existe encore aujourd'hui.

Quelques parcelles des reliques de saint Eugène ont été, tout récemment, recueillies par un chanoine titulaire de la cathédrale de Paris, M. l'abbé Coquand, curé fondateur de la nouvelle église Saint-Eugène, dans le faubourg Poissonnière; il doit ce précieux dépôt à la bienveillance confraternelle de M. l'abbé Arthaud, chanoine honoraire de Versailles, et curé de la paroisse de Longpont, près Montlhéry.

Le grand prieur, en remettant à l'abbé Martin, ainsi que nous venons de le dire, la relique de saint Eugène, y avait ajouté un certificat d'authenticité dont nous donnons le texte et la traduction ci-après, aux annexes[1]; nous devons cette communication à l'obligeance et aux utiles recherches de *M. Huchot,* neveu du vénérable abbé Hurel, possesseur de nombreux et précieux documents puisés à des sources aussi respectables qu'authentiques.

[1] Voir le texte et la traduction de ce certificat, page 86.

Nous transcrivons également, à la suite, le tableau des supérieurs du prieuré de Deuil [1], depuis 1137, époque de sa fondation, jusqu'aux années 1594 et 1761, où il fut transformé et supprimé par la confiscation des bâtiments claustraux au profit du domaine national, sous l'abbé Dagoult, dernier supérieur de cette maison religieuse.

Puis, nous ajoutons le tableau des curés qui ont desservi l'église du village de Deuil depuis l'installation de M. l'abbé Lecuélin, premier curé, en 1594, jusqu'à nos jours.

Tel est, en résumé, le rôle assigné au village de Deuil dans le martyre de saint Eugène, tels sont les faits que l'histoire et les auteurs lui attribuent : ainsi, Deuil, après avoir été le théâtre de ses prédications et de son apostolat et le lieu de son martyre, peut, à bon droit, revendiquer l'honneur d'avoir également été témoin de sa sépulture. C'est du prieuré de Deuil que les reliques du saint sortirent, lors du pèlerinage entrepris par les moines, le 2 juin 918 [2], et dont l'église actuelle possède, depuis leur réversion [3], avec les preuves les plus authentiques du monde, un précieux fragment.

[1] Voir le tableau des anciens prieurs et des anciens curés de Deuil, pages 89 et 92.

[2] Voir la relation de ce pèlerinage, à la première partie, page 23.

[3] Voir l'autorisation épiscopale et la déclaration d'authenticité des 11 et 21 septembre 1761, pages 80, 84 et 87.

ANNEXES.

I.

Licence donnée le 11 septembre 1761, par l'archevêque de Paris, à l'abbé Martin, curé de Deuil, pour la réversion des reliques de saint Eugène de l'abbaye de Saint-Denis, et leur translation à l'église de Deuil. — Fête célébrée le 21 novembre.

Nous, Christophe de Beaumont du Repaire, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique,

Archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, proviseur de Sorbonne, etc., etc.,

Permettons à l'abbé Martin, curé de l'église paroissiale de Deuil, de notre diocèse, d'aller processionnellement à l'église de l'abbaye de Saint-Denis,

Pour y recevoir une portion des reliques de saint Eugène, qui lui a été promise par les religieux de cette abbaye, l'emporter avec la solennité et la décence requises, et l'exposer à la vénération des fidèles, dans ladite église paroissiale de Deuil.

Donné, à Paris, le 11 septembre 1761.

Signé : † CHRISTOPHE,
Archevêque de Paris.

Par mandement de Monseigneur :

Signé : DELATOUCHE,
Chanoine-secrétaire.

II.

Déclaration d'authenticité de la relique de saint Eugène, martyr à Deuil.

(TEXTE.)

Venerabilibus viris, domino pastori, necnon parrochianis ecclesiæ Sancti Eugenii de Dyogilo, diocesis Parisiensis, dominus Petrus *Boucher*, major prior regalis abbatiæ Sancti Dyonisii, in Francia, totiusque conventûs ejusdem abbatiæ, ordinis Sancti Benedicti, congregationis sancti Mauri,

Salutem in Domino :

Quæ pietas ergà cœlites decet christianos, ea vos, honorabiles viri, ergà sanctum Eugenium martyrem, ecclesiæ vestræ patronum, ardere testis est petitio vestra, quàm nobis, pro impetranda aliquantula sacrarum ejusdem sancti Eugenii reliquiarum particula, porrexistis : vestram pietatem laudavimus, et postulationem, utpotè justam censuimus admittendam :

Quapropter, os illud, ex medicorum placitis, brachii, è capsâ ejusdem sancti Eugenii, quâ par erat veneratione extractum, ad vos transmittimus.

Vestris quidem meritis, si materiæ quantitas inspicitur, minus; at si sanctitatis virtus expenditur, votis æquale. *Sanctorum*, enim teste Gregorio Nazianzeno, *corpora idem possunt quod anima*, *et eorum guttœ sanguinis vel etiam exigua passionis signa, idem possunt quod corpora.*

Quod idem, uti nobis experiri liceat, per ejusdem sancti Eugenii martyris intercessionem et vestræ coronæ charitatem etiam atque etiam efflagitamus.

Et ut præsentibus litteris indubitata fides habeatur, et nostra, et secretarii dictæ abbatiæ manu subsignatos, sigilloque capituli nostri munitos dedimus, in regali Sancti Dyonisii in Francia cœnobio.

Anno, reparatæ salutis humanæ, millesimo septuagentesimo sexagesimo primo.

Fr. Petrus BOUCHER,
Major prior.

(Sigillum capituli.)

Fr. Franciscus-Carolus-Magnus Auvray,
Secretarius.

Sigillum nostrum apposui,

Martin,
Pastor Diogili.

(Sigillum parrochiani.)

(TRADUCTION.)

Nous, Pierre Boucher, grand prieur de la royale abbaye de Saint-Denis en France, et de la toute communauté de l'ordre de ladite abbaye de Saint-Benoît, de la congrégation de Saint-Maur,

Aux vénérables serviteurs de Dieu, au vénéré pasteur et aux paroissiens de l'église de Saint-Eugène de Deuil, du diocèse de Paris,

Salut en Notre-Seigneur :

La demande que vous nous avez présentée, vénérables serviteurs de Dieu, pour obtenir de nous une parcelle des saintes reliques du corps de saint Eugène, martyr et patron de votre église,

Nous atteste que vous êtes animés, à l'égard de *saint Eugène,* de cette ardente piété qui convient à des chrétiens, à l'égard des saints du paradis,

Aussi, avons-nous donné des éloges à votre ferveur, et avons-nous pensé de même, qu'il était convenable d'admettre votre juste demande.

C'est pourquoi nous vous envoyons cet os, extrait de la châsse de saint Eugène, avec toute la vénération requise, et qui, de l'avis des chirurgiens anatomistes, *est une portion de l'un de ses bras.*

A la vérité, si votre piété ne considère que la quantité de l'objet, le don sera minime; mais elle sera pleinement satisfaite, si elle envisage la puissance de sa sainteté; Saint Grégoire de Naziance nous apprend, en effet, « que les corps des saints ont la même vertu que leurs âmes, et les gouttes de leur sang et le moindre instrument de leur supplice, le même mérite que leurs corps. »

Qu'il nous soit donc donné de faire l'expérience de cette vérité, par l'intercession du glorieux martyr saint Eugène, et par la charité de votre pieuse assemblée : tel est l'objet de nos vœux les plus ardents.

Et pour que toute confiance soit accordée aux présentes, nous vous les avons délivrées sous notre seing, celui de notre secrétaire, et le sceau du chapitre de notre royale abbaye de Saint-Denis, en France.

L'an de la rédemption du monde, le 1761e, et du mois de septembre, le 21e.

Signé : Pierre BOUCHER,
Grand prieur.

(Cachet du chapitre.)

François-Charles Auvray,
Secrétaire général.

(Cachet du curé.)

Martin,
Curé de Deuil.

III.

Prieurs de Deuil.

Le prieuré de Deuil, lors de sa fondation, était desservi par douze religieux. Le premier supérieur connu vivait sous le règne de Louis le Gros, en 1108; il se nommait Foulque, et mourut en 1137[1]; ce fut de son temps qu'Abeilard, retiré de l'abbaye de Saint-Denis, eut des écoles dans le prieuré.

Sous le second prieur, nommé Daniel, le pape Alexandre III adressa à la congrégation une bulle, par

[1] *Histoire littéraire de la France*, tome VI, page 194. *Annales des Bénédictins*, tome V.

laquelle il prenait sous la protection de saint Pierre les églises de Deuil, de Saint-Martin de Groslay et autres. Précédemment, en 1122, une bulle de Calixte II, donnée à Bénévent, avait confirmé à l'abbaye Saint-Florent de Saumur, à l'encontre d'Étienne de Senlis, évêque de Paris, le droit de présentation et de pourvoir à la cure de Deuil : le P. Daniel mourut en 1203.

De 1203 à 1792, un grand nombre de prieurs se succèdent jusqu'à la révolution, les plus remarquables sont :

Robert et Renault, qui, en 1250, furent élus abbés de Saint-Florent.

En 1398, Pierre le Bœuf, chargé de la gestion des biens de la seigneurie de Deuil, confisqués, faute d'hommages, par l'évêque.

En 1477, Hector Coquerel, licencié ès lois, conseiller au parlement de Rouen en 1461.

En 1493, Jean Dugué, aumônier, et Guillaume de Cambrai, conseillers du roi.

En 1531, Pierre de la Jaille, protonotaire[1] du Saint-Siége et prieur commandataire[2].

En 1541, Nicolas Baudequein, chanoine de Paris.

En 1583, le prieur Martial Richevillain, prétendant que le prieuré de Deuil n'était pas conventuel[3], en fit démolir la plupart des bâtiments; mais sa conduite ayant

[1] *Protonotaire :* le protonotaire était un officier de la cour de Rome, chargé de l'expédition des actes des consistoires publics.

[2] *Commandataire :* une commande était un titre donné par le pape à un ecclésiastique, pour lui conférer un bénéfice régulier.

[3] Par *conventuel,* on entend une communauté dirigée selon les règles de la vie monastique.

été déférée au jugement de l'abbé de Saint-Florent, il fut condamné à recevoir et à y entretenir les religieux qu'on y enverrait en obédience[1].

En 1594, les douze religieux furent supprimés, le couvent ne fut plus composé que de prieurs commandataires, et les religieux s'étant réunis pour faire construire un presbytère, y logèrent un curé dont ils faisaient le traitement, en se réservant les bâtiments claustraux, dont ils percevaient la dîme ; ils établirent, en outre, un vicaire titré de Notre-Dame, et un chapelain titré de Saint-Eugène.

En 1761, M Dagoult, chanoine de Paris et dernier prieur commandataire du prieuré de Deuil, fit don à l'église du bel autel de marbre griotte figurant le tombeau de saint Eugène, et qui existe aujourd'hui.

En 1764, le prieuré fut converti en une communauté consacrée à la retraite des ecclésiastiques âgés et infirmes.

Enfin, en 1792, les bâtiments qui restaient de l'ancien prieuré, de côté du couchant de l'église actuelle, le presbytère et les bâtiments d'écoles furent confisqués par le domaine national et vendus aux enchères : le prieuré à un habitant de Deuil, et le surplus au citoyen Bourse, prêtre apostat.

Ainsi se termine la nomenclature des prieurs de Deuil et l'histoire de cette ancienne fondation religieuse du XIIe siècle, dont les dernières traces ont disparu depuis la première révolution.

[1] *Obédience :* on appelait religieux obédienciers ceux qui étaient chargés de desservir un couvent ou un bénéfice dont ils n'étaient pas titulaires.

IV.

Curés de Deuil.

En 1594, date de l'installation du premier curé par les prieurs commandataires, M. l'abbé le Cuélin est chargé de l'administration de la paroisse de Deuil.

En 1613, il est remplacé par M. Boitel ; après lui, plusieurs curés se succèdent, puis en 1651, M. Lesueur, conseiller du roi, est appelé à la cure de Deuil. Il décède le 11 février 1677, et il est inhumé au chœur, près l'autel.

En 1698, M. le Tonnelier succède à l'abbé Rigoulot ; sous son administration, en 1709, une cloche est baptisée, sous la présentation de :

M. Réné Pallu, seigneur de la Barre, parrain ;

Et de dame Thomé de la Chevrette, marraine, et nommée *Marie-Reine*.

Le 20 octobre 1732, M. le Tonnelier décède; il est inhumé au chœur.

En 1733, sous l'administration de M. Lejollivet, son successeur, une deuxième cloche est bénite et nommée *Marguerite*.

Elle est présentée au baptême par :

M. Bourcier, procureur de la Charité, parrain;

Et par dame Marguerite Langlois, trésorière, marraine.

En 1749, M. Lejollivet a pour successeur l'abbé Martin; sous ce dernier pasteur eurent lieu plusieurs cérémonies :

Le 11 mai 1759, dix ans plus tard, a lieu la bénédiction d'une troisième cloche; c'est la cloche actuelle;

Sa présentation au baptême est faite par :

Mgr Denys Delalive, seigneur de Deuil, d'Epinay, etc., parrain,

Et par Mme Sophie Delalive, comtesse d'Houdetot, marraine.

Elle est nommée *Denise-Sophie*.

Sous l'administration du même abbé Martin, le 21 septembre 1761, a lieu la *réversion des reliques de saint Eugène* en vertu de l'acte de licence donné le 11 septembre du même mois par *Mgr Christophe, archevêque de Paris*, dont le texte a été ci-dessus transcrit, *page 84*.

En 1767, après dix-huit années de fonctions dignement remplies, l'abbé Martin quitte la paroisse de Deuil pour passer à la cure de Groslay; il a pour successeur à Deuil l'abbé Sevay; puis en 1791, l'abbé Lagasse.

Sous l'administration de ce dernier ecclésiastique, pendant la période révolutionnaire, l'église subit les

atteintes et les transformations les plus affligeantes et les plus graves.

L'abbé Lagasse est momentanément remplacé par l'abbé Pourçain ; en l'an IV (1796), M. Hurel est nommé et exerce à Deuil jusqu'en l'an X (1802), époque à laquelle M. l'abbé Lagasse reprend ses fonctions, et sollicite la nomination de M. Hurel comme vicaire.

En 1822, le 7 août, M. Lagasse décède et est remplacé par M. Hurel, dont la venue est accueillie avec joie par les populations reconnaissantes.

M. Hurel, pendant son trop court passage à Deuil, sut, par ses vertus et son désintéressement, gagner tous les cœurs. Il a laissé un recueil de cantiques composés par lui en l'honneur de saint Eugène, et qui se chantent aux fêtes anniversaires des 21 mai et 15 novembre[1] de chaque année.

Il mourut le 18 janvier 1830. Il n'y eut qu'une voix pour rendre un juste et solennel hommage à sa mémoire et à son admirable caractère, à son dévouement pour les pauvres, quoique pauvre lui-même, à ses connaissances dans l'art de guérir, et aux souffrances qu'il endura pendant la révolution.

Deux discours furent prononcés sur sa tombe : l'un par M. Pergent, curé de Soisy[2], l'autre par M. Minel, maire de Deuil.

[1] Fêtes de la réversion et de l'anniversaire du martyre de saint Eugène.

[2] M. le curé de Soisy avait pris pour texte de son éloge funèbre, ces paroles de l'Ecriture :

Pertransivit benefaciendo, qui pro affectu, Pater appellabatur.

« Il a vécu en faisant le bien, et chacun, en signe de vénération, l'appelait : *mon Père.* »

A M. l'abbé Hurel succéda l'abbé Cholet, ancien curé de Saint-Gratien, qui administra fort peu de temps la paroisse; il eut pour successeur, en 1832, l'abbé Meunier, ancien vicaire de Montmorency.

En 1835, M. Lecomte, ancien curé de Saint-Marc, près Étampes, fut nommé à Deuil; après lui, en 1841, M. l'abbé Godard, venant de Bellefontaine, et enfin, en 1854 jusqu'à nos jours, M. l'abbé Ducasse, ancien curé de Fontenay-Saint-Père, canton de Limay, près Mantes, curé actuel, sous l'administration municipale, d'abord de M. Dugué, puis de M. Gilbert, ancien notaire à Deuil, et aujourd'hui sous celle de M. Schaeffer, chargé de la mairie de cette importante commune.

V.

Loi relative à une nouvelle délimitation des communes de Deuil, d'Enghien et de Montmorency (Seine-et-Oise), adoptée par le Corps législatif le 5 janvier 1864, et promulguée le 20 du même mois.

NAPOLÉON,

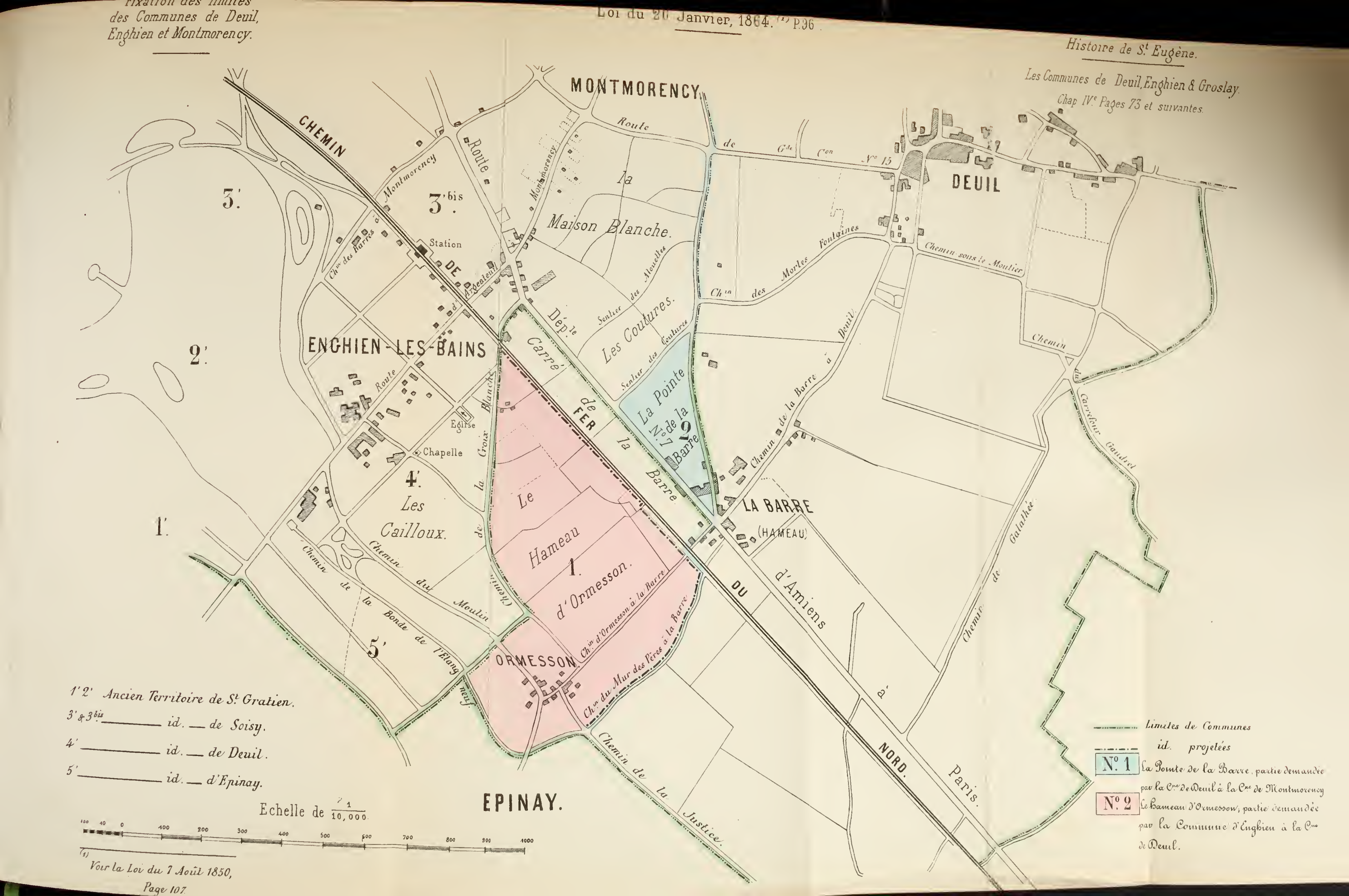
Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS,

A tous présents et à venir, salut :

Avons sanctionné et sanctionnons, promulgué et promulguons ce qui suit :

Le Corps législatif a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Le territoire teinté en *rouge* et coté n° 1 sur le plan annexé à la présente loi, est distrait de la commune de


Fixation des limites
des Communes de Deuil,
Enghien et Montmorency.
Loi du 20 Janvier, 1864. (1) P.96.
Histoire de St Eugène.
Les Communes de Deuil, Enghien & Groslay.
Chap IVe Pages 73 et suivantes.
MONTMORENCY
DEUIL
ENGHIEN-LES-BAINS
LA BARRE
(HAMEAU)
ORMESSON
EPINAY.
CHEMIN DE FER DU NORD.
Route de Gde Con No 15
Maison Blanche.
Les Coutures.
La Pointe de la Barre
No 2
No 1
Le Hameau d'Ormesson.
Les Cailloux.
Station
Eglise
Chapelle
Route d'Amiens à Paris.
1' 2' Ancien Territoire de St Gratien.
3' & 3bis ——— id. — de Soisy.
4' ——— id. — de Deuil.
5' ——— id. — d'Epinay.
Echelle de 1/10,000
Limites de Communes
id. projetées
No 1 La Pointe de la Barre, partie demandée par la Cne de Deuil à la Cne de Montmorency
No 2 Le Hameau d'Ormesson, partie demandée par la Commune d'Enghien à la Cne de Deuil.
(1) Voir la Loi du 7 Août 1850, Page 107.

Deuil, canton de Montmorency, arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise), et réuni à la commune d'Enghien, même canton.

Le territoire teinté en *bleu*, et coté n° 2, est distrait de la commune de Montmorency et réuni à la commune de Deuil.

En conséquence, les limites entre les communes de Deuil, d'Enghien et de Montmorency, sont fixées conformément au tracé des lignes lavées en *bleu* audit plan.

Art. 2. — Les dispositions qui précèdent auront lieu, sans préjudice des droits d'usage ou autres, qui peuvent être respectivement acquis. Les autres conditions de la distraction prononcée, seront, s'il y a lieu, ultérieurement déterminées par un décret de l'Empereur.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 5 janvier 1864.

Le Président :

Signé : Duc de Morny.

Les Secrétaires :

Signé : Marquis de Talhouet, comte le Peletier d'Aulnay, Severin Abatucci, G. Noubel.

Extrait du procès-verbal du Sénat.

Le Sénat ne s'oppose pas à la promulgation de la loi relative à une nouvelle délimitation de communes dans le département de Seine-et-Oise.

Délibéré et voté en séance, au palais du Sénat, le 15 janvier 1864.

Le président,

TROPLONG.

Les secrétaires,

Signé : A. LEROY DE SAINT-ARNAUD, le général comte DE GOYON, le baron T. DE LACROSSE.

Vu et scellé du sceau du Sénat :

Le Sénateur-secrétaire,

Signé : Baron DE LACROSSE.

Mandons et ordonnons, etc.

Fait au palais des Tuileries, le 20 janvier 1864.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre d'État,
Signé : E. ROUHER.

Vu et scellé du grand sceau :

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice et des cultes,

Signé : J. BAROCHE.

Extrait de l'exposé des motifs présenté par M. le conseiller d'État comte de Chantérac, rapporteur, le 4 novembre 1863, et du rapport de M. Dambry, député au Corps législatif, le 21 décembre suivant.

La commune de Deuil comprend, entre autres sections, celle d'Ormesson, qui en est séparée par le chemin de fer du Nord; elle se trouve ainsi détachée de la commune à laquelle elle appartient, et n'a d'autres communications avec celle-ci qu'un passage à niveau sur le chemin de fer, éloignée d'environ trois kilomètres de son chef-lieu communal; elle est, au contraire, à une distance de moins d'un kilomètre d'Enghien, dont le territoire est contigu au sien : par suite de cette situation, les habitants d'Ormesson ne fréquentent Deuil que quand il s'agit de leurs rapports officiels avec la mairie. L'éloignement et le mauvais état des chemins en hiver les empêchent d'envoyer leurs enfants à l'école communale. L'isolement dans lequel se trouve placée cette section offrant des inconvénients graves pour ses habitants, ceux-ci ont demandé instamment leur réunion à la commune d'Enghien, qui ne possède pas, d'ailleurs, jusqu'ici, un territoire en rapport avec l'importance nouvelle que cette commune a prise depuis quelques années.

Les autorités administratives consultées ont donné un avis favorable à l'annexion, mais ont pensé qu'il y avait lieu d'accorder une compensation à la commune de Deuil, qui se trouvera désormais privée de cette portion de son territoire.

Cette compensation ne pouvait être fournie que par la commune de Montmorency, qui touche celle de Deuil. Cette dernière avait demandé l'adjonction à son territoire de parcelles de terrain et hameaux dépendant de Montmorency, savoir : *les Coutures, la Maison Blanche* et *la Porte Rouge*. Mais ces distractions devant causer un préjudice notable à la commune de Montmorency, il a paru convenable de n'accorder à Deuil, à titre de compensation, qu'une parcelle triangulaire dite *la Pointe de la Barre*, hameau dépendant déjà pour d'autres parties du territoire de Deuil,

et dont la distraction doit régulariser, par sa forme, les limites respectives des deux communes.

C'est dans ce sens que le projet de loi qui précède a été soumis à l'approbation du Corps législatif par le conseil d'État.

—※—

M. Dambry, député, a été chargé du rapport, et la Commission a déposé son travail à la séance du 21 décembre 1863. Aux faits expliqués dans l'exposé qui précède, M. le rapporteur a ajouté ceux-ci :

La commune de Deuil, en protestant contre le projet de distraction du hameau d'Ormesson à son préjudice, a demandé, pour conclure à toutes fins, à titre de compensation, l'adjonction à son profit de divers territoires dépendant de Montmorency, d'une contenance d'environ 25 hectares, mais cette dernière commune, déjà privée par une loi récente, du hameau dit : *la Rue*, qui a été réuni au village de Groslay, s'est vivement opposée à cette nouvelle réduction de son territoire, et a consenti seulement à l'abandon proposé par M. le directeur des contributions directes de Seine-et-Oise, à savoir : de la parcelle triangulaire dite : *la Pointe de la Barre*.

M. le maire de la commune de Deuil a adressé à la Commission du Corps législatif une autre réclamation, dans laquelle il a fait observer que la distraction du hameau d'Ormesson, qui est riche, et que l'adjonction de *la Pointe de la Barre*, qui est pauvre, allait diminuer les ressources et augmenter les charges du bureau de bienfaisance, et il a demandé que le hameau d'Ormesson, bien que détaché, continuât, à titre exceptionnel, à concourir à l'acquit d'un emprunt contracté par son ancienne commune, en exécution d'un décret impérial du 18 juin 1860, pour la construction de sa mairie et de ses écoles.

Sur ce second chef de réclamation, la Commission a pensé :

Qu'elle ne pouvait que renvoyer la commune de Deuil à faire valoir ses motifs, lors de la réglementation par décrets, des conditions accessoires de la loi ; et se rangeant, d'ailleurs, à l'avis du conseil d'État, elle a proposé l'adoption du projet présenté, qui a été, en effet, sanctionné par le Corps législatif, dans sa séance du 5 janvier 1864, et dont le texte précède.

CHAPITRE V.

VILLAGE D'ENGHIEN [1].

Si le village d'Enghien d'aujourd'hui, dont la réputation est européenne, a pu être appelé un instant par les auteurs à prendre une part d'action dans l'histoire de la sépulture de saint Eugène, ce ne serait, de leur aveu même, que par le sens étymologique de son nom, mais disons-le de suite, les dates se refusent à toute coïnci-

[1] Voir la loi du 7 août 1850. — Le plan, page 107.

dence entre l'histoire du lac d'Enghien et celle du martyr du village de Deuil : en effet, le drame sanglant du paganisme remonte au Ier siècle de l'ère chétienne, contemporain du règne de Domitien, et le nom historique d'Enghien, d'origine hollandaise, date de 1689. Ce fut seulement à cette époque que Louis XIV, en investissant du titre la famille des Condés, donna le nom d'Enghien à l'ancien duché-pairie des ducs de Montmorency [1].

Le sens de la racine étymologique a pu, en comparant le nom d'Eugène à celui d'Enghien ou d'Anquin, (car dans le principe, le nom s'écrivait par un A, et sans H), prêter aux conjectures ; mais, nous le répétons, cette opinion ne saurait soutenir l'examen, car si nous interrogeons l'histoire, voici ce qu'elle nous apprend sur l'origine d'Enghien, que plus de quinze siècles séparent de l'histoire religieuse du martyre de saint Eugène.



Enghien était une *baronnie du Hainault* appartenant à la maison de Luxembourg. Elle passa dans celle de Bourbon en 1485 par le mariage de Marie de Luxembourg avec François de Bourbon, comte de Vendôme.

Celui-ci vendit la ville d'Enghien en 1607, à Charles de Ligne, comte d'Aremberg ; cependant, le titre d'Enghien resta en France ; Louis de Bourbon, prince de

[1] Voir le tableau historique de l'origine du nom d'Enghien, et de ses diverses transformations. — Page 106 *bis*.

Condé et fils de François de Bourbon, prit le titre de baron d'Enghien, dont le nom fut transporté à la seigneurie de Nogent-le-Rotrou; et Henri II, de Condé, son petit-fils, transporta ce même nom à la ville d'Issoudun.

Enfin, après la mort de Henri II, décédé sans postérité, en 1630, cette baronnie fut transmise par Louis XIII à sa sœur, Charlotte-Marguerite, princesse de Condé, et plus tard, en 1689, des lettres patentes de Louis XIV confirmèrent et investirent légalement du titre d'*Enghien* l'ancien duché-pairie des ducs de Montmorency.

Le 8 brumaire an II (29 octobre 1793), la Convention nationale, voulant effacer la trace et les souvenirs de la royauté et de la féodalité disparues, abolit le nom de Montmorency, et elle décréta:

« Que pour perpétuer le souvenir des œuvres et la mémoire de J.-J. Rousseau, cette ville prendrait désormais, ainsi que toute la vallée, le nom d'*Emile.* »

En 1813, un décret prononça le rétablissement du nom primitif de *Montmorency ;* mais le 24 janvier 1815 une ordonnance royale rendit au pays et au canton le nom d'*Enghien.*

Enfin, une autre ordonnance du 27 novembre 1832 décida que le nom de Montmorency resterait définitivement à l'ancienne ville de ce nom ; elle fit du nom d'Enghien la propriété distincte et séparée du hameau érigé en commune depuis 1850, et qui s'élève aujourd'hui, magnifique et prospère, sur les bords du lac de ce nom.

Ainsi, comme on le voit, le nom originaire de Montmorency fut changé au XVII[e] siècle, sous Louis XIV, et remplacé par celui d'Enghien; mais l'usage prévalut, et

malgré l'ordonnance royale de 1815, en vertu de celle de 1832, qui rapportait la première, le canton de Montmorency reprit définitivement son nom.

Le nom d'Enghien resta donc spécialement affecté au lac, au moulin, au hameau, et aujourd'hui, *à la commune connue sous le nom de : Enghien-les-Bains.*



Telles ont été les différentes dénominations du canton de Montmorency tel qu'il existe de nos jours ; telle est l'origine exacte et vraie du nom d'Enghien, qu'il ne faut plus faire remonter à l'époque du martyre de saint Eugène des premiers siècles de l'ère chrétienne.

Au reste, ce hameau qui ne comptait qu'un habitant, un meunier, il y a un demi-siècle, et qui n'existait que par son lac, ou plutôt par son marais d'alors, se recommande de lui-même aujourd'hui par son importance et peut renoncer à cette prépondérance religieuse des temps passés que quelques auteurs ont voulu lui donner. Étroitement[1] uni et issu pour partie de la commune de Saint-Gratien, résidence d'été de S. A. I. la princesse Mathilde, Enghien, bien que municipalité distincte, ressent les heureux effets d'un auguste et puissant patronage, qui dans sa bienveillante sollicitude, ne s'arrête pas aux limites des territoires.

Érigé en commune par la loi du 7 août 1850[1] et

[1] Voir la loi du 7 août 1850 avec son exposé des motifs, et le plan, page 107.

administré dès sa création par M. de Curzey, maire, puis par M. Robin, son successeur, avec le concours de M. Trézel, adjoint actuel, le hameau d'Enghien a marché progressivement et de la manière la plus heureuse dans la voie que le vote de l'Assemblée législative venait de lui ouvrir.

La chapelle provisoire, fondée par Mme la marquise de Malleville et érigée en succursale par décret impérial du 4 juin 1853, était confiée, depuis le 30 septembre de la même année, date de son institution canonique, à la direction pastorale de M. l'abbé Mercier, ancien vicaire de Montmorency, et curé actuel. Elle fut remplacée en 1857 par une nouvelle église élevée à la mémoire de M. Joseph de Mora, par la piété vigilante de Mme de Mora, sa veuve, et de ses enfants, sous le titre de *Saint-Joseph*, dont la fête se célèbre le 19 mars.

Cette église, plus vaste et plus en harmonie avec les besoins de la population d'Enghien-les-Bains, a doté la nouvelle commune d'un élégant clocher qui lui manquait. Elle est aujourd'hui pourvue, grâces au pieux empressement des habitants et grâces surtout à l'inépuisable munificence de la famille de Mora, des vases sacrés et des ornements nécessaires à la célébration des cérémonies du culte.

Enfin, depuis 1860, sous l'administration municipale de M. Reizet, maire actuel, la commune d'Enghien s'est complétement transformée : une nouvelle loi d'annexion, rendue en janvier 1864 [1], vient tout récemment

[1] Voir la loi du 5 janvier 1864, son exposé des motifs et le plan, page 96 — 1re partie.

encore d'étendre et de régulariser les limites de cette délicieuse résidence en lui donnant un territoire plus conforme à son importance et à l'avenir qui lui est réservé.

Le site pittoresque d'Enghien, son lac, ses promenades et ses environs, son établissement thermal dont la réputation grandit tous les jours, placent cette petite ville d'eaux au rang des séjours les plus renommés. Issues d'une noble origine par le nom, création de nos jours dont la simplicité fait la gloire, les sources d'Enghien, placées sous l'habile direction de M. le docteur de Puisaye, inspecteur des eaux, trouvent dans leur efficacité thérapeutique une influence acceptée et reconnue par tous. Ce pays, nous le répétons, est donc en dehors du besoin de rechercher l'honneur d'une célébrité incertaine ou mal justifiée.

De ce qui précède, il résulte que, contrairement à la pensée des auteurs, Enghien doit être complétement écarté de la question, la chronologie et l'histoire s'unissant pour lui refuser, malgré le sens étymologique de son nom, une part possible dans l'histoire du martyre et de la sépulture de saint Eugène.

Voyons maintenant, en arrivant au troisième village dont le nom a été cité, au village de Groslay, quel rôle peut lui être réservé dans la controverse.

TABLEAU HISTORIQUE

DE

L'ORIGINE DU NOM D'ENGHIEN.

(1485—1832)

TABLEAU HISTORIQUE D'ENGHIEN.

TRANSFORMATIONS SUCCESSIVES DES NOMS ET DE LA COMMUNE.

(1793—1850—1864.)

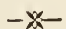
DATES après J.-C.

1485. Enghien, baronnie du Hainault, d'origine hollandaise, passe dans la maison de Bourbon, par le mariage de Marie de Luxembourg avec le prince François de Bourbon, comte de Vendôme.

1630. Henri II de Condé meurt sans postérité, et transmet son titre à la princesse Charlotte-Marguerite, princesse de Condé, sa sœur, qui prend le titre de duchesse d'Enghien.

1633. Louis XIII investit la famille des Condés de ce titre.

1689. Louis XIV, par des lettres patentes, confirme cette investiture, et donne le nom d'Enghien à l'ancien duché-pairie des ducs de Montmorency; on le désigne alors par les deux noms réunis : *Enghien-Montmorency.*



AN II. 8 brumaire (29 octobre 1793). — La Convention nationale abolit le nom de Montmorency et le remplace par celui d'*Emile*, en souvenir des œuvres de J.-J. Rousseau.

1813. Décret qui rétablit le nom primitif de Montmorency.

1815. 24 janvier. — Ordonnance royale qui décide que le nom d'*Enghien* remplacera le nom de Montmorency.

DATES après J.-C.

1832. 27 novembre. — Nouvelle ordonnance royale qui, en rapportant l'ordonnance de 1815, restitue au canton le nom de *Montmorency,* et supprime celui d'Enghien.

PÉRIODE MODERNE.

1850. 7 août. — Loi qui érige en commune distincte le hameau d'Enghien-les-Bains.

1853. 4 juin. — Décret qui confère le titre de succursale à la chapelle provisoire fondée par *Mme la marquise de Malleville,* remplacée depuis 1857 par l'église actuelle.

1853. 30 septembre.—Ordonnance épiscopale qui nomme *M. l'abbé Mercier*, alors vicaire de Montmorency, curé d'Enghien, en même temps qu'elle accorde l'institution canonique à la chapelle.

1857. La chapelle est remplacée par une église construite par la munificence de la *famille de Mora* et dédiée à la mémoire de feu M. Joseph de Mora, sous le vocable et le titre de *Saint-Joseph*.

1864. 20 janvier. — Loi d'annexion qui réunit la section d'Ormesson à la commune d'Enghien-les-Bains.

Nouvelle Commune d'Enghien.

Loi du 7 Août 1850, P. 107.

Histoire de St Eugène.
Les Communes de Deuil, Enghien & Groslay.
Chap. IV. Pages 73 et suivantes

Limites de la Cne d'Enghien-les-Bains.
id. des Communes riveraines.
Anciennes limites

1 et 2	Territoire pris à la Cne de St Gratien
3 et 3bis	— id — id — id. de Soisy
4	— id. — id. — id. de Deuil.
5	— id. — id — id. d'Epinay

SOISY.

DEUIL.

Route Départementale N° 7.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Station d'Enghien.

Pointe de la Barre.

3bis

3

LAC D'ENGHIEN.

Enghien-les Bains.

2

Avenue du Château

Chapelle

4

Chn de la Croix blanche à Ormesson (dit Chin Vert)

HAMEAU D'ORMESSON.

Chemin du Moulin

Ruisseau de la Bonde de l'Etang

1

Enghien

Chemin de l'Etang.

Sentier des Galardes

Chemin du Château

Chemin de St Gratien à

5

Chemin de l'Etang

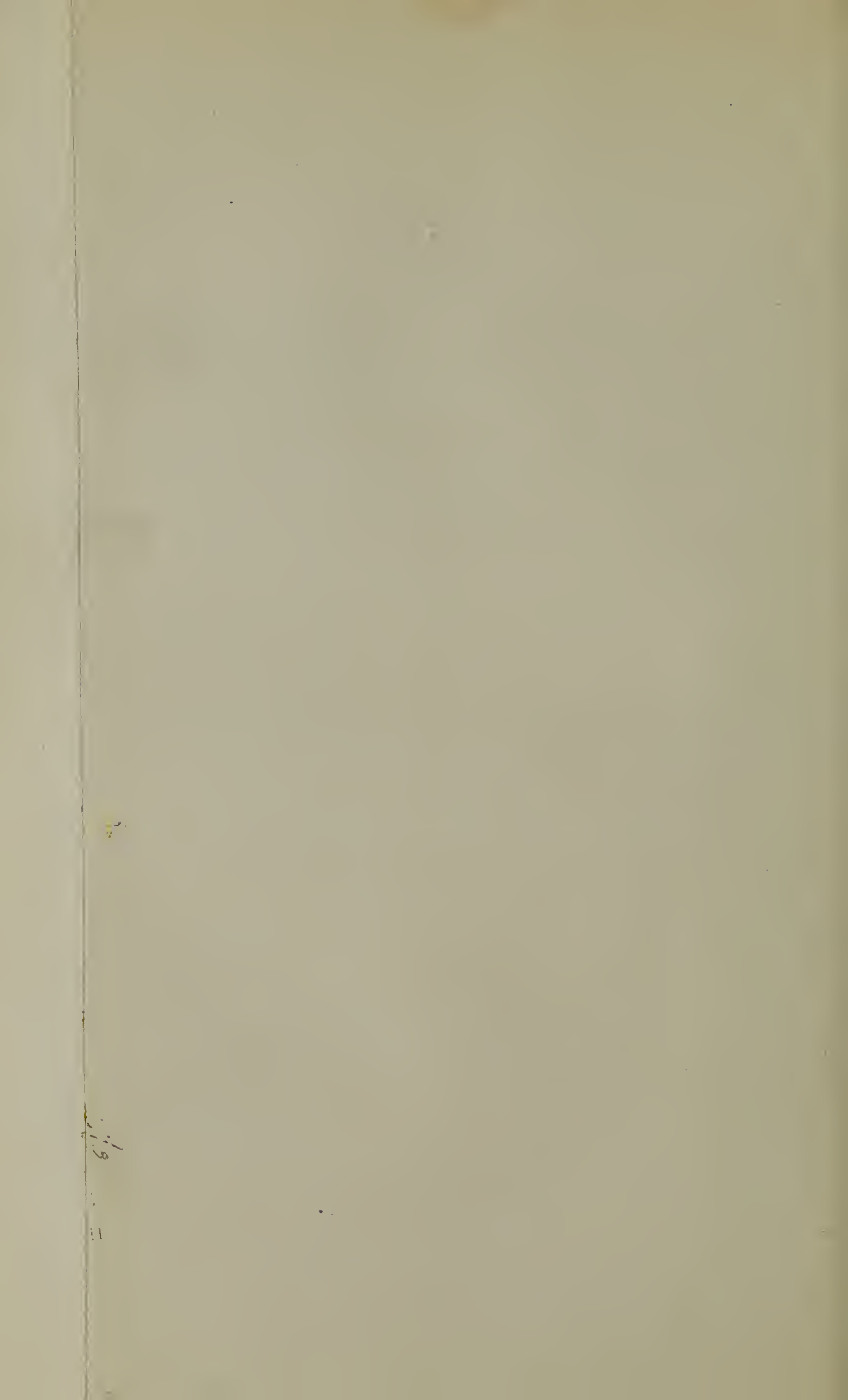
Chemin de la Fontaine

R A O N M' M L K I H' H G F E E' D C B

St GRATIEN.

EPINAY.

(1) Voir la Loi du 20 Janvier 1864, Page 96.



ANNEXE.

Loi du 7 août 1850 qui érige Enghien en commune.

L'Assemblée nationale a adopté la loi dont la teneur suit :

Art. 1er.— Les terrains cotés : 1, 2, 3, 3 *bis*, 4 et 5 sur le plan annexé à la présente loi, sont distraits, savoir :

Ceux cotés 1 et 2, de la commune de *Saint-Gratien ;* ceux cotés 3 et 3 *bis*, de la commune de *Soisy ;* le terrain coté 4, de celle de *Deuil* (Seine-et-Oise), et le terrain coté 5, de la commune d'*Épinay* (Seine).

Pour former ensemble une nouvelle commune dont le chef-lieu est fixé à Enghien, et qui dépendra du canton de Montmorency, arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise).

Art. 2. — La limite entre la commune d'Enghien et les communes d'Épinay, Deuil, Soisy et Saint-Gratien, est fixée suivant le tracé du liseré orange, coté audit plan : A, R, B, C, D, E, E', F, H', I, J, K, L, M, M', N, O.

Art. 3. — Les dispositions qui précèdent auront lieu, sans préjudice des droits d'usage et autres qui pourraient être respectivement acquis. Les autres conditions des distractions prononcées seront, s'il y a lieu, ultérieurement déterminées par un décret du Président de la République.

Art. 4. — Le décret du 3 brumaire an IX, qui a placé les communes de Sèvres, Meudon et Saint-Cloud sous l'autorité du préfet de police pour les mesures de haute police, sera appliqué à la commune d'Enghien.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 7 août 1850.

Les présidents et secrétaires,

Signé : DUPIN.

Arnaud (de l'Ariége), La Caze, Peupin, Chapot, Bérard.

Les présentes seront promulguées et scellées du sceau de l'Etat.

Le Président de la République,

Signé : L.-N. BONAPARTE.

Le ministre de l'intérieur, chargé de l'intérim du ministère de la justice,

Signé : J. Baroche.

Certifié conforme :

Paris, le 14 août 1850.

Le ministre de l'intérieur, chargé de l'intérim du ministère de la justice,

Signé : J. Baroche.

Extrait de l'exposé des motifs de la loi du 7 août 1850, qui érige en commune le hameau d'Enghien, l'attribue et le réunit comme territoire au département de Seine-et-Oise, et qui, par application du décret du 3 brumaire an IX (1801), le place, pour les mesures de haute police, sous l'autorité du préfet de police.

Le territoire sur lequel le hameau d'Enghien était établi, dépendait de quatre communes différentes, savoir : Deuil, Soisy et Saint-Gratien (du département de Seine-et-Oise) et Epinay (du département de la Seine).

Un pareil état de choses était contraire à tous les principes administratifs, et à ne considérer que l'intérêt des populations, il était évident que l'agglomération d'habitants qui composait ce hameau ne pouvait rester plus longtemps placée sous quatre administrations distinctes; aussi les habitants d'Enghien, sentant tous les jours combien il était fâcheux pour eux de dépendre de plusieurs mairies, dont aucune n'était directement intéressée soit au maintien de l'ordre dans le hameau, soit à sa prospérité, avaient toujours demandé à être intégralement réunis à la commun d'Epinay.

Cette demande, ainsi justifiée par des considérations aussi graves, resta longtemps en souffrance; cependant le lac, les eaux thermales, la beauté du site, et plus tard l'établissement du chemin de fer ayant contribué à la prospérité d'Enghien, et sa population s'accroissant de jour en jour, la nécessité de donner à cette localité une administration municipale distincte se fit sentir plus que jamais : une instruction complète et régulière fut donc ordonnée. Le principe en lui-même fut l'objet d'une approbation presque unanime; mais la question de savoir à quel département la nouvelle commune resterait attribuée et réunie souleva une question plus difficile à trancher.

Les autorités de Seine-et-Oise, le conseil général de la Seine lui-même, et surtout les corps judiciaires émirent un vœu favorable à la réunion au département de Seine-et-Oise; mais le

circonscriptions territoriales étant d'ailleurs suffisamment régulières dans les deux hypothèses, il paraissait cependant plus conforme aux principes de réunir la nouvelle commune au département de la Seine qui est fort restreint, plutôt qu'à celui de Seine-et-Oise qui l'enveloppe, et qui est déjà fort étendu; de plus, les habitants d'Enghien, lorsque, dans le principe, ils ne pouvaient encore songer à former une municipalité distincte, avaient toujours insisté pour être réunis au village d'Epinay (Seine). L'avis du conseil d'Etat était également favorable à cette opinion, et la formation d'une administration spéciale pour Enghien était surtout motivée à ses yeux par la nécessité d'y établir une autorité qui puisse surveiller les nombreuses réunions de plaisirs dont cette commune était le centre; or, cette surveillance ne pouvait être complète que par sa réunion au département de la Seine.

La commission ayant égard à cet exposé, proposa une combinaison qui parut devoir tout concilier, et qui fut en effet adoptée par l'Assemblée nationale; elle consistait à réunir la nouvelle commune au département de Seine-et-Oise, auquel elle empruntait la plus grande partie de son territoire, et à la placer, pour les mesures de police générale, sous l'autorité du préfet de police, conformément aux prescriptions du décret du 3 brumaire an IX, qui était et qui est encore en vigueur pour les communes de Sèvres, Meudon et Saint-Cloud.

C'est dans ce sens et conformément à cette opinion que la loi du 7 août 1850, dont le texte précède, a été adoptée.

CHAPITRE VI.

VILLAGE DE GROSLAY[1].

Le village de Groslay, propriétaire de l'étang ou du lac du Marchais, où fut consommé le martyre et l'immersion de saint Eugène, est-il autorisé à prendre une part de ce drame religieux, et son droit à l'honneur d'avoir reçu, si ce n'est dans ses murs, du moins sur son sol, le corps du bienheureux martyr, est-il bien justifié?

[1] Voir la loi du 3 juillet 1861 et le plan, deuxième partie, page 206.

C'est ici que le respect dû aux morts vient prendre sa place, et que nous trouvons l'origine et la preuve de l'ancienneté du culte qui leur est accordé de nos jours. Hercold fut l'homme vertueux que Dieu choisit et dont il se servit pour manifester sa puissance aux hommes ; il lui inspira la volonté de rechercher le corps de saint Eugène, de le retirer des eaux et de lui rendre les honneurs de la sépulture chrétienne, qui lui étaient dus et qu'il lui avait réservés. Or Hercold, on le sait, habitait une cellule dépendant du domaine de Marchais, dont il était propriétaire, entre Deuil et Montmagny, autre village voisin de Groslay. N'est-ce pas au Marchais même que, dans son pieux enthousiasme et dans son religieux dévouement, Hercold aurait inhumé le précieux dépôt dont il avait été chargé dans une inspiration divine?

Les textes que nous avons cités plus haut et qui déclarent que c'est dans le lac du domaine du Marchais que le corps de saint Eugène reçut la première sépulture, nous autoriseraient à penser que le lieu de son immersion aurait été aussi celui de son tombeau, et qu'ainsi le village de Deuil, ayant été le théâtre de son triomphe et de son supplice, le domaine du Marchais aurait été le lieu de sa double sépulture.

Telles seraient les hypothèses auxquelles on pourrait s'arrêter, si des arguments décisifs et des textes formels n'avaient déjà tranché la question, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Restent donc à Deuil, il faut bien le reconnaître, le droit incontestable et l'honneur d'avoir été le lieu du martyre et de la sépulture, puis, à une autre époque et

encore de nos jours, le lieu du dépôt d'une partie des reliques du saint[1]; et, au village de Groslay, le rôle moins considérable, mais très-sensible néanmoins, d'être propriétaire du lac de ce noble domaine, dans les eaux duquel le corps du saint fut immédiatement précipité, après avoir été exécuté, et où il resta enseveli plusieurs siècles. Ce fut dans ce lieu béni que son corps attendit des jours meilleurs pour se révéler par ses reliques, aux apôtres de la religion chrétienne et à la postérité fière de les posséder.

Telle est la part qui nous semble dévolue à Groslay; tel est aussi le complément des recherches que nous nous étions proposées touchant la sépulture de saint Eugène, pour justifier notre épigraphe : SUUM CUIQUE, *à chacun le sien*. Nous abordons maintenant la deuxième partie de notre travail, entièrement distincte de la première, et qui concerne l'étude archéologique de Groslay, de son église et de ses vitraux : ce sera évidemment sortir de notre sujet; ce sera une digression dont nous aurons peut-être à nous justifier aux yeux de quelques-uns; notre motif sera notre excuse. Et en effet, nous l'avons dit dans notre introduction, il est bien peu d'églises dans les communes voisines des grandes villes dont l'histoire, même abrégée, existe entre les mains de ses habitants; il y avait donc là, pour Groslay, une lacune à remplir. D'un autre côté,

[1] La fête du retour des reliques de saint Eugène, opéré en 1761, se célèbre le 21 mai, à Deuil. (Voir la relation de cette cérémonie, page 80 (1re partie).

nous étions naturellement porté à désirer connaître et à étudier l'histoire du pays qui nous a, pour ainsi dire, vu naître et où reposent nos ancêtres; c'est de ces souvenirs dont nous nous sommes autorisé, et ce sont ces motifs que nous invoquerons pour justifier notre digression touchant la commune et l'église de Groslay.

EGLISE DE GROSLAY.

(Côté du Couchant)



Vue prise du Côté de la Fontaine.

(1542)

Chap. VII. Page 121.

DEUXIÈME PARTIE.

HISTOIRE ARCHÉOLOGIQUE[1]

DE

GROSLAY

Ex quâ ortus sis, disce; id etenim cognoscere decet.

« Sachons au moins l'histoire de notre pays ; c'est une science indispensable. »

(CICÉRON.)

L'église de Groslay, placée sous le vocable de *saint Martin*[2], est une des plus anciennes du doyenné de Montmorency; modifiée dans toute son étendue à différentes époques, elle remonte par son architecture au règne de Louis VII, dit le Jeune. Fondée en 1160, elle fut donnée, en 1186, sous le règne de Philippe-Auguste, aux

[1] Archéologie est composée de deux mots grecs, αρχαιος ancien, λονος discours; description des monuments anciens.

[2] Voir l'*Histoire de Saint-Martin,* à la description des vitraux de l'église, pages 146 et suivantes.

moines du prieuré de Deuil, par Maurice de Sully, évêque de Paris; en 1729, elle relevait encore de leur juridiction, la cure de Groslay était à leur nomination et à la collation[1] de l'archevêque de Paris; actuellement, elle relève du doyenné de Montmorency et de l'évêché de Versailles.

Le nom de *Groslay* n'a pas toujours été écrit de la même manière : Les anciens n'en faisaient qu'un seul mot et l'écrivaient sans *s* et sans *y* à la fin : *Grolet;* dicté de cette manière, il semble provenir du nom latin *Grolidium,* ou *Grolidum,* ou *Groleium;* dans une autre opinion, tel qu'il est orthographié aujourd'hui, Groslay a prêté à une étymologie que quelques-uns lui refusent; certains auteurs, divisant le mot en deux parties, l'écrivaient Gros-Laye, et le traduisaient par *Gros-Sanglier;* interprétation motivée par le voisinage des bois et de la forêt de Montmorency où des chasses célèbres avaient lieu.

Le territoire des villages de la vallée était divisé, au moyen âge, en *seigneuries* et en *triages,* telles que les seigneuries de Deuil, Sarcelles, Montmagny, Groslay, etc., etc.; les triages se composaient de *fiefs*[2]. On remarquait entre autres, comme l'un des plus importants, le fief du Brésillon, appartenant à un sieur Dangé, riche propriétaire de Groslay.

[1] *La collation* est le droit réservé au chef d'une juridiction de conférer un titre ou un bénéfice.

[2] Il y avait des fiefs *avec glèbe,* ou fiefs réels, ainsi appelés du mot *res* (biens fonciers), et des fiefs *sans glèbe,* ou fiefs personnels, de pur honneur.

Les premiers comprenaient les terres et les titres, les dignités et droits

Envisagé dans sa période moderne, ce pays a véritablement pris un développement digne de son origine et de son passé; depuis la formation des municipalités et le commencement du siècle, Groslay est insensiblement devenu une des communes les plus favorisées du canton. Le tableau des chartes que nous résumons ci-après [1] donne une idée générale des améliorations nombreuses et des utiles fondations dont il a été successivement doté.

Ce vieux village, au milieu des orages de la révolution, a providentiellement conservé son château; habité depuis plusieurs années par M. Billaud, ancien syndic des agents de change, et membre de la commission municipale de Paris, ce délicieux manoir a été l'objet d'une transformation complète par son nouveau propriétaire.

Le château de Groslay est souvent visité par l'aristocratie financière et quelquefois par le premier magistrat du département de la Seine : merveilleusement situé sur le penchant d'un verdoyant coteau, on découvre de sa terrasse, jusqu'à Paris, une vue riante et magnifique, qui s'étend sur la basilique de Saint-Denis, le Montmartre, l'arc de triomphe de l'Étoile, les Champs-Élysées, le bois de Boulogne, etc.

Une variété infinie de plantes, de fleurs et de fruits dans les jardins et les potagers, la réunion d'arbres

nobiliaires avec hérédité, moyennant la foi, l'hommage et le service militaire. Les seconds étaient des fiefs sans substance, des titres nus, attachés à la personne, à la famille; c'étaient des honneurs donnés en fiefs, sans apanage, *sine tenemento,* l'équivalent de duchés *à brevet,* ou ducs sans duchés.

[1] Voir le tableau chronologique, extrait des chartes de Groslay, page 217.

exotiques de tous genres dans le parc; les serres et les jardins d'hiver les plus ornés et les plus fleuris, font de ce château, demeure courtoise et hospitalière, une des résidences les plus élégantes et les plus recherchées de la vallée de Montmorency.

Dans sa période ancienne, parmi les seigneurs de Groslay, on citait :

Odo de Groelio, en 1108; Anselme de Groeleto, Adam de Aneïsanz, Guido de Groela, en 1148, avant la fondation de l'église.

Puis, de 1177 à 1190, Philippe de Grooloi, Guy de Grooloi, Gautier de Grodeleto.

Sous saint Louis, en 1226 :

Bertrand de Saux, seigneur de Groslay; Hugues de Groslay, chevalier en 1235; Agnès de Grolayo, femme de Guillaume le Loup, écuyer; Gervais de Torote, et Robert de Torote, chevalier, seigneurs de Torote, seigneurs de Aneïsanz; Jean Pastourel; en 1378, Bernard Prévost.

Enfin, en 1724, dame Marie-Magdeleine Dalbon, veuve de Benigne le Ragois, chevalier, seigneur de Bretonvilliers, dame de fiefs de Groslay, et en 1790, Danger de Bagneux, seigneur de Groslay.

Il existait, au profit des seigneurs suzerains, différents droits de péage qui, quelquefois, ont donné lieu à des conflits dont le jugement était déféré au conseil d'Etat du roi; un arrêt du 19 octobre 1724, rendu en conseil établi par le roi[1], pour l'administration du temporel de la royale maison de Saint-Louis, à Saint-Cyr, contient des documents assez intéressants sur les usages d'alors et

[1] Voir l'arrêt du conseil du roi du 19 octobre 1724, page 120.

sur la perception des droits de péage, barrage, bottage et autres perçus aux places, portes et passages de Saint-Denis.

Cet arrêt, dont nous donnons le texte ci-après, prononce au profit des habitants de Groslay l'exemption desdits droits sur le transport de leurs marchandises et denrées, et les charrettes et chevaux servant à cet usage ; nous le transcrivons avec le style du temps.

ANNEXE.

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil établi par le Roy pour l'administration du Temporel de la Roiale Maison de Saint Louis, à Saint Cyr.

Du dix neuf Octobre mil sept cent vingt-quatre.

SUR ce qui a été represente, qu'il y a Instance appointée au Grand Conseil,

Entre :

Les Dames,

D'une part,

Et Dame Marie Magdeleine Dalbon, Veuve de Messire Benigne le Ragois, Chevalier, Seigneur de Bretonvilliers, President en la Chambre des Comptes, Dame de Fiefs de Groslay,

Et les Syndic, Bourgeois, Manans et Habitans de la Paroisse de Groslay,

D'autre part;

Sur ce que ladite Dame de Bretonvilliers et lesdits Habitans de Groslay soutiennent :

Être en possession depuis plusieurs siecles de ne payer aucun droit de Peage, Barrage, Bottage et autres droits qui se perçoivent és Places, Portes et Passages de la Ville de Saint Denis;

Vû :

1° L'Arrest du Parlement du onze Décembre mil trois cent soixante-dix-huit, contenant homologation d'un accord passé

Entre :

Jean Patourel, Conseiller du Roy, complaignant pour lui et autres, suivant la Commission insérée audit Arrest,

D'une part,

Et les Religieux de S. Denis,

D'autre;

Dans laquelle Commission, ledit Patourel avoit exposé :

Que, tant pour lui que pour ses Sujets, Hostes, Habitans, Sous-manans et tenants Heritages et possession de lui, en la Ville, Terroir et appartenances de Groslay, en la Châtellenie de Montmorency, étoient en possession de : eux et leurs biens et denrées en toutes manieres, passer et repasser et faire mener et porter par la Ville de Saint Denis et les détroits d'icelle, entrer et issir, demeurer, vendre et acheter, et rapporter tant à faix, à chevaux, charretes comme autrement, si comme il leur plaist, francs, quites et délivrez de tous passages, tributs, tonlieux[1], coutumes[2], et autres servitudes en ladite Ville, soit pour les Religieux de l'Eglise de Saint Denis ou pour autres,

Et specialement des coutumes, peages ou redevances que l'on

[1] *Tonlieux.* On appelait *tonlieux* le droit seigneurial qu'on payait à titre de redevance pour exposer en vente des denrées sur un marché.

[2] *Coutume.* On appelait *droit coutumier* des usages qui avaient acquis force de loi dans un pays.

dit le bottage, en laquelle possession, par ledit Arrest, ledit Patourel,

Tant pour luy

Que pour ses sujets, Hostes, Habitans et tenans héritages de luy, dans le Village et Territoire de Groslay,

Sont maintenus suivant ledit accord;

2° Transaction passée devant le Notaire de la Prevosté de Saint Denis, le six Aoust mil quatre cent soixante trois,

Entre :

Les Religieux de Saint Denis,

Et les Habitans de Groslay,

Par laquelle le Procureur desdits Religieux

Declare qu'il ne voudroit aucunement troubler ny empêcher lesdits Habitans en leurs droits; mais les y garder et maintenir,

Acorde qu'iceux Habitans jouissent, à pur et à plein, de leurs privilèges, ainsi qu'ils sont declarez en l'Arrest ci-dessus énoncé;

3° Sentence des Requêtes du Palais, du quatorze Avril mil cinq cent quatre vingt sept,

Contradictoire

Entre :

Les Habitans de Groslay,

Et Germain Robineau, Fermier du Peage et Barrage, à Saint Denis, qui prétendoit que lesdits Habitans étoient obligez de raporter un Certificat chaque fois qu'ils passoient, comme ils étoient Habitans de Groslay,

Par laquelle Sentence est fait main-levée des saisies faites à la requeste dudit Robineau, déffenses d'inquiéter lesdits Habitans pour raison dudit Droit;

4° Arrest du dix-huit Mars mil cinq cent quatre vingt neuf, confirmatif de ladite Sentence;

5° Arrest sur requeste du dix-sept Aoust mil six cent soixante sept, obtenu par lesdits Habitans, qui leur fait main-levée des saisies sur eux faites;

6° Arrest du douze Juillet mil six cent soixante huit contradictoire sur apointement consenti, qui ordonne l'execution des precedens Arrests, maintient les Habitans de Groslay au droit

d'Exemption des droits de peage, ainsi qu'ils sont énoncez cy dessus;

7° Deux autres Arrests sur Requeste des vingt-un Juin mil six cent soixante-douze et dix-huit Mars mil six cent quatre vingt, obtenus par lesdits Habitans, qui ordonnent :

L'éxecution des precedens Arrests, deffenses de les troubler, et main-levée des saisies;

L'Arrest du Parlement obtenu sur Requeste par ladite Dame de Bretonvilliers et lesdits Habitans de Groslay, qui permet d'assigner, et cependant, main-levée des saisies pretendues faites;

L'Evocation au grand Conseil, et les deffenses fournies, par lesquelles les Dames auroient soutenu que la simple possesion desdits Habitans n'étoit pas suffisante, que les droits dont il s'agit proviennent de concession des Roys, et ont été accordez à titre onereux, qu'ils ont conservé entre les mains de l'Eglise les mêmes privileges qu'en celles du Roy, et ne peuvent s'éteindre par préscription par quelque temps que ce puisse être.

Cependant, comme lesd. Habitans sont en possession de ne les point payer, lesd. Dames n'ont point entendu leur contester la provision, et consentoient qu'ils fussent maintenus conformement aux pièces raportées au droit d'exemption desdits droits, pour eux et les voitures et marchandises qui leur appartiennent, et dont ils font trafic; mais qu'ils ne pouvoient étendre leur droit aux voitures et denrées dont ils ne sont que les conducteurs, et qui appartiennent à d'autres qu'aux Habitans de Groslay;

A quoi lesdits Habitans repliquoient :

Que leur possession, appuyée de Jugemens et Arrest, étoit un titre formel et valable, pour y être maintenus définitivement; mais qu'ils ne prétendent le droit d'exemption que pour ce qui leur apartient pour leur usage et commerce;

A été arrêté qu'il sera passé Arrest par lequel il sera dit :

« Que les Arrêts, Sentences et Transactions seront executez, et en conséquence ladite Dame de Bretonvilliers, comme Dame de Fiefs de Groslay, et les Habitans de Groslay maintenus en possession de ne payer aucuns droits de Peage, Barrage, Bottage, Tonlieux, Coutumes et autres droits qui se perçoivent és Places, Portes et Passages de la Ville de Saint Denis, pour eux, leurs biens, voi-

tures, chevaux, bestiaux, denrées et marchandises à eux apartenant, ou dont ils font commerce et trafic;

» Et, au cas qu'ils voiturent sur leurs chevaux ou charretes des marchandises pour autres que pour des Habitans de Groslay, les droits seront perçùs sur les marchandises et non sur les charretes ou chevaux, qui en seront exemts comme apartenant à un Habitant de Groslay. Comme aussi, lorsque lesdits Habitans feront voiturer des marchandises et denrées à eux apartenant sur des charretes ou chevaux apartenant à autres qu'à des Habitans de Groslay, les marchandises et denrées ne payeront aucunes choses, mais le droit sera perçû sur les charretes ou chevaux;

» Le tout conformément au tarif;

» Et, sur le surplus de la demande, les Parties hors de Cour, dépens compensez[1]. »

Extrait et collationné par moy, Intendant des Affaires de ladite Maison de Saint Louis, à ce commis par Arrest du Conseil d'Etat du Roy.

Signé : MAUDUYT.

[1] Nous devons l'intéressante communication du texte de cet arrêt à la bienveillance de M. Morel, propriétaire à Groslay.

CHAPITRE VII.

VILLAGE ET ÉGLISE DE GROSLAY.

L'église de Groslay, ainsi que nous venons de le dire, est fort ancienne; elle est, en outre, intéressante en ce qu'elle présente plusieurs régimes et plusieurs styles d'architecture de différentes époques [1].

[1] Les premières églises chrétiennes ont été installées dans des *basiliques* ou larges vaisseaux en forme de carrés longs, qui servaient à la fois au culte, à la justice et au commerce; un hémicycle se dessinait au chevet : c'était une chaire ou siége, *cathedra*, réservé au prélat ou au magistrat.

Au v[e] siècle, l'architecture des églises d'Occident se modifia; à la rencontre de l'abside et des nefs, un élargissement du bâtiment forma deux

Au temps de sa fondation les constructions s'arrêtaient à l'endroit où est placé le lutrin; le maître-autel s'élevait sur le sol où sont aujourd'hui les stalles des choristes; on y voit encore un groupe de colonnettes du XIIe siècle, liées et appuyées aux larges fondations des anciens piliers qui servaient d'assises à cette partie principale de l'église (1160).

Plus tard, au XVIe siècle, de 1520 à 1562, sous les règnes de François Ier et d'Henri II, la deuxième partie, plus vaste et plus hardie, fut construite : c'est l'abside principale du sanctuaire. Huit colonnes corinthiennes supportent l'édifice; leurs chapiteaux sont surmontés d'autres colonnes à demi-épaisseur, qui reçoivent la buttée, des arcs de la voûte élancée qui les couronnent et des élégantes nervures qui la décorent. Ces colonnes accusent deux régimes d'architecture distincts[1]; en effet, les chapiteaux en style roman du XIIe siècle,

bras qu'on appela le *transept*, et qui donna à l'ensemble la forme d'une *croix latine* en style roman primitif.

Au XIIe siècle, on y ajouta le clocher, qui se construisit, en flanc à droite sur l'édifice (voir l'église Saint-Nicolas des Champs, à Paris, et l'église de Groslay); au XIIIe siècle, on le plaça d'abord au-devant du porche, puis au centre, c'est-à-dire à l'intersection du transept, de l'abside et des nefs.

[1] Après le *style égyptien*, le plus ancien de tous, l'architecture renferme, dans les premiers siècles, *quatre régimes* principaux :

Le dorique, le ionique et le corinthien, d'origine grecque, puis le toscan, créé par les Latins de Toscane.

1° Le style *dorique* est la reproduction de la simplicité des premiers siècles; la colonne est lisse et la frise gravée et ornée de triglyphes.

2° Le style *ionique* vient ensuite, plus riche et plus léger dans sa composition que le toscan et le dorique; le fût de la colonne est souvent cannelé et rudenté; le chapiteau est à larges volutes.

3° Le style *corinthien* a porté l'élégance du style à un très-haut degré de perfection; la colonne est lisse ou cannelée, quelquefois rudentée, le

ont été retaillés sur place, ramenés au style corinthien, et manquent peut-être de proportions.

La nef du couchant, à gauche du sanctuaire, en style plus riche et plus fleuri, est à peu près du même temps. Ses contre-forts, bien conservés, portent à l'extérieur, gravé dans un bossage, le millésime de 1542, date de la construction, contemporaine de l'abside du sanctuaire.

L'entrée de la nef du bas de l'église, touchant le buffet d'orgues, dont l'état de vétusté atteste suffisamment l'ancienneté, n'existe plus qu'en partie; le portail paraît avoir été coupé. Huit colonnes, dont celles des quatre angles sont engagées dans des masses de maçonnerie informe et écrasante, rappellent, par leur style d'architecture, la date du XII[e] siècle, époque de la fondation de l'église.

La base de ces colonnes n'est pas du même régime que les chapiteaux, qui, comme ceux du chœur, ont été retaillés après coup. Ils sont surmontés de bases d'attentes, destinées à recevoir les retombées d'une

socle uni, et le chapiteau orné de deux rangées superposées de feuilles d'acanthe et choux frisés, et de huit volutes.

Cet ordre, inventé par Callimacus, d'Athènes, fut appliqué par Salomon au temple de Jérusalem.

4° Le style *toscan*, des Latins, que l'on considère comme le plus ancien après l'égyptien, est le type de la simplicité solide; le fût de la colonne est lisse ou articulé de bossages vermiculés, le chapiteau est à tailloir simple, sans astragales ni ornements.

A ces quatre ordres réguliers on ajoute le style *composite*, mélange de ionique et de corinthien, créé par les Romains comme cinquième *ordre*.

Puis un sixième, nommé ordre *allemand* ou ordre *nouveau*, qui n'est qu'une compilation informe des quatre premiers, mais dont Vitruve, célèbre architecte du temps d'Auguste, a toujours dénié l'existence.

voûte ogivale qui, par suite des changements survenus dans l'ordonnance des travaux de l'église, n'a pas été terminée. Ces colonnes, ornées de chapiteaux cantonnés de crochets, semblent doubler d'autres colonnes plus anciennes et juxtaposées : elles portent une partie des combles de cette ancienne partie de l'édifice, dont l'importance est bien reconnue par les historiens du temps.

La consécration de l'église remonte à 1420, règne de Charles VII ; elle fut faite par Mgr Guillaume Chartier, évêque de Paris[1]. Les croix de consécration ou croix épiscopales existent encore saillantes sur les piliers à moitié cachés sous la maçonnerie. Ces croix, ordinairement au nombre de douze, servant à la cérémonie de l'encensement le jour de la fête de la Dédicace, et les douze cierges allumés au maître-autel, sont le symbole et la représentation des douze apôtres, qui répandirent, comme envoyés de Dieu, la lumière de sa doctrine et de ses lois, dans le monde entier.

[1] Voir le tableau des anciens évêques de Paris, 2e partie, page 192.

I.

Groslay. — Son cimetière et ses écoles. — Baptêmes des cloches en 1783 et 1863.

Le cimetière qui entourait l'église, d'abord divisé, puis réduit, fut définitivement supprimé et remplacé de 1824 à 1827 ; par suite de ce changement, la grande rue, formant la place vis-à-vis del'église, fut élargie ; sur une partie de ses terrains, les bâtiments des écoles furent construits en 1817[1], par la munificence de MM. Treuttel et Würtz. Cette ancienne famille, propriétaire du château de Groslay jusqu'en 1840, y fut dignement remplacée à cette époque par M. Ernest Da-

[1] Voir le tableau des chartes de Groslay, page 217.

vid et Mme veuve Forestier, sa belle-mère, bienfaiteurs de la salle d'asile de Groslay, aujourd'hui décédés. Au moyen d'un échange autorisé par ordonnance royale du 3 janvier 1827, une rue d'isolement, adossée à l'ancien portail, fut ouverte au bas de l'église; enfin, sur un terrain qu'on désignait autrefois sous le nom de *Petit cimetière,* touchant au chevet, la sacristie a été reconstruite et agrandie en 1858.

L'église de Groslay, vraiment remarquable par ses proportions, n'a cependant ni portail, ni porte principale; on y entre par une porte latérale située au levant, surmontée d'un porche, construction bâtarde qui défigure le pied de la tour du clocher, et qui servait autrefois d'habitation à l'un des chapelains de l'église. Les mutilations dont ce beau monument a été frappé et les déprédations dont il a été victime dans les mauvais jours de 1791 à 1793, lui ont fait perdre avec sa grande porte qui était ouverte, sous les orgues, dans l'axe du sanctuaire, ses richesses en vases sacrés et en ornements. Les archives de la commune, du commencement du siècle, fournissent des documents authentiques sur ces désastres; elles constatent qu'avant cette époque, l'état des finances était satisfaisant; mais les titres de rentes de la commune, déposés au district de Gonesse, ne furent jamais retrouvés.

La fabrique, de son côté, possédait des propriétés foncières; elle était pourvue d'un riche mobilier, lorsqu'elle dut déposer au domaine de l'Etat, à titre de dons patriotiques, plus de 60 marcs d'argent[1], divers orne-

[1] *Marc :* le marc était un poids de 8 onces, qui représentait une demi-livre.

ments du culte et d'autres valeurs; de ces propriétés et de tous ces objets précieux il ne reste plus que le souvenir. Le carillon disparut également du clocher[1] et le métal servit à battre monnaie; une seule cloche fut épargnée et laissée à la paroisse : l'extrait de l'acte de son baptême, fondu dans le bronze, portait la date de 1783; il était ainsi conçu :

» L'an 1783, j'ai été bénite par
» Messire Robaille[2], curé de ce lieu, et nommée
» LOUISE
» Par très-haut, très-puissant, très-excellent prince
» Monseigneur Louis-Joseph de Bourbon,
» PRINCE DE CONDÉ,
» Prince du sang, pair et grand maître de France, colonel général de l'infanterie française et étrangère,
» DUC D'ANQUIN,
» Représenté par M. François-Michel GOBERT, avocat au parlement, procureur général fiscal[3] du duché-pairie d'Anquin,
» Et par demoiselle Marie-Anne ANTHEAUME, son épouse,
» Louis TÉTART, marguiller en charge, et Denis BEAUGRAND, syndic perpétuel[4]. »

En mai 1863, quatre-vingts ans plus tard, par une coïncidence remarquable, la même cloche qui avait été inaugurée en avril 1783, en sonnant le baptême de

[1] Les *carillons* se composent ordinairement de trois cloches de tons différents; c'est le symbole d'un Dieu seul en trois personnes, qu'on appelle la *sainte Trinité*.

[2] Voir le tableau des anciens curés de Groslay, page 187, 2e partie.

[3] *Le procureur général fiscal* était un officier représentant d'un seigneur, haut justicier, qui avait mandat de stipuler l'intérêt général d'une province, en même temps que l'intérêt de son maître.

[4] *Le syndic perpétuel* était le fonctionnaire chargé de l'administration de la commune, le *maire* de nos jours, et précédemment appelé : *l'agent*.

dame Marie-Josèphe Tétart, fut fêlée et mise hors de service en sonnant la messe de son enterrement.

La cérémonie du baptême de la nouvelle cloche eut lieu le 6 septembre de la même année.

Voici comment le journal de l'arrondissement de Pontoise, dans son numéro du 17 du même mois, rend compte de cette solennité :

La commune de Groslay, près Montmorency, vient d'être témoin, dimanche dernier, d'une belle et imposante cérémonie :

C'était le jour fixé pour le baptême de la cloche de la paroisse, refondue par les soins et dans les ateliers de M. Hildebrand, de Paris.

Au mois de mai dernier, le lundi de la Pentecôte, en sonnant un convoi, une fissure s'était subitement produite dans les flancs de la cloche. Cet accident était l'occasion d'une dépense aussi forte qu'imprévue, et chacun voulut contribuer à payer les frais d'une restauration complète.

Le parrain et la marraine, animés des sentiments les plus honorables et les plus généreux, firent un magnifique présent à l'église, et on vit bientôt se compléter peu à peu le chiffre de la dépense à faire.

Le dimanche, 6 septembre, la nouvelle cloche était exposée dans la belle église de Groslay, élevée sur un soubassement habilement préparé au milieu du chœur, vêtue d'une tunique blanche, en riche dentelle, et décorée de rubans, de feuillages et de fleurs.

Ainsi parée de ses plus beaux habits, la cloche a été présentée au baptême par M. Gérard[1], adjoint au maire de la com-

[1] Ce digne et honorable administrateur, M. Gérard, est décédé le 23 août 1864 : sa mort aussi prématurée qu'inattendue, a laissé de profonds et légitimes regrets au cœur de la population entière de Groslay.

Il a été remplacé par M. Martin Regnouard, membre du conseil municipal, ancien adjoint, nommé par arrêté de M. le comte de Saint-Marsault, préfet de Seine-et-Oise, en date à Versailles du 6 décembre 1864, et installé le 18 du même mois.

mune, parrain, et par Mme veuve Balthazar Rigauld, née Beaugrand, marraine, et nommée par eux :

MARIE-JEANNE-ÉLISABETH [1].

M. l'abbé Mitouard, curé de Groslay, autorisé par Mgr Pierre Mabille, évêque de Versailles, a donné le baptême à l'issue de la grand'messe, au milieu d'une grande affluence de fidèles, aussi empressés que recueillis, qui étaient venus en foule, de toute part, pour assister à cette belle fête.

Le pain bénit était accompagné d'une immense corbeille, ornée de fleurs; elle renfermait une quantité innombrable de cornets et de boîtes de dragées, qui ont été distribués dans l'église en même temps que les parts de pain bénit.

Une quête abondante a été faite pendant l'office par la marraine accompagnée du parrain ; enfin, M. le curé, rappelant aux fidèles quel était le symbole et la mission de la cloche dans l'ordre des fêtes religieuses, a terminé la cérémonie par quelques paroles bien senties, qui ont vivement touché l'auditoire :

« La cloche, a dit le vénérable pasteur, une fois qu'elle a reçu l'onction sainte, comme un enfant qu'on baptise, devient chrétienne.

» Elle sonne pour Dieu d'abord, puis pour toutes les choses saintes de la terre, pour toutes les solennités de la vie :

» Elle sonne pour annoncer la naissance d'un de nos semblables, pour avertir qu'un de nos frères est dans les angoisses de l'agonie, ou pour sa mort; elle sonne pour les justes et pour les pécheurs, pour la prière et pour le sacrifice.

» Mélange religieux de joie et de deuil, de temps et d'éternité,

[1] *Extrait de l'acte de baptême qui a été gravé sur la cloche* : L'an 1863, le 6 septembre, avec la permission donnée par Mgr Mabille, évêque de Versailles, après avoir été brisée et refondue, j'ai été bénite par Messire Pierre-François-Chrystophe-Irénée Mitouard, curé de cette paroisse, et nommée : MARIE-JEANNE-ÉLISABETH, par M. Jean-Pierre Gérard, adjoint au maire, et par Mme Narcisse-Élisa Beaugrand, veuve de M. Balthazar Rigault, ancien marguillier et ancien membre du conseil municipal, sous l'administrstion de M. Octave Comartin, maire de Groslay, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur; en présence de MM. Julien Cousin, marguillier comptable, Auguste Roger et Antoine Emery, marguilliers en charge.

la cloche par sa voix puissante lancée dans les airs parle à tous les cœurs, ou leur vient en aide.

» La flèche hardie qui la surmonte, au ciel voisine, sert de guide au voyageur égaré : elle reçoit les derniers regards et les dernières espérances du jeune soldat que le devoir appelle ; elle lui rend le courage et le console, quand, rentrant au foyer paternel, ses yeux la revoient sur le chemin du village.

» La cloche, céleste horloge, sonne encore pour l'*Angelus,* c'est-à dire :

» Le matin, au lever de l'aurore ; à midi, au milieu de la journée ; le soir, au déclin du jour : par son tintement majestueux, elle ramène au foyer le cultivateur fatigué des travaux des champs ; elle marque l'heure de la prière et l'heure du repos.

» La cloche, enfin, à ces divers moments de la journée, rappelle aux âmes pieuses les heures saintes où Dieu doit être loué, où leurs regards et leurs pensées doivent monter au ciel pour rendre hommage à l'infini, au souverain Maître, au Créateur de toutes choses. »

Le maire de Groslay, le conseil municipal et les autres autorités de la commune, la subdivision des sapeurs-pompiers assistaient officiellement et en masse à cette belle cérémonie merveilleusement ordonnée, et qui laissera de profonds souvenirs dans l'esprit et dans le cœur de la jeune génération de Groslay et de tous ceux qui ont eu la satisfaction d'en être les témoins. »

Il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs de s'introduire par la pensée dans l'église du village de Groslay, dont le nom a trouvé place dans l'histoire de la sépulture de SAINT EUGÈNE : elle se recommande à l'attention des archéologues et aux amateurs du beau style et des arts.

Cette notice sera, pour ceux qui la visiteront, un guide utile pour l'examen de l'architecture de ses nefs, et pour l'histoire de ses vitraux.

CHAPITRE VIII.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE.

Les trois nefs. — Leur architecture. — Leurs vitraux.

En entrant à droite dans l'église, on passe sous la tour du clocher; au-dessus du bénitier en pierre sculptée, on voit deux têtes d'anges, figurines du moyen âge assez bien conservées; au fond, en face, est la *chapelle de la Vierge,* adossée à la sacristie nouvellement refaite. Cette nef a été reconstruite en 1818, mais sans voûtes, sans nervures et sans ornements, dans un style tronqué que commandait l'état des finances de la commune.

Elle est éclairée au levant par quatre croisées renaissance, dont trois seulement sont ornées de vitraux de couleurs, et représentent différents sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, et de la vie des saints.

Le retable de l'autel en bois sculpté, orné de colonnes cannelées et rudentées, à larges volutes, style ionique, est dans un état d'entretien parfait, dû au zèle pieux des demoiselles de la confrérie. Cette chapelle est décorée d'une belle statue de la Vierge offerte tout récemment à l'église par la munificence de Mme la baronne de la Doucette.

La deuxième nef, à gauche du maître-autel, est remarquable par la richesse de son architecture renaissance. La chapelle principale était autrefois placée sous l'invocation de saint Nicolas, évêque et patron des jeunes garçons et des marins [1]; le fond d'autel était un bas-relief sculpté sur bois, aujourd'hui, c'est la chapelle Sainte-Geneviève, deuxième patronne de la paroisse. Le retable est formé de colonnes ioniques, couronnées d'une arcature à ogive : la sainte, la houlette à la main, et la châsse renfermant quelques parcelles de ses reliques, décorent la partie supérieure du tabernacle. La chapelle Saint-Nicolas a été reportée plus bas, dans la travée de gauche, adossée à un contre-fort récemment disposé pour la recevoir, elle est réservée et sert de banc aux demoiselles de la confrérie.

Comme architecture, cette nef date du milieu du

[1] Voir au tableau des curés de Groslay, M. l'abbé Desmazures, page 187.

XVIe siècle, époque de transition du genre gothique au style renaissance [1], qu'on a désigné sous le nom de gothique fleuri. Les chapiteaux des colonnes sont en effet ornés de feuillages et de fleurs ; les clefs de voûtes, les pendentifs sculptés, les nervures, les colonnettes et leurs chapiteaux sont chargés d'ornements à jour d'une légèreté et d'un fini remarquables.

Sur l'un des piliers de droite, derrière le banc du maire et du conseil municipal, est un cénotaphe [2], gravé sur marbre blanc, à la mémoire d'un ancien propriétaire du château de Groslay, bienfaiteur de l'église et des pauvres.

[1] Après avoir désigné les quatre ordres principaux d'architecture des premiers siècles, nous avons à dire un mot des *styles divers* qui se sont succédé et qui, par des modifications communiquées de l'un à l'autre style, ont produit des *genres nouveaux.*

Au XIIe siècle, sous Philippe-Auguste, on voit apparaître le *style roman,* prélude de l'art gothique, ou ogive romane, dont le plein-cintre croisé a produit le *genre ogival,* puis le *style byzantin*, qui pénètre en Italie, à Constantinople et dans le midi de la France.

Au XIVe siècle, c'est le *style gothique* qui va se continuer, mais avec une forme d'ogive mieux accusée et plus aiguë.

Le genre *gothique fleuri,* plus riche, plus orné, vient au XVIe siècle, il marque une époque de transition, il fait pressentir le *genre renaissance,* qui commence de 1498, sous Louis XII, François Ier et Henri II, jusqu'à Henri IV et Louis XIII, en 1610.

Sous Louis XIV, vers le milieu du XVIIe siècle, reparaît le *style François Ier;* sous Louis XV, un genre modifié donne le jour au *style rocaille*, et sous Louis XVI, on voit revenir la renaissance, imitée du style antique ; enfin, au XVIIIe siècle, c'est l'Empire.

Tels sont les styles divers qui ont encore été modifiés au goût et à la fantaisie des artistes, et dont l'emploi est usuel dans les constructions modernes.

[2] *Cénotaphe* vient du grec ταφος tombeau, κενὸς, vide, monument, marbre ou souvenir élevé à la mémoire d'une personne dont le corps est inhumé ailleurs.

L'inscription est ainsi conçue :

Dans le petit cimetière de cette paroisse repose le corps de :

MESSIRE ACHILLES-ALEXANDRE-BEUVIN

DUVAUDIER

Écuyer au parlement, doyen du conseil de S. Le De..., ancien conseiller du Conseil souverain des Dombes [1], ancien syndic de la compagnie des Indes, officier commandeur honoraire de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis [2];

Décédé le 20 juin 1780, âgé de 73 ans,

Orateur éloquent, conseil plein de sagesse et de lumière, excellent citoyen, bon parent, ami fidèle, charitable envers les malheureux.

Il a laissé 300 francs de rente perpétuelle aux pauvres de cette paroisse.

Eleemosyna non patiatur animam ire in tenebras.

« L'âme de celui qui soulage les pauvres ne tombera pas dans les ténèbres. » (*Job*, IV, 2.)

Requiescat in pace.

(Le petit cimetière, sur l'emplacement duquel la sacristie a été reconstruite et agrandie en 1858, a été

[1] La *Dombe* était une principauté ou souveraineté située en France, entre la Bresse, le Mâconnais, le Beaujolais et le Lyonnais, dont Trevoux était la capitale. Le *conseil souverain de Dombe* ou *conseil d'Etat* et *privé de Dombe* était une assemblée d'officiers que le prince souverain de Dombe avait près de sa personne pour l'aider de leurs conseils sur le gouvernement général de sa principauté.

Le conseil, en dehors des grands dignitaires, était composé de douze conseillers choisis parmi les membres de l'ordre des avocats. Les officiers du conseil souverain ou *dombistes,* jouissaient entre autres priviléges de la noblesse transmissible à leurs enfants, au premier degré.

[2] *L'ordre militaire de Saint-Louis* fut établi en France par Louis XIV, en 1693, pour récompenser les officiers de ses troupes. Le ruban qui portait la décoration était le même que celui de l'ordre de la Légion d'honneur.

supprimé en 1837, et les restes mortels qu'il renfermait réinhumés dans le cimetière de la commune, construit de 1824 à 1827.)

Au-devant des marches de l'autel est une autre pierre funéraire, couchée et scellée au sol ; on y voit, gravée, l'inscription suivante :

Ci-gît vénérable et discrète personne

Messire Jacques Maleude, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris et *curé de la paroisse Saint-Martin de Groslay*[1],

Qui décéda le treizième jour de septembre de l'an 1661.

Requiescat in pace.

Vient enfin la grande nef : c'est l'abside[2] du sanctuaire, dont nous parlerons tout à l'heure; le maître-autel était surmonté d'un baldaquin d'une grande hardiesse de proportions, qui fut modifié et réduit sous l'administration de M. l'abbé Desmazure, curé, en 1841.

Chacune des trois nefs est décorée de vitraux peints de différentes époques et d'une exécution assez remarquable.

La première époque, très-ancienne, représente l'*Histoire des martyrs* et leurs légendes, le *Baptême,* par saint Jean, et la *Résurrection du tombeau.* Elle date du XIIe siècle. C'est la nef du côté du couchant.

La deuxième époque nous donne l'histoire de la *Vie*

[1] Voir le tableau des curés de Groslay, depuis l'abbé Martin, d'abord curé de Deuil, en 1761, à l'époque de la réversion des reliques de saint Eugène, et plus tard curé de Groslay, en 1767, jusqu'à nos jours, page 187.

[2] L'abside est une voûte dans le fond du chœur d'une église, où se trouvent le sanctuaire et le maître-autel.

de saint Martin, évêque de Tours, patron de la paroisse de Groslay, et ses légendes : c'est la chapelle de la Vierge. Elle date du milieu du xve siècle.

Enfin, la troisième époque est de 1577 ; les vitraux sont d'une grande finesse d'exécution ; ce sont les épisodes de la *Naissance du Sauveur,* l'*Adoration des Bergers,* la *sainte Famille.* Ils furent donnés par M. de Montéléon[1], dont le portrait figure au milieu de l'un des guichets de la première croisée avec le millésime 1577 enchâssé dans le verre.

La description et l'explication de ces sujets s'adressent surtout aux habitants de la paroisse, qui ne peuvent ignorer l'histoire de leur église et des richesses artistiques qu'elle renferme.

[1] Voir la légende écrite au-dessus du portrait de M. de Montéléon, première croisée, chapelle de la Vierge, page 142.

CHAPITRE IX.

PREMIÈRE NEF
(CHAPELLE DE LA VIERGE).

I.

PREMIÈRE CROISÉE.

La nef de la chapelle de la Vierge renferme trois croisées, et la première, à droite de l'autel, trois guichets.

Les deux côtés sont encadrés de losanges couleur orange qui attestent une restauration récente et peu en harmonie avec le style général des tableaux.

Le guichet du milieu est seul digne de remarque.

Au sommet, dans le cintre, est la naissance du Christ à Bethléem et l'adoration des bergers :

En grege relicto, humiles
Ad cunas
Vocati pastores, approperant.

« Les bergers quittent leurs troupeaux et se hâtent de venir adorer l'Enfant nouveau-né. »

(Hymne de Noël, *in nocte.*)

Dans le même guichet, sur un autre plan, un ange annonce aux bergers la naissance du Messie. Dans le lointain, on les aperçoit accourant vers la ville de David.

Festinantes, grege relicto, invenerunt MARIAM, JOSEPH et INFANTEM, *pannis involutum, feno cubantem; adoraverunt eum, et reversi sunt pastores, laudantes Deum.*

« Les bergers s'étant hâtés, quittèrent leurs troupeaux et trouvèrent Marie, Joseph, et l'Enfant enveloppé de langes, couché sur de la paille dans une crèche; ils se prosternèrent pour l'adorer et s'en retournèrent en louant Dieu. »

(*Saint Luc*, chap. II.)

La finesse du dessin et des détails, la variété du coloris, sont très-dignes d'attention.

Au-dessous :

On voit une croix qui surmonte le nom et le portrait de M. de Montéléon, donateur des vitraux, et l'inscription suivante :

Dono domini de MONTÉLÉON. — 1577.

M. de Montéléon tient un livre d'Heures à la main.

II.

DEUXIÈME CROISÉE.

La deuxième croisée *de la chapelle de la Vierge* renferme un mélange de l'histoire de la sainte Famille faisant suite au précédent guichet, de la vie de saint Martin et de quelques sujets détachés.

Dans le panneau du milieu, au premier plan, sont représentés, la sainte Vierge, saint Joseph et l'Enfant Jésus : c'est la naissance du Christ (an 4004 du monde,

sous le règne de l'empereur Auguste), et l'adoration des mages :

Ite, et invenietis in civitate David Bethleem, INFANTEM *pannis involutum, in feno cubantem et in præsepio positum.*

« Allez, dit l'Écriture, et vous trouverez dans la ville de David, à Bethléem, un enfant enveloppé de langes, couché dans une crèche, sur de la paille. »

(*Homél.*, S. AMBROISE.)

Les mages, obéissant à cette vision, partirent :

Ecce, Magi, ab Oriente venientes, viderunt stellam regis Judæorum; intrantes in præsepium, invenerunt PUERUM, *cùm* MARIA, *matre ejus, et procedentes, adoraverunt eum, et apertis thesauris suis, obtulerunt ei munera,* AURUM, THUS *et* MYRRHAM. »

« Les mages, dirigés par l'étoile du roi des Juifs, entrèrent dans l'étable où Jésus était avec sa mère; ils se prosternèrent en l'adorant; et ayant ouvert leurs trésors, ils lui offrirent en présent de *l'or*, de l'*encens* et de la *myrrhe.* »

(*Ev. Épiph.*, S. MATH.)

Auro, rex agnoscitur,
Homo, myrrha [1] *colitur,*
Thure Deus gentium.

« L'*or* est l'emblème des rois, la *myrrhe* rappelle l'homme mortel, et l'*encens*, le Dieu des nations. »

Ce passage de l'histoire de la naissance du Christ est surmonté d'une croix, contraste frappant entre la venue du Fils de Dieu et sa mort; ainsi se trouvent groupés d'une manière sensible les épisodes qui forment l'histoire complète de la rédemption du monde.

[1] *Myrrha*, la myrrhe, est une plante odorante dont le parfum s'exhale quand on la brûle.

Au-dessus de cette croix, on lit l'inscription suivante

« IN HOC SIGNO VINCES. »

Paraphrase de ce que chante l'Église, en vue de l'arbre de vie du paradis terrestre, mis en parallèle avec l'arbre de la croix de la Passion : l'un ayant servi d'instrument à l'esprit tentateur pour tromper et subjuguer l'homme; l'autre ayant été, au contraire, l'arbre de la victoire et du salut qui renversa le démon et sauva le genre humain :

« UT QUI LIGNO VINCEBAT, IN LIGNO QUOQUE VINCERETUR. »
(*Préf.*, *Pass. de N. S. J.-C.*).

A droite, au dessus, est une réunion de plusieurs disciples; ils sont à table, le repas est préparé.

En descendant, dans le même guichet, le Sauveur est représenté dans une de ses apparitions qui suivirent sa passion et sa résurrection du tombeau, et dont un tableau plus complet sera détaillé dans une des croisées de la nef du couchant (chapelle Sainte-Geneviève).

Entre la croix et la dernière inscription latine, que nous venons de rapporter, se trouve le *millésime 1577*, date de l'inauguration des vitraux de cette grande histoire écrite de la naissance du Christ, et de la vie des saints, dont a été dotée l'église de Groslay, et qui forme la troisième époque (XVIe siècle).

Le surplus du vitrail est consacré à la relation de quelques épisodes de l'apostolat de saint Martin, évêque de Tours, patron de l'église de Grolay.

Histoire de saint Martin.

Declinavit ut videret cadaver leonis; et ecce examen apum erat in ore leonis ac favus mellis; ET DE FORTI EGRESSA EST DULCEDO.

« Il s'arrêta pour aller revoir le cadavre du lion, et tout à coup il découvrit un essaim d'abeilles et un rayon de miel qui s'étaient formés dans sa gueule; *et c'est de la force qu'était sortie la douceur* [1]. »

(*Jud.*, cap. VIII, v. 8 et 14.)

Saint Martin naquit à Pavie l'an 315 après J.-C., sous le règne de Constantin; il fut élevé à Ticinum, sous le ciel le plus beau et le plus doux de l'Italie; ce fut là que se révéla l'enfance prédestinée de ce grand génie.

Sacra, illustris pueri, spiravit infantia [2].

Tour à tour soldat courageux et intrépide, et modèle

[1] *Histoire de Samson.* Ce lion avait été mis en pièces par Samson, près de Thamnassa, ville de Judée (1137), et Samson dit : *Du dévorant est sortie la pâture, et du fort est sortie la douceur. (Anc. Test.*, liv. II.)

[2] Sulpice Sévère. — *Vie de saint Martin*, chap. II.

de toutes les vertus, apôtre de la religion du Christ, et défenseur zélé de ses doctrines, au péril même de sa vie, placé à la tête d'un diocèse et d'une basilique admirable, l'une des plus en renom dans toute la chrétienté, Martin résumait en sa personne l'illustration la plus pure et la plus vraie, comme les mérites les plus touchants et les plus décisifs dans l'ordre des actes religieux.

Aussi un savant orateur, pour rendre sa pensée sur celui que les traditions chrétiennes ont appelé *le grand thaumaturge*[1] *des Gaules*, et dépeindre son double caractère, à la fois composé de force et de douceur, a-t-il emprunté aux Écritures et aux textes sacrés l'épigraphe que nous venons de transcrire, et qui définit admirablement l'esprit et le cœur de Martin :

Et de forti egressa est dulcedo.

Catéchumène[2] dès l'âge de dix ans, il se sentait entraîné vers la vie monastique; mais fils d'un tribun militaire des armées impériales, né de parents idolâtres, à peine âgé de quinze ans, il fut incorporé dans la milice :

Raptus et catenatus fuit.

Dès la fleur de sa jeunesse, Martin fut enrôlé par

[1] *Thaumaturge* est composé de deux mots grecs : θαυμα, merveille, εργον, ouvrage, qui opère des miracles.

[2] *Catéchumène.* Ce mot est tiré du grec, κατηχισω, j'enseigne. On appelait ainsi ceux qu'on instruisait des principes de la foi, pour les préparer à recevoir le baptême.

ordre, dans l'armée des Césars, et contraint à embrasser, comme son père, la profession des armes :

Flore sub primo juvenilis vitæ, Cæsarum jussu, tulit arma miles ; monachus potius quàm miles, nihil sibi, ex stipendiis militiæ servabat.

« Soldat modèle, dévoué à tous ses devoirs, il servait Dieu et son pays ; il avait une grande charité pour les malheureux, car sa solde militaire passait en aumônes. »

On le vit, un jour, aux portes d'Amiens, couper la moitié de son manteau pour en couvrir un pauvre bûcheron, qui lui demandait un vêtement et du pain :

Pauperi, male membra nudo dividit chlamydem.

Cette première partie de la vie de saint Martin, guerrier, est reproduite dans un des guichets de droite du sanctuaire ; elle est également représentée sur la bannière des processions.

En 332, Martin, à peine âgé de dix-huit ans, cédant à sa vocation première, renonce, malgré sa famille, à la profession des armes ; il embrasse la vie monastique et se consacre tout entier au culte du Seigneur :

Moxque deponet arma tibi, Christe, nomen tyro professus.

Cependant, en 378, âgé de soixante-trois ans, malgré sa répugnance pour les honneurs, il fut nommé et sacré évêque de Tours. Patron de cette antique et auguste basilique, il est représenté à cheval sur une très-belle

toile, comme tableau de fond; dans la chapelle latérale du couchant, c'est l'épisode du manteau :

Et de forti egressa est dulcedo.

« Et du dévorant est sortie la pâture, et la force enfanta la douceur. »

Telles sont les paroles que prit pour texte de son panégyrique l'orateur éloquent dont nous venons de rapporter les paroles.

MONASTÈRE DE MARMOUTIER (PRÈS TOURS).

Vers la fin de son épiscopat, en 385, Martin fonda le célèbre monastère de Marmoutier, situé près Rougemont, dans le canton de Vouvray; simple oratoire au début, il fut transformé en une magnifique église et consacré par le pape Urbain II, sous le vocable de son fondateur. Voici la description qu'en donne un antiquaire du lieu :

Sous le riant coteau que Rougemont couronne,
Et sur le premier plan du ravissant tableau
Qui se déroule au loin dans une vaste zone,
Marmoutier, solitaire, élève au bord de l'eau
Ses clochers dentelés et son large portique,
Ses arceaux élégants, son ogive gothique,
Orné de la *statue équestre de Martin,*
Qui, jadis, résonnaient d'hymnes soir et matin.

A Marmoutier, Martin avait trois cellules creusées

dans le flanc du rocher et de la montagne; on voit encore l'une d'elles qu'on appelait *son lit de repos :*

Una ex tribus quas illic habebat, LECTULUS EJUS DICTA ERAT, *quod in eâ noctù, somnum caperet, atque interdiù sederet.*

« Il y dormait la nuit, et y demeurait le jour. »

Au-dessous de la cellule de saint Martin, se trouve une petite chapelle dédiée à saint Brice, l'un de ses successeurs.

Saint Martin mourut à Candes, en 398, âgé de quatre-vingt-trois ans, sous le règne de l'empereur Gratien, prédécesseur de Théodose le Grand, tous deux zélés défenseurs de la religion chrétienne.

Son corps fut transporté à Tours dans la chapelle du Petit-Saint-Martin, et plus tard transféré dans la basilique fondée par saint Perpet, évêque et successeur de saint Brice.

Aujourd'hui, le célèbre monastère de Marmoutier est transformé en un couvent fort en réputation, et consacré à l'éducation des jeunes filles; le site est remarquable; il s'élève dans de magnifiques proportions, sur les bords d'une plaine riante et fertile.

Description des vitraux

(SAINT MARTIN).

Les panneaux de cette croisée renferment plusieurs traits de la vie de saint Martin :

1° *La célébration de la messe ;* 2° *l'apostolat de saint*

Martin à Poitiers; 3° sa mort avec la reproduction de l'épisode du manteau, par l'apparition du Sauveur.

Les légendes de ces passages de l'histoire du saint sont écrites en caractères gothiques et en assez mauvais état de conservation ; ils ont été déplacés et leur ordre interverti par l'ouvrier qui a été chargé en 1841, sous l'administration de M. l'abbé Desmazure, de la restauration des vitraux; on ne peut y retrouver qu'un sens défiguré et incomplet : toutefois, grâce au concours bienveillant et éclairé de *M. Félix Bourquelot, professeur à l'école des Chartes, à Paris,* il nous a été possible d'en reconstituer quelques fragments.

Dans le premier tableau, on voit saint Martin, assisté d'un moine, célébrant la messe : il est revêtu de ses habits pontificaux ; le coloris de la chasuble est d'une grande finesse et d'un rouge pourpre magnifique.

Le deuxième sujet, à droite, au bas du guichet, reproduit l'acte le plus remarquable de sa vie :

Saint Martin est revêtu du rochet, de la mosette violette et coiffé de la mitre ; il est couché sur terre, devant un arbre déraciné. Voici ce que les textes nous apprennent sur cet épisode :

Étant dans une bourgade voisine de Poitiers, Martin pressait les idolâtres d'abattre un arbre qui était l'objet de leur culte insensé; l'un d'eux dit au prélat :

« Nous consentirons à abattre cet arbre, pourvu que vous soyez placé dessous quand il tombera. »

Martin, plein d'une intrépide confiance en Dieu, accepta la proposition ; mais au moment où l'arbre, séparé du sol, allait, dans sa chute, écraser l'évêque,

Martin invoque le Seigneur, et tout à coup, l'arbre se redresse, tombe du côté opposé et menace la vie des bourreaux, auteurs de cet attentat. Cet acte de courage, couronné de la manifestation miraculeuse dont ils venaient d'être les témoins, toucha le cœur des idolâtres, et les engagea à se convertir.

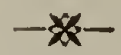
Le troisième tableau, dans le guichet de gauche, représente sa mort.

On voit Martin sur un lit de parade, revêtu de ses habits pontificaux, et recevant la plus belle récompense de sa charité envers les pauvres. Le Sauveur lui apparaît portant sur ses épaules la moitié de la chlamyde dont il avait vêtu le pauvre bûcheron qui lui demandait l'aumône aux portes d'Amiens. Une voix se fait entendre, dit l'Écriture, et prononce ces paroles :

Martinus, adhuc catechumenus, hâc veste me contexit.

« Martin, encore catéchumène, m'a couvert de ce manteau. »

Un autre trait de la vie du même évêque sera expliqué plus loin, dans la description des vitraux du sanctuaire.



Quelques auteurs rattachent, mais à tort, selon nous, le proverbe suivant à l'histoire de saint Martin, évêque de Tours :

Pro solo puncto, caruit MARTINUS *Asello.*

« Faute *d'un point,* Martin perdit son abbaye d'Anne. »

Voici ce qu'on raconte .

Un religieux, du nom de *Martin*, avait fait placer au-dessus de la porte de l'abbaye dont il était le supérieur, une inscription dont le sens état celui-ci :

« Que cette porte soit ouverte à tous, et que tous les gens honnêtes soient les bienvenus. »

L'ouvrier, ne soupçonnant pas le sens de l'inscription qu'il copiait, déplaça la ponctuation, et écrivit le vers suivant :

Porta patens esto NULLI, *claudatur honesto.*

Le pape ayant appris ce qui se passait, ordonna la fermeture du couvent.

En effet, l'inscription, avec la virgule placée après le mot *nulli,* au lieu d'appeler les gens vertueux, leur fermait les portes de l'abbaye.

Le successeur de Martin, en apprenant cette méprise, fit changer la ponctuation, et ajouta le vers suivant :

Pro solo puncto, caruit Martinus Asello !

« De là le proverbe ancien : *Faute d'un point, Martin perdit son Anne !* »



Les reliques de saint Martin étaient en grande vénération. Suivant l'historien Daniel, les rois avaient en elles la plus grande confiance ; elles étaient portées en grande pompe dans les circonstances solennelles;

leur présence exaltait le courage des soldats, remportait les victoires, et mettait l'ennemi en déroute[1].

Elles étaient conservées sous une espèce de pavillon portatif, auquel on avait donné le nom de *chape saint Martin*[2]. Cette châsse ou chape fut l'objet des soins pieux de saint Eloi[3].

En 640, alors qu'il n'était pas encore évêque, ce mi-

[1] Voir au tableau, page 154 *bis*. Siége de Tours par les Normands, victoire remportée par Eudes, fils de Robert le Fort. (12 mai 838.) La fête de la *subvention* des reliques remonte à cet événement. Le mot subvention vient du mot latin *subvenire*, venir en aide, secourir, soit au propre, soit au figuré.

[2] Du mot *chape* ont été formés les noms de *chapelle* et de *chapelain*.

[3] Saint Éloi, qui fut évêque, ministre d'État, diplomate et artiste, était le patron des orfévres, couteliers et forgerons. (*Livre des métiers*, d'Étienne Boileau, du XIIIe siècle).

Tout en fabricant les objets de son art, il tenait ouverts devant lui, les Livres saints ; et, en même temps que ses mains étaient asservies aux travaux du corps, son âme s'élevant vers Dieu, se livrait aux études de l'intelligence. La corporation des orfévres, une des plus riches et des plus puissantes de Paris, dont saint Éloi était le chef et le patron, avait, en 1497, sous Charles VII, le titre d'*orfévres-changeurs*. Elle formait le sixième corps des marchands, appelé *Corps de l'orfévrerie*.

Ils possédaient une maison de retraite pour les veuves des chefs d'ateliers, les ouvriers infirmes ou indigents. Elle portait le nom de : *Hôpital des orfévres de Paris*. Le *poinçon*, pour la marque des matières d'or et d'argent, établi en 1275, par Philippe le Hardi, était autrefois confié à leur garde.

Voici la prière que cette corporation avait adoptée, et qu'elle adressait à son patron, saint Éloi; nous la reproduisons avec l'orthographe du temps :

Patron bégnin, saint Eloy, bon pasteur,
Qui jadis fut auri fabricateur
Du très-chrestien Clotaïre, roy de France,
Aux orfebvres, sois auxiliateur !
Nul d'eulx ne soit dit prévaricateur,
Les préservant d'erreur et de souffrance * !

* Chants de l'époque, aux archives de l'Empire. (*Histoire de Paris*, par Piganiol de la Force.)

ÉGLISE DE GROSLAY

(CHAPELLE DE LA VIERGE.)

TABLEAU.

HISTOIRE DE SAINT MARTIN.

DATES après J.-C.

315. Naissance de Martin, à Pavie en Pannonie. — Il fait ses études à Ticinum (Italie).

330. Fils de tribun militaire, il est forcé à quinze ans de s'enrôler dans la milice des Césars.

333. Agé de dix-huit ans, il embrasse la vie monastique. — Son ordination a lieu à Milan.

378. Martin est nommé évêque de Tours à l'âge de soixante-trois ans. Son épiscopat dure vingt ans.

385. Il fonde le célèbre monastère de Marmoutier à Sainte-Radegonde, près Tours.

398. Martin meurt à Candes, près Poitiers, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, sous le règne de l'empereur Gratien.

473. Son corps est transporté à Tours, dans la basilique fondée par saint Perpet, évêque, et successeur de saint Brice.

Fêtes commémoratives

4 juill. Fête de son ordination et de la translation de son corps de Candes à Tours, par saint Perpet.

11 nov. Fête patronale de saint Martin.—Anniversaire de sa mort.

12 mai. Fête de la subvention de saint Martin, lors du siége de Tours par les Normands; ils sont chassés par Eudes, fils de Robert le Fort (838).

14 déc. Fête de la réversion du corps de saint Martin, d'Auxerre à Tours, opérée en 887, par le petit-fils du duc de Bourgogne, après l'expulsion des Normands.

nistre-orfèvre, sous le règne de Dagobert Ier, fabriquait beaucoup de châsses pour les reliques des saints, mais ce fut pour saint Martin qu'il déploya les merveilles de son art.

Deux fêtes commémoratives se célèbrent à Groslay en l'honneur de saint Martin : la première, le 4 juillet, anniversaire de son ordination et de la translation de son corps de Candes à Tours, fête patronale du pays; la deuxième le 11 novembre, jour de sa mort. Ces deux fêtes prennent le nom de Saint-Martin d'été et de Saint-Martin d'hiver [1].

Enfin, saint Martin a été le vocable choisi par un grand nombre de pieuses fondations, qu'on évalue à plus de quatre mille, et le diocèse de Versailles compte, pour sa part, soixante-neuf églises consacrées et placées sous l'invocation du saint prélat.

[1] Voir les tableaux synoptiques de l'histoire de saint Martin, de sa vie et des fêtes commémoratives, page 154 *bis*.

Compte rendu de la translation du corps de saint Martin de Candes à Tours, 9 novembre 398 et 4 juillet 473. — *Histoire de Grégoire de Tours*, Liv. 1re c., 43. — *Notice sur le tombeau de saint Martin*. Tours, chez Mame et Ce, libraires. — 1861.

III.

TROISIÈME ET DERNIÈRE CROISÉE.

Arbre de Jessé, ou généalogie du Christ.

Erit radix Jesse et qui exurget regere gentes, et in eum gentes sperabunt.

« De la tige de Jessé sortira celui qui doit commander aux nations, et les nations espéreront en lui.»

(*Epiph.*, capit.)

La troisième croisée de cette nef représente l'arbre de David, fils de Jessé; c'est l'arbre généalogique des rois de Juda (SAINT MATHIEU, *Off. Concept.*, 8 *décembre*), depuis l'an du monde 2824 ou 1180 avant Jésus-Christ jusqu'à 4004, date de la naissance du Fils de l'homme.

Douze rois, dont la place ne conserve pas l'ordre



Arbre de Jessé.
ou
Généalogie du Christ,
et des Rois de Juda.

(An du monde 2824.) (Av. J.C 1180)

chronologique indiqué par l'histoire, sont placés dans quatre guichets divisés par des menaux, style renaissance, ce sont :

DAVID. — SALOMON. — ROBOAM. — ABIAS.
AZA. — JOSAPHAT. — JORAM. — OZIAS.
JOATHAM. — ACHAZ. — EZÉCHIAS. — MANASSÈS.

Au pied et en travers du tableau, on représente JESSÉ, père de David, souche de cette généalogie royale. On voit Jessé, sous les traits d'un vieillard vénérable, portant une longue barbe blanche; il est couché et endormi; sa tête repose appuyée sur un coussin de velours vert et son corps est enveloppé d'un manteau pourpre.

De sa poitrine sort un arbre dont les branches se divisent en douze tiges : chaque rameau porte le buste d'un roi, la couronne en tête, le sceptre à la main, revêtu du manteau royal, décoré de l'épitoge et du collier d'or; chaque roi est désigné dans un phylactère[1] portant son nom; tous sont dans l'attitude du commandement ou de l'adoration, les yeux élevés vers le ciel.

Cette histoire est surmontée d'une rosace renfermant la *Vierge Marie,* de laquelle est né Jésus qui est appelé le *Christ.*

De chaque côté de cette rosace, dans les lobes ou parties détachées, figurent, à gauche, MOÏSE, avec les

[1] *Phylactère*, mot tiré du grec φυλασσω, je garde. C'est la partie d'un tableau destiné à garder le souvenir d'un fait historique ou du nom de la personne.

tables de la loi sur lesquelles on lit cette inscription :

« Tu adoreras le Seigneur, ton Dieu. »

A droite, du côté opposé, le prophète Élie ; on le représente sous les traits d'un vieillard à longue barbe, revêtu d'une tunique brune ; ce fut Élie qui, sous le règne de Joatham, roi de Juda, en l'an 746, annonça la venue du Messie.

Tout ce vitrail, exécuté dans de larges et magnifiques proportions, est un chef-d'œuvre de composition artistique, de finesse de dessin et de richesse de coloris ; récemment restaurée, cette œuvre difficile a été opérée avec assez de bonheur, elle fait la gloire de l'église de Groslay et l'admiration de ceux qui viennent en constater les merveilleux détails.

Nous ne ferons pas l'histoire des rois de Juda, mais seulement la description sommaire de ce majestueux tableau, en disant un mot sur chaque personnage, depuis le roi David, premier roi après Saül, en 1040, jusqu'à Manassès, fils d'Ezéchias, renfermant une période de 500 ans environ, jusqu'à la division des deux royaumes.

DESCRIPTION DES ROIS.

Saul, fils de Cis, de la tribu de Benjamin, fut le premier roi des Hébreux ; on sait qu'après avoir été battu

par les Philistins, il se donna la mort en se perçant de son épée. •

1er roi (du tableau).

Le deuxième roi, fut David, fils de Jessé, issu d'une famille illustre ; il épousa la fille de Saül appelée Michol.

David est représenté à gauche, en bas du premier guichet, sur le premier rameau sortant de la poitrine de Jessé ; il tient à la main une harpe, instrument dont il jouait souvent devant Saül, et dont il joua aussi lors de l'entrée de l'arche sainte dans Jérusalem.

Ce fut David qui d'un coup de fronde tua le Philistin Goliath, homme redoutable et d'une taille de géant.

Son excès d'ambition lui attira la colère du Seigneur ; entre trois fléaux dont Dieu lui avait imposé le choix, il opta pour la peste durant trois jours.

David se convertit et fit pénitence. Il composa les cent cinquante Psaumes qui portent son nom, et qui lui ont valu le nom de *Prophète-Royal*.

De son vivant, il fit sacrer à sa place, par le prophète Sadoc, son fils Salomon, et mourut à l'âge de soixante-dix ans, après un règne de quarante ans, l'an 1001 av. J.-C.

Il fut enterré à Jérusalem, appelée cité de David.

2e roi (du tableau).

Salomon lui succède ; en sept ans, il fait bâtir le temple de Jérusalem, projeté par David, son père ; il en célèbre la dédicace, et y renferme l'arche d'alliance.

Pour prix de ses vertus, Salomon reçoit de Dieu le don de la sagesse.

Absalon, son fils, se révolte contre David, son aïeul; mais il est battu non loin de la forêt d'Éphraïm; dans sa fuite précipitée, il reste suspendu à un arbre par sa longue chevelure, et meurt percé au cœur d'un coup de flèche que lui porte Joab, l'un des officiers aux ordres de David.

Salomon acquiert une grande réputation pour sa justice dans ses jugements. Il écrit plusieurs ouvrages et, entre autres, *le Livre de la Sagesse.*

Il règne, comme son père, pendant quarante ans, et meurt à l'âge de cinquante-huit ans, l'an 962 av. J.-C.

3e ROI (du tableau).

ROBOAM, deuxième fils de Salomon, frère d'Absalon, succède à son père.

C'est sous son règne, en 962, que s'opère la division des deux royaumes de Juda et d'Israël, et que commence le schisme des dix tribus.

Il meurt dans l'impiété, en 946, après un règne de seize ans.

4e ET 5e ROIS (du tableau).

ABIAS, fils de Roboam, ne règne que deux ans.

AZA, son fils, fait retour au culte du vrai Dieu, règne quarante ans, et meurt en 904 av. J.-C., à l'âge de cinquante-deux ans.

6e roi (du tableau).

Josaphat, fils d'Aza, monte sur le trône de Jérusalem, et achève l'œuvre de son père, en chassant l'idolâtrie; mais avec le désir de rétablir la paix entre les deux maisons de Juda et d'Israël, qui depuis près d'un siècle étaient divisées, il marie son fils Joram à *Athalie,* fille d'Achab, chef des dix tribus d'Israël, et de Jézabel. Il se repent de cette faute, et meurt en 879, après un règne glorieux de vingt-cinq ans, dans sa cinquantième année.

7e roi (du tableau).

Joram, fils de Josaphat, succède à son père; entraîné par l'idolâtrie et la cruauté d'Athalie, femme sanguinaire, et dans le but de favoriser la maison d'Israël, il fait assassiner ses frères.

Il règne très-peu de temps ; meurt dans l'idolâtrie très-jeune encore, atteint d'une maladie affreuse; et son corps, couvert de lèpre, est privé de la sépulture royale.

8e roi (du tableau).

Ozias, fils de Joram, lui succède, et règne avec éclat pendant cinquante-deux ans. Durant ce long espace de temps, il reconstruit le temple de Jérusalem; mais il tombe bientôt dans l'idolâtrie; frappé par la main de Dieu, il est couvert de lèpre, et abdique en faveur de son fils Joatham.

9ᵉ roi (du tableau).

Joatham, arrivé au trône du vivant de son père, gouverne avec gloire pendant seize ans : c'est de son règne que datent les prédictions du prophète *Élie*, touchant la naissance, la vie et la passion du Fils de Dieu, l'an 746 av. J.-C. : événements qui devaient s'accomplir lorsque, le sceptre sortant du royaume de Juda, les Juifs deviendraient tributaires des Romains, sous Hérode, roi des Juifs.

10ᵉ roi (du tableau).

Achaz succède à Joatham : des guerres acharnées ensanglantent son règne ; livré à l'impiété et à l'abus des plaisirs, il ne reste sur le trône que quatre ans à peine, et meurt dans l'idolâtrie en 732.

11ᵉ roi (du tableau).

Ézéchias succède à Achaz; il remporte plusieurs victoires sur les Philistins; célèbre par ses vertus, il règne trente-huit ans, et meurt en 694.

12ᵉ et derneier roi (du tableau).

Manassès, à peine monté sur le trône de Juda, continue les guerres commencées par Ézéchias, son père.

ARBRE DE JESSÉ.

Egrediatur virga de radice Jesse
Et flos radice ejus ascendet.

« Il sortira une tige de l'arbre de Jessé, et la fleur produite par ce rameau s'élèvera au milieu des peuples. »

(Isaïe, chap. xi, 1.)

LA VIERGE

ET

L'ENFANT JÉSUS.

MOÏSE.

—

6.

JOSAPHAT,

fils d'Aza

et père de Joram.

4.

ABIAS,

fils de Roboam

et père d'Aza.

1.

DAVID,

fils de Jessé

et père de Salomon.

3.

ROBOAM,

fils de Salomon

et père d'Abias.

5.

AZA,

fils d'Abias

et père de Josaphat.

2.

SALOMON,

fils de David

et père de Roboam.

11.

ÉZÉCHIAS,

fils d'Achaz

et père de Manassès.

9.

JOATHAM,

fils d'Ozias

et père d'Achaz.

7.

JORAM,

fils de Josaphat

et père d'Ozias

ÉLIE.

—

12.

MANASSÈS,

fils d'Ézéchias
succède à son père
à l'âge de 12 ans.
634 av. J.-C.

10.

ACHAZ,

fils de Joatham

et père d'Ézéchias.

8.

OZIAS,

fils de Joram

et père de Joatham.

JESS

père de Ivid.

Nabuchodonosor, roi de Babylone, fait le siége de Béthulie; mais bientôt les assiégés prenant le rôle agressif, poursuivent les assiégeants, et l'armée du roi est mise en déroute par le général Holopherne : Judith, femme consacrée à Dieu, s'introduit auprès d'Holopherne, et lui tranche la tête.

Manassès perd bientôt les heureux effets du règne de son père ; il se livre à l'idolâtrie, et il meurt après un règne de cinquante-quatre ans, en 640 av. J.-C.

Nabuchodonosor II détruit le temple de Jérusalem; ainsi se trouve interrompue l'histoire des deux royaumes de Juda et d'Israël, en 587 av. J.-C., et l'histoire du temple de Dieu.

Plusieurs siècles après, l'an 4004 du monde, arrive la naissance du Messie, prédite par le prophète Élie en 746, sous le règne de Joatham.

Dans le médaillon qui couronne à plein cintre cette belle page de l'histoire des rois de Juda, on voit la Vierge et le Fils de Dieu, issus de la maison royale de David; la prédiction d'Élie est ainsi conçue :

Virga JESSE *floruit,*
Et Virgo Deum hominem genuit.

« L'arbre de Jessé produira son fruit, et une Vierge enfantera un homme Dieu. »

(*In fest. Annuntiationis.*)

CHAPITRE X.

GRANDE NEF DE L'ABSIDE.

La nef du milieu, ou le *sanctuaire*, fut bâtie en 1520, sous le règne de François Ier.

Le retable en chêne sculpté, dont le style ample et riche a été changé par une transformation moderne, est surmonté d'un Christ enseignant de grandeur naturelle ; deux groupes de trois colonnes engagées, de l'ordre corinthien, supportent un couronnement de grande dimension, orné de vases aux angles ; les boiseries qui

garnissent le pourtour du sanctuaire, sont décorées de colonnes ioniques cannelées et rudentées.

Derrière le retable on aperçoit près la voûte le cintre de deux compartiments d'une croisée à demi bouchée qui formait autrefois une rotonde à jour, au centre de laquelle était le maître-autel : le haut de cette croisée, qui domine le sanctuaire, est orné de vitraux peints représentant deux sujets :

Le premier est la Cène ou l'institution de l'Eucharistie; Jésus-Christ et ses disciples sont réunis; c'est la veille de la Passion; le Christ tient le calice à la main.

Pridiè quam pateretur, accepit calicem in sanctas manus suas, et dedit dicens : ACCIPITE ET BIBITE.

« La veille de sa Passion, Jésus-Christ prit le calice dans ses mains saintes et vénérables, le donna à ses disciples et leur dit : PRENEZ ET BUVEZ. »

Le deuxième sujet représente un moine célébrant la messe et tenant un encensoir : ces deux fragments sont d'un coloris très-vif, remarquable surtout quand ils sont traversés par les rayons du jour.

Au centre du baldaquin, au-dessus de la tête du prêtre officiant, apparaît, sortant d'un nuage, un ange adorateur, en bois doré, d'une grande pureté de style.

Enfin, le sujet du *tableau de fond d'autel* est dû au pinceau de Cany, et est tiré d'un passage de l'Évangile selon saint Luc, chapitre VI. Office du lundi de Pâques :

Et cognoverunt eum in fractione panis. « Et ils le reconnurent à la fraction du pain. »

C'est le repas du Christ, au village d'Emmaüs, éloi-

gné de quelques stades [1] de Jérusalem; c'est la première apparition du Sauveur à ses disciples après sa Passion; il est assis à table avec deux d'entre eux, et leur explique les Écritures. Cléophas, la tête penchée vers son compagnon, lui fait remarquer de quelle manière Jésus rompt le pain : la composition du tableau est fort belle; la physionomie des personnages est pleine d'expression, les accessoires et le coloris du tableau sont également très-satisfaisants.

L'intérieur du sanctuaire est éclairé par trois croisées, style renaissance, dont les vitraux viennent d'être remplacés; le fond, en grisailles ouvrées, adoucit l'action trop vive du soleil levant, et jette sur l'autel un reflet mystique, bien en harmonie avec la sainteté du lieu.

La première croisée, à droite, divisée en deux guichets seulement, renferme un des épisodes de la vie de saint Martin, dont nous venons de parler (chapelle de la Vierge).

Le premier tableau représente l'épisode du manteau : saint Martin, à cheval, coupe un pan de sa clamyde pour en couvrir le pauvre bûcheron, à demi nu, aux portes d'Amiens.

Dans le deuxième tableau, c'est Martin, évêque, visitant un malade et lui donnant sa bénédiction; il est en costume épiscopal et suivi de plusieurs moines.

La deuxième croisée, à gauche du maître-autel, est la reproduction d'un passage de la vie de sainte Gene-

[1] Une *stade* était un espace de 125 pas géométriques, en usage chez les Grecs. La stade servait à mesurer les distances.

viève, deuxième patronne de l'église de Groslay, née à Nanterre, au ve siècle, vers 433, et patronne de la ville de Paris.

Dans le premier tableau du guichet, à droite, on la voit gardant son troupeau et filant la laine de ses moutons; elle tient devant elle le livre des Évangiles.

Dans le deuxième guichet, on représente la solennité de sa consécration à la vie monastique ou sa prise de voile, avec le cérémonial du temps; elle reçoit la médaille des mains de l'évêque saint Germain.

Cette fête, disent les auteurs, se célébrait comme un mariage contracté avec Dieu :

Æmulor vos Dei æmulatione; despondi enim, viro virginem castam exhibere Christo.

« Je vous aime pour Dieu, depuis que je vous ai fiancée à cet unique époux, qui est Jésus-Christ, pour vous présenter à lui comme une vierge pure. »

(SAINT PAUL, chap. X et XI.)

Pour les jeunes filles, c'était une fête chrétienne; on se rendait solennellement à l'église, avec un grand concours de parents et d'amis, au milieu des fleurs, des tentures et des parfums brûlés dans l'église, accompagné du chant des cantiques.

Le sujet représente la marche du cortége.

Enfin, la *troisième croisée,* plus vaste et du même style, est divisée par ses menaux en trois guichets et représente les trois vertus théologales [1].

[1] Théologale, science qui a Dieu pour objet; le respect et l'observation des trois vertus théologales forment la base de la religion chrétienne.

La *Charité*, placée au centre, est entourée de petits enfants qui se jouent dans les plis de sa robe et qu'elle adopte.

La *Foi* est à droite, ayant à la main le calice surmonté d'une hostie.

L'*Espérance* figure de l'autre côté, portée sur une ancre de navire; on lit au-dessous, dans les cartouches qui accompagnent chaque sujet :

SPES. — CHARITAS. — FIDES.

Nous arrivons à la troisième et dernière nef, plus spécialement consacrée à l'histoire des martyrs : c'est la nef de la chapelle Sainte-Geneviève.

CHAPITRE XI.

TROISIÈME ET DERNIÈRE NEF

(CHAPELLES SAINTE-GENEVIÈVE ET SAINT-NICOLAS).

Cette partie de l'église remonte au XVI[e] siècle; elle est à peu près contemporaine de l'abside; la date 1542 est gravée dans la pierre sur le bossage de l'un des contre-forts extérieurs, dont la régularité et la belle architecture sont remarquées par les voyageurs et les amateurs du beau style.

La partie touchant l'autel n'a conservé qu'une seule croisée assez incomplète quant aux vitraux; les chapi-

teaux et les bordures peints qui existent encore, laissent supposer d'autres sujets plus importants qui ont disparu. Au sommet du guichet sont deux rosaces ; dans celle de droite, est une allégorie : c'est une vierge, la croix à la main, terrassant un dragon ; à gauche, on représente saint Jean ayant un agneau couché près de lui, avec une croix entre les pattes ; ces deux sujets sont isolés.

Plus bas, est une des apparitions du Sauveur à ses disciples, après sa Passion ; pour confondre l'incrédulité de Thomas, Jésus lui montre la place des clous dans ses mains et dans ses pieds et lui dit :

Vide, Thomas, vide latus,
Vide pedes, vide manus,
Noli esse incredulus.

« Voyez, Thomas, voyez mon côté, voyez mes pieds, voyez mes mains et ne soyez pas incrédule. »

(*Hymn. in die Pasq.*)

Au-dessus, sous un portique dont les teintes sont blanchies et décolorées, est une sainte Geneviève filant et ayant près d'elle un enfant ; enfin, au pied du vitrail, est une croix moderne qui portait le millésime de 1837, date de la prise de possession de M. l'abbé Desmazure, ancien curé de Groslay, aujourd'hui décédé ; successeur de M. Nicolas Leclercq [1].

Dans la deuxième partie de cette nef, en descendant vers les fonts baptismaux, dans la petite chapelle

[1] Voir le tableau des curés de Groslay, plus bas, page 187.

Saint-Nicolas, on trouve une série de vitraux du XIIe siècle : c'est la partie consacrée à l'*Histoire des martyrs*.

On y voit figurer le martyre de plusieurs vierges et, notamment, de *sainte Agnès*, en 305, de *sainte Barbe*, en 213, au IIIe siècle, et celui de *sainte Marguerite*, en 305 après J.-C. ; ces épisodes de la persécution des chrétiens sont contemporains des empereurs Dioclétien, Maximien Hercule, Galerius et Constance Chlore, en 303. Les auteurs, pour distinguer cette période de l'histoire romaine, ont cru pouvoir l'appeler l'*Ère des martyrs*.

Dans une autre croisée, à la suite, est représentée la scène du *Baptême de J.-C.* par saint Jean, et, dans un dernier vitrail, plus remarquable que les autres, le *tableau de la résurrection du Christ*.

Nous allons rechercher les faits principaux et les textes qui se rattachent à ces différents passages de la vie des saints et de l'histoire sainte.

I.

PREMIÈRE CROISÉE.

Histoire des martyrs.

Dans la partie la plus élevée des guichets, on voit le martyre de *sainte Barbe*.

Les mains liées, et dépouillée de ses vêtements, elle est traînée devant ses juges, qui vont décider de son sort.

Dans le guichet qui suit, trois personnages attendent l'arrivée de la victime, puis, dans le troisième compartiment un groupe assiste à la mise à exécution de la sentence de mort : le bourreau, dont le corps a disparu sous le plâtre, vient de décapiter la sainte ; à la vue de leur crime et du corps mutilé de leur victime, ils sont dans l'attitude de la consternation.

Au deuxième plan, on voit une autre exécution; des juges, coiffés d'une toque, viennent d'en être témoins; le bourreau donne un dernier coup de hache et tranche la tête de la vierge condamnée.

MARTYRE DE SAINTE BARBE[1], PATRONNE DES CANONNIERS.

A la suite, à droite, vient l'histoire du martyre de sainte Barbe, livrée au supplice par son père, en 213 ap. J.-C.

C'est sous le règne de Maximien Hercule; le consul de Sicile, Quincius, après avoir inutilement employé tous les stratagèmes pour faire adorer les faux dieux à Barbe, noble vierge, issue d'une famille illustre et riche, la livre aux tortures; il ordonne qu'en sa présence on lui torde les seins, et qu'on les lui coupe avec des cisailles.

La légende, en caractères gothiques, dont nous devons encore la traduction à M. Félix Bourquelot, est ainsi conçue :

> Incontinent après, en public,
> A sa fille, le père tranche et coupe les seins
> En présence d'eulx.

L'histoire raconte qu'elle fut miraculeusement guérie et que son tombeau fut en grande vénération.

[1] Dans une autre opinion, la relation qui va suivre appartiendrait au martyre de SAINTE AGATHE, dont la fête est célébrée par l'Église le 5 février.

Voici ce que porte la deuxième légende, écrite en caractères gothiques de la même forme, mais dont le sens a été assez difficile à ressaisir :

Aulx tyrans, son père, honteusement la meyne,
Publiquement l'attire et au supplice la livre :
Mays, à son Dieu, la vierge et dame souveraine
Requiert aide et confort et luy donne propice.

Les textes légendaires racontent l'histoire de sainte Barbe ainsi qu'il suit :

Barbara virgo, Nicomediæ in persecutione Julii Maximini passa est. A patre si quidem Dioscoro, viro nobili, sed gentili, in alta et munita turri, ob egregiam ejus pulchritudinem, custodienda includitur, ubi balneum et duas fenestras, quibus lumen exciperetur, in eâ fieri jubet; *Barbara* verò, absente patre, tertiam addi fenestram, et balnei pavimentum crucis imagine, ornari jussit. Reversus pater, de tertiâ fenestrâ quœrit : virgo, occasione nactâ, de sacro sanctæ Trinitatis mysterio, multa apertè divine disseruit, ac pluribus verbis ad salutarem Christi fidem, patrem est cohortata. At pater, non solum suæ impietatis stimulis, sed etiam *Maximi Cæsaris* timore adductus, qui fidem Christi persequabatur, filiam modis omnibus ad idolatriam nititur revocare, cùmque id consequi non posset, *provinciæ præsidi eam tradit.*

Qui, primum, virginem blanditiis aggressus, ubi se nihil vidit efficere, *nudam nervis bubulis crudeliter cædi,* deindè, præacutis testulis vulnera perfricare jubet, post hæc in carcerem traditur, ubi, clarissimâ luce et Christi Domini præsentiâ, ad reliqua subeunda certamina mirificè confirmatur. Sed cùm iterùm præsidi sisteretur et constantior in fidei confessione persisteret *ferreis unguibus dilaniatur,* lateribus ardentes faces admoventur, caput ferreis malleis contunditur, *direptis vestibus, ignominiæ causâ, per publica loca perducitur;* quibus tormentis fortiter et invictè superatis tandem, à patre impietatis furore, capite truncata est, et gloriosum martyrium consummavit. — *Ab Origene*, sacris Litteris imbuta fuisse creditur.

(TRADUCTION.)

Sainte Barbe fut martyrisée à Nicomédie, sous la persécution de J. Maximin. *Dioscorus*, son père, homme d'une haute naissance, n'avait pas embrassé le christianisme. Voyant la grande beauté de sa fille, il l'enferma dans une tour fortifiée, où il fit disposer une salle de bains, qui recevait les rayons du jour à travers deux croisées. Mais pendant une absence de son père, sainte Barbe fit ouvrir une troisième fenêtre, et fit orner de l'image de la croix le sol de sa salle. *Dioscorus*, à son retour, demanda la raison de cette troisième croisée.

La vierge saisissant l'occasion de cette demande, parla ouvertement à son père, et avec une science toute divine, du mystère de la sainte Trinité, et l'engagea à embrasser la foi salutaire du Christ : au lieu de se rendre à cette pressante exhortation, *Dioscorus*, poussé soit par sa propre impiété, soit plus encore par la crainte de déplaire à Maximin César, qui persécutait avec acharnement l'Église du Christ, essaya par tous les moyens d'entraîner sa fille à l'idolâtrie, et n'y pouvant réussir, il la livra au gouverneur de la province. Celui-ci, ayant tenté à son tour, mais avec le même insuccès, de gagner la jeune fille par de séduisantes promesses, ordonna qu'elle fût dépouillée de ses vêtements, et frappée avec des nerfs de bœuf; puis, par un raffinement incroyable de cruauté, il voulut que ses plaies fussent frottées avec des tessons de vases d'argile.

Après être glorieusement sortie de cette épreuve, Barbe fut jetée en prison ; mais là une merveilleuse lumière et la visite du Christ vinrent la reconforter, et lui faire prendre de nouveau courage pour surmonter de nouvelles souffrances. Un second interrogatoire où elle professa plus énergiquement encore sa foi, fut le signal des cruelles tortures qui devaient couronner son martyre : son corps fut déchiré avec des griffes de fer et ses plaies brûlées avec des torches enflammées; enfin elle fut livrée, sans vêtement, aux regards d'un public éhonté.

Sainte Barbe, après avoir souffert ces cruautés avec héroïsme et résolution, fut livrée à ses bourreaux par son père, et eut la tête tranchée : ce fut le terme de cette lutte glorieuse. On croit que

sainte Barbe fut initiée à la science des textes sacrés par Origène, philosophe et docteur célèbre de l'époque, vers 205 après Jésus-Christ [1]. »

Dans la dernière partie, à droite, vient le martyre de *sainte Marguerite.*

Cette sainte, malgré plusieurs épreuves que lui font subir ses juges, toujours inébranlable dans ses résolutions, se réjouit à la vue de ses bourreaux et leur dit :

« Les tortures de la chair sont le salut de l'âme! »

Elle est placée sur un chevalet formé de glaives, dont les pointes lui transpercent le corps; deux agents de son exécution ont leur massue levée sur elle et ses juges assistent à son supplice.

Elle est mise à mort, à Antioche de Pisidie, en l'an 305 ap. J.-C.

[1] Nous devons la communication du texte qui précède à la bienveillance du révérend père *Louis-Antoine,* de l'ordre des *Frères mineurs capucins,* de Versailles, qui, le 4 décembre 1864, jour de la Sainte-Barbe, fête patronale des sapeurs-pompiers, étant en mission à Groslay pour le temps de *l'Avent,* fit le panégyrique de la sainte, à la messe à laquelle la subdivision de la commune assistait.

« *Cet ordre des frères capucins compte deux provinces florissantes, ayant chacune cinq cents religieux.*

« *La* province de Savoie *comprend les maisons récemment annexées à la France. La* province de France *comprend les autres couvents situés sur la surface de l'empire. Les résidences principales sont : Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Saint-Étienne, Clermont, Perpignan, Périgueux,* Versailles, *Besançon, Angers, Aix en Provence, Crest* (*Drôme*) *et Lorgues* (*Var*). *La seule province de France est desservie par deux cent quarante missionnaires continuellement occupés aux travaux des retraites et des missions. Indépendamment des missions des départements, la province de France dessert encore les missions des Gallas, en Afrique.*

II.

DEUXIÈME CROISÉE.

Baptême de Jésus-Christ.

Le baptême de Notre-Seigneur forme un tableau remarquable par ses détails.

Au sommet est représenté le Père éternel tenant le globe céleste.

Au dessous est la cérémonie du baptême de Jésus-Christ par saint Jean; Jésus a les pieds dans l'eau, et à gauche est un ange qui tient un long vêtement dont il va recouvrir le Fils de Dieu, après son baptême. Cette

scène est complétée par la présence de la colombe dont parle l'Écriture.

Quia vidi, dicit Joannes, Spiritum descendentem quasi columbam de cœlo, et mansit super eum.

« J'ai vu, dit saint Jean, l'Esprit-Saint descendre du ciel, sous la figure d'une colombe, et s'arrêter sur lui. »

(*Épiph. S. Joan.*, cap. I.)

Puis, dans un phylactère placé en travers, on lit les paroles qui se rattachent à la scène du baptême de Jésus-Christ :

Hic est Filius meus dilectus.

« Voilà mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toutes mes complaisances. »

(Ev., *post Pasq.*)

—※—

L'hymne des vêpres de la fête de saint Jean-Baptiste a été composée par Paul, diacre de l'église d'Aquilée, moine du Mont-Cassin, célèbre historien du moyen âge, né en Frioul en 740, chancelier du roi des Lombards, mort au Mont-Cassin, vers 790, après avoir passé quelques années à la cour de Charlemagne.

Guy d'Arezzo, moine de l'ordre de saint Benoît, remplaça, vers 1026, les syllabes de la gamme ancienne (*te*, *ta*, *thé*, *tho*, autrefois employées par les Grecs), par les syllabes : *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *sa*, *ut*, tirées de la première strophe de cette hymne, en vers saphiques :

UT *queant laxis* RE*sonare fibris*
MI*ra gestorum* FA*muli tuorum*
SOL*ve polluti* LA*biis reatum*
SA*ncte Joannes !*

Il ne fit pour cela que prendre la première et la sixième syllabe de chaque vers. Par la suite, Guy d'Arezzo changea la dernière note, à laquelle il donna le nom de *si* au lieu de *sa*.

Plus tard encore, la première note fut changée d'*ut* en *do*, et c'est ainsi que la gamme se chante aujourd'hui, comme tout le monde le sait, avec ses huit notes :

Do, re, mi, fa, sol, la, si, do[1].

[1] Voir *Dictionnaire de Bayle, Histoire de la Musique,* par Fétis. *Dictionnaire des origines,* par Noël, Carpentier et Puissant.

III.

TROISIÈME ET DERNIÈRE CROISÉE.

Résurrection du Christ.

La rosace du cintre représente Jésus-Christ crucifié ; au pied de la croix sont placés la sainte Vierge et saint Jean, au moment où se consomme le sacrifice.

Au dessous est le triomphe de la résurrection ; le Sauveur, une croix et une bannière à la main, sort glorieux du tombeau.

Les soldats et les gardes postés près du sépulcre,

par les ordres de Pilate, des princes des prêtres et des pharisiens, sont frappés de stupeur, ils prennent la fuite; d'autres tombent la face contre terre.

Ecce, terræ motus factus est magnus, angelus Domini descendit de cœlo et revolvit lapidem sepulcri : præ timore autem, exterriti sunt custodes, et facti sunt velut mortui.

« Tout à coup, dit l'Écriture, au moment où le jour commençait à luire, il se fit un grand tremblement de terre; un ange du Seigneur descendit du ciel et vint relever la pierre qui fermait le sépulcre.

» Les gardes eurent une telle frayeur, qu'ils furent renversés par terre et qu'ils demeurèrent comme morts. »

(Ev. S. Math., chap. XVIII, jeudi saint.)

A gauche du vitrail, dans le lointain, on aperçoit les saintes femmes; elles se dirigent vers le sépulcre, apportant avec elles des parfums dans des vases, pour embaumer Jésus.

Ad ostium monumenti, Maria Magdalene et Salome venerunt corpus ungere.

« Marie-Madeleine et Salomé vinrent au sépulcre pour embaumer le corps du Christ. »

(Off. de Pâques, *in vesp.*)

Dans un autre texte, on lit :

Valde manè una sabbatorum, Maria Magdalene, Maria Jacobe et Salome emerunt aromata ut ungerent Jesum, et venerunt ad monumentum, orto jam sole.

« Lorsque le jour du sabbat fut passé, les saintes femmes achetèrent des parfums pour venir embaumer Jésus; étant parties de grand matin, avant le lever du soleil, elles arrivèrent au sépulcre. »

(*Dies Pasq.*, Ev. S. Marc.)

Au-dessous de cette magnifique relation de la résurrection, dont la finesse de dessin est admirable, sont des allégories qui s'y rattachent.

D'un côté, c'est l'apparition du Seigneur, après sa passion, à Marie-Madeleine, sous la forme d'un jardinier; il a une bèche à la main : Madeleine le prenant pour le gardien chargé du soin de ce lieu funèbre, lui adresse la parole, sans le regarder et en pleurant :

« Je pleure, lui dit-elle, parce qu'on m'a enlevé mon Seigneur ; si vous le savez, indiquez-moi où il est. »

A la voix de Jésus, elle lève les yeux et le reconnaît.



Dans des vitraux détachés, on voit un épisode de la vie de sainte Geneviève ; l'esprit tentateur est représenté sous la forme d'un démon.

Sainte Geneviève est en prière ; d'une main elle tient le livre des Évangiles, et de l'autre un cierge allumé ; sur un autre plan on voit, monté sur une colonne, un petit diable, sous la forme d'un monstre ; à l'aide d'un soufflet, il cherche à éteindre le cierge de la servante de Dieu ; de l'autre côté est placé un ange, une torche à la main.

C'est l'*allégorie du bien et du mal.* L'ange du Seigneur va rallumer le cierge que le démon veut éteindre.

Dans le même compartiment sont d'autres détails d'une grande finesse d'exécution.

Enfin, le dernier sujet, dans le panneau de gauche, représente le patron des vignerons, saint Vincent, martyr, la palme à la main, en grand honneur dans le village de Groslay, pays vignoble.

Autrefois, chaque province, chaque ville, chaque village avait ses traditions et ses fêtes : on célébrait la fête des moissons, la fête des vendanges, celle des rois et des artisans[1]; chaque corps d'état était placé sous la protection d'un patron, choisi parmi les saints du paradis, et avait son anniversaire. La fête de saint Vincent se célèbre à Groslay le 22 janvier de chaque année.

Bas de l'église.

Dans la dernière croisée qui éclaire le bas de l'église au sud, à droite du buffet d'orgue, se trouve saint Guillaume, évêque, la mitre en tête et la crosse à la main.

L'église de Groslay possède un buffet d'orgue fort ancien, qui a été restauré et augmenté à plusieurs époques; il est actuellement tenu par un cultivateur de

[1] Voir le livre des métiers d'Étienne Boileau, du XIII[e] siècle.

la commune, le jeune Emery. Fils de ses œuvres et aidé des conseils de M. Boursier, son grand-père, ce jeune homme a déjà mérité des encouragements des autorités ecclésiastique et municipale. Il donne son utile concours aux solennités religieuses, qui les jours de fêtes sont célébrées en grand cérémonial dans l'église de Groslay.

Telle est la description générale de ce bel édifice : il a subi les outrages du temps. Fondée dans des circonstances plus favorables, l'église de Groslay ne possède plus que le souvenir et les restes mutilés de son ancienne splendeur. Elle est marquée au coin de la pauvreté ; il n'a pas été possible, jusqu'ici, de la rétablir dans son style primitif, elle est dans l'attente des bienfaits de la Providence, de quelques donateurs généreux qui, par des dispositions de dernières volontés ou autrement, lui lèguent les moyens et les ressources nécessaires à une restauration digne de son passé et de sa belle origine.

ANNEXES.

I.

Tableau des curés de la paroisse Saint-Martin, de Groslay, en 1661, et de 1767 jusqu'à nos jours.

1661. — Messire Jacques *Maleude* [1], prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, curé de Groslay, décède le treizième jour de septembre 1661, et est inhumé dans l'église [1].

1767. — Après dix-huit ans de fonctions sacerdo-

[1] Voir chapelle Sainte-Geneviève, son épitaphe, page 139 (2e partie).

tales dans la paroisse de Deuil[1], l'abbé *Martin*, savant ecclésiastique, licencié en droit de la Faculté de Paris, passe à la cure de Groslay, et meurt à un âge avancé.

L'abbé Martin a pour successeur messire Maltore, et après lui, l'abbé *Marin Robaille*, qui donne le baptême à la cloche de l'église de Groslay, en 1783[2].

Ce prêtre, âgé et infirme, était tellement impotent, qu'on le portait dans un fauteuil à l'église, et même à l'autel pour dire la messe.

L'abbé *Douchin* succède à messire Robaille; menacé pendant les mauvais jours, il est forcé de renoncer aux fonctions du ministère.

Il était allié, dit-on, à une famille de Groslay, dont le dernier membre est décédé en mars 1864, dans l'infirmerie[3] de l'asile.

Le 22 ventôse an III (1795), à messire Douchin succède l'abbé *Bruneau*, vertueux vigneron de Groslay, qui n'avait pas fait d'études premières, mais chez qui la vertu et le zèle avaient remplacé le savoir; il habitait une maison, au coin de la ruelle Roger, en face du château, dans l'ancien hameau de *la Rue ;* le dernier acte signé par l'abbé Bruneau est l'acte de célébration du mariage entre Jacques-André Forget et Marie-Adélaïde Fauveau, célébré le 4 brumaire an XI (26 octobre 1802). Le digne et vénérable M. Forget, né le 3 fé-

[1] Voir aux Parallèles, l'abbé Martin opérant, en 1761, la réversion à Deuil des reliques de saint Eugène, page 80 (1re partie).

[2] Voir, deuxième partie, archéologie de Groslay et de son église, extrait de l'acte de baptême de la cloche, page 131 (2e partie).

[3] Il existe dans la maison d'asile de la commune une chambre d'infirmerie destinée aux pauvres femmes malades et âgées.

vrier 1768, est décédé à Groslay, doyen de la commune, le 4 décembre 1862, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Le 25 germinal an XI (avril 1803), sous la République, à M. l'abbé Bruneau succède l'abbé *Cousin :* il ne reste pas longtemps en fonctions, et est remplacé, en juillet 1804, par M. l'abbé Courtier.

Dans cet intervalle, de mars à juillet, le service de la paroisse de Groslay est fait simultanément par M. Grandjean, alors curé de Montmorency, et l'abbé Hurel, vicaire de Deuil.

Le premier acte de l'abbé *Courtier* relate l'inhumation de Jean-Louis Tétard, décédé le 10 juillet 1804, âgé de vingt-sept ans, et le dernier, daté du 30 octobre 1811, le baptême de Joséphine Regnouard.

Pendant les quelques mois qui suivirent le départ de l'abbé Courtier, la paroisse fut desservie par M. l'abbé Chéret, curé de Montmorency, jusqu'au 21 décembre 1811.

A cette date, *Mgr Charrier de la Roche, évêque de Versailles,* rend une ordonnance qui nomme à la cure de Groslay *messire Nicolas Leclercq,* né à Vauchelles (Somme).

Son installation est faite par M. Grandjean, curé-doyen de Montmorency.

La première signature de M. Leclercq apparaît sur les registres de l'église dans l'acte de célébration du mariage entre Eustache Soisy et demoiselle Thérèse Boquet.

Après vingt-six ans d'exercice, messire Leclercq décède à Groslay, le 22 octobre 1837, à l'âge de soixante-treize ans.

Il est remplacé par M. l'abbé *Jean-François Desmazure*, aumônier des dames carmélites de Pontoise.

M. Desmazure est nommé à la cure de Groslay par ordonnance de *Mgr Louis-Marie-Edmond Blanquart de Bailleul*, évêque de Versailles, et installé le 12 novembre 1837, par M. l'abbé Meunier, curé-doyen de Montmorency.

M. l'abbé Desmazure a doté l'église d'une parcelle des reliques de sainte Geneviève, patronne de Paris et deuxième patronne de la paroisse. Il lui a dédié une chapelle, autrefois consacrée à saint Nicolas [1]. Sous son administration pastorale, une confrérie de la sainte Vierge est fondée dans la paroisse.

M. le curé Desmazure quitte Groslay en 1847; il est nommé à la cure de Jouars-Pontchartrain, près Chevreuse (Seine-et-Oise); peu de temps après, il est envoyé, en qualité d'aumônier, à l'Hôtel-Dieu d'Étampes, où il meurt en janvier 1858.

En avril 1847, M. *Henri Rabourdin*, curé d'Asnières, est nommé curé de Groslay, par ordonnance de *Mgr Gros*, évêque de Versailles, en remplacement de M. Desmazure : il est installé, le 25 du même mois, par M. l'abbé Thuiller, curé-doyen de Montmorency.

Sous l'administration de M. Rabourdin, avec le généreux concours de M. Du Boys, propriétaire à Groslay, le chœur fut redallé, et les bancs de chêne qui le garnissaient, remplacés; entre autres restaurations utiles, il faut citer les chapelles de la Vierge et de Sainte-

[1] Voir plus haut la description des trois nefs, page 136.

Geneviève, qui furent ornées de hautes boiseries en chêne, ayant le double avantage de contribuer à la décoration de l'église et à l'assainissement de ces deux chapelles.

M. l'abbé Rabourdin, après avoir quitté Groslay, quitte aussi le diocèse de Versailles, et rentre dans celui de Paris.

Le 1er juillet 1855, en vertu d'une ordonnance rendue par *Mgr Gros*, évêque de Versailles, il est remplacé par M. l'abbé *Pierre-François-Christophe-Irénée Mitouard*, ancien vicaire de Mantes et ancien curé de la commune de Champagne, canton de l'Isle-Adam, aujourd'hui chargé de l'administration pastorale de la paroisse Saint-Martin de Groslay.

II.

Tableau des évêques de Paris depuis les premiers siècles de l'Église jusqu'en 1622, et des archevêques depuis cette époque jusqu'à nos jours.

Saint Denis, premier évêque de Paris, en 67 ap. J.-C., fut le *maître et le compagnon de saint Eugène* dans sa mission des Gaules, en 76. Il fut évêque d'Athènes, et connu sous le nom de *saint Denis l'aréopagite*[1].

Martyrisé à Montmartre, en 92, *il fut inhumé* dans la chapelle de Saint-Denis de l'Estrée, *par Eugène*, et canonisé.

Maurice de Sully, évêque de Paris, en 1186, sous le règne de Philippe-Auguste, fait don de *l'église de Groslay*,

[1] Voy. histoire de saint Eugène, pages 15 et suivantes.

aux moines du prieuré de Deuil. *Cette église,* en 1420, *est consacrée par Mgr Guillaume Chartier, évêque de Paris.*

Henri de Gondi, cardinal de Retz [1], fut le cent dixième et dernier évêque de Paris, nommé en 1598, et mort à Béziers, en 1622.



Après Mgr Henri de Gondi, évêque, le premier prélat que l'histoire nous montre investi de la *dignité archiépiscopale,* à Paris, est :

1° François de Gondi, né en 1584, nommé en 1623 et mort en 1654. En 1628, le cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII, fait ériger Paris en province ecclésiastique; il y fait transporter régulièrement le siége archiépiscopal qui, jusqu'à cette époque, avait été établi à Sens, et dont le siége de Paris était suffragant.

2° François-Paul *de Gondi,* cardinal de Retz, coadjuteur de son oncle en 1643, lui succéde en 1654. Il se démet dix ans après, et meurt à Paris, en 1679, âgé de soixante ans [2].

3° Pierre de Marca, ministre d'État, en 1658, est nommé à l'archevêché de Paris le 26 février 1664,

[1] Cardinal; les cardinaux composent le conseil et le sénat du pape. Ils sont les princes et les chefs de l'ordre ecclésiastique, et ont voix délibérative dans le conclave lors de l'élection du saint Père. Les cardinaux sont divisés en trois ordres, au nombre de soixante-dix, et forment ensemble le *Sacré Collége.*

[2] Un décret impérial du 24 août 1864 a donné le nom du cardinal de Gondi à l'une des voies nouvellement dénommées dans le douzième arrondissement de Paris, quartier Saint-Antoine.

mais il meurt le 20 juin suivant, avant d'avoir pris possession.

4° Hardouin de Péréfixe de Beaumont, précepteur de Louis XIV, en 1654, membre de l'Académie française, est appelé à l'archevêché de Paris, en 1664 et meurt en 1671.

5° François de Harlay de Chauvalon, archevêque de Paris en 1671, membre de l'Académie française, duc de Saint-Cloud, pair de France, meurt en 1695, âgé de soixante-dix ans, après avoir été désigné cardinal par le roi.

6° Louis-Antoine de Noailles, cardinal-archevêque de Paris, occupe le siége pontifical pendant trente-quatre ans, et meurt à l'âge de soixante-dix-huit ans, en 1729.

7° Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, des comtes de Marseille du Luc, commandeur de l'ordre du St-Esprit[1], archevêque de Paris en 1729, meurt en 1746.

8° Jacques de Bellefonds, archevêque de Paris en 1746, meurt le 20 juillet, même année.

9° Christophe de Beaumont du Repaire, né en 1703; évêque de Bayonne en 1741, archevêque de Vienne en 1745, archevêque de Paris en 1746, commandeur des ordres du roi, *rend une ordonnance le 11 septembre 1761, qui autorise l'abbé Martin, curé de Deuil, à opérer, en son église, la réversion des reliques de saint Eugène*[2]. Il meurt en 1781, âgé de soixante-dix-huit ans.

[1] L'*ordre du Saint-Esprit* fut institué par le roi Henri III, en 1579. Il était réservé aux familles à trois quartiers de noblesse. Les insignes consistaient en un collier d'or, composé de fleurs de lis, porté sur un manteau de velours richement brodé d'ornements allégoriques; les membres de l'ordre portaient le cordon bleu.

[2] Voir la relation de cette cérémonie, page 80, 1re partie.

10° Antoine-Éléonore-Léon Leclerc de Juigné, nommé au siége de Paris en 1781, démissionnaire lors du concordat de 1801, chanoine du chapitre impérial de Saint-Denis [1] en 1806, meurt en 1811,

11° Jean-Baptiste Gobel, né à Thann (Alsace) en 1727, évêque de Lydda *in partibus* en 1772; évêque constitutionnel de Paris en 1791, meurt sur l'échafaud, le 13 avril 1794.

12° Jean-Baptiste Roger, évêque constitutionnel de Belley en 1791, évêque de Paris en 1798, donne sa démission en 1801, et meurt quelques années après à Besançon.

13° Jean-Baptiste de Belloy, évêque de Glandève en 1752, évêque de Marseille en 1755, démissionnaire en 1801 ; archevêque de Paris et sénateur en 1802, nommé cardinal en 1803, l'un des prélats qui reçut, le premier, les insignes de grand'croix de la Légion d'honneur, après la création de l'ordre, par Napoléon Ier, en 1802 [2]. Il meurt, en 1808, âgé de quatre-vingt-un ans.

[1] *Un chapitre* est une assemblée d'ecclésiastiques ou communauté de religieux formant une abbaye, un prieuré ou autre maison conventuelle, desservant une église, une cathédrale ou une collégiale, qui se réunissent pour délibérer des affaires soumises à leur examen et à leur jugement. Les chanoines composant le chapitre assistent à l'*office canonial,* c'est-à-dire qu'ils chantent chaque jour et à heures fixes, l'office complet, selon les règles du Missel. Le chapitre de Saint-Denis spécialement, est chargé de prier pour le repos de l'âme des rois de France, dont les corps sont déposés dans les caveaux de l'antique abbaye.

[2] *La Légion d'honneur* fut créée par Napoléon Ier, alors premier consul, le 29 floréal an X (19 avril 1802), pour récompenser les services à la fois militaires et civils. — La Légion, disait l'Empereur, doit appartenir à tous ceux qui honorent leur pays, ou qui contribuent à sa gloire et à sa prospérité.

Confondus dans un même sentiment de reconnaissance publique et ho-

14° Siffrein Maury, cardinal-archevêque de Paris, nommé en 1810 par Napoléon, administre le diocèse jusqu'en 1815 sans avoir obtenu ses bulles; il meurt en 1817, à Rouen, après être rentré dans les bonnes grâces du souverain pontife.

15° Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, né à Paris en 1736, coadjuteur de Reims en 1766, archevêque titulaire en 1777 ; commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, pair de France, grand aumônier, cardinal-archevêque de Paris en 1817, meurt en octobre 1821, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

16° Hyacinthe-Louis de Quélen, archevêque de Paris en 1821, pair de France en 1822, sous Louis XVIII; traverse la révolution de 1830, et meurt en 1839, à l'âge de soixante et un ans.

norés d'une même distinction, la même décoration doit être donnée et comprendre toutes les illustrations, soit dans l'art militaire, soit dans l'ordre civil.

La croix porte pour devise : *Honneur et Patrie*. Les héritiers présomptifs de la couronne sont investis de droit des insignes de grand'croix de l'ordre.

L'ordre royal et militaire de saint Louis fut créé par édit de Louis XIV, du 6 avril 1693, pour honorer les services militaires des officiers de ses troupes, et placé sous l'invocation du saint roi Louis IX, qui mourut de la mort des braves. Cet ordre fut modifié, puis supprimé par diverses décisions, savoir : par décret de la Convention, en 1792, et ordonnances royales des 21 février 1831 et 6 août 1832. La croix portait une devise que le roi avait chargé Boileau, historiographe de France, de composer :

Bellicæ virtutis præmium.

« Récompense des braves. »

Voir : *Moniteur* du 8 mai 1863. Rapport très-complet fait au Sénat sur l'ordre de la Légion d'honneur et l'ordre militaire de Saint-Louis, à l'occasion d'une pétition de M. le vicomte de Lalot, demandant le rétablissement de *la croix de Saint-Louis*. (M. Larabit, sénateur, rapporteur.)

17° Denis-Auguste Affre succède à Mgr de Quélen en 1840; frappé d'une balle aux barricades du faubourg Saint-Antoine, le 25 juin 1848, il succombe aux suites de sa blessure le 27 juin suivant[1].

18° Marie-Dominique-Auguste Sibour, évêque de Digne en 1839; nommé archevêque de Paris, par arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du 15 juillet 1848, assistant au trône pontifical, sénateur, officier de la Légion d'honneur, meurt assassiné, le 3 janvier 1857, dans l'église Saint-Étienne du Mont, où il officiait pontificalement, le jour de la fête de sainte Geneviève.

19° François-Nicolas-Madeleine Morlot, né à Langres le 28 décembre 1795, évêque d'Orléans le 10 mars 1835, archevêque de Tours en 1842; est nommé cardinal-archevêque de Paris le 24 janvier 1857, grand aumônier de l'Empereur, membre du conseil privé, sénateur, primicier du chapitre impérial de Saint-Denis, *président du comité central des salles d'asile de France*, président du conseil supérieur de la *Société du Prince Impérial*[2], PRÊTS DE L'ENFANCE AU TRAVAIL, grand officier de l'ordre de la Légion d'honneur; il meurt à Paris, le 29 décembre 1862, à l'âge de soixante-sept ans.

20° Mgr Georges Darboy, évêque de Nancy, exécu-

[1] Un décret du 24 août 1864 a donné le nom du prélat martyr à l'ancienne rue d'Alger, dans le dix-huitième arrondissement de Paris (ancien Montmartre).

[2] Cette société a été formée et approuvée par décision de Sa Majesté l'Impératrice en date, au palais des Tuileries, du 26 avril 1862. Elle a pour but de venir en aide, par DES PRÊTS D'ARGENT, aux *ouvriers* honnêtes et laborieux.

teur testamentaire de Mgr Morlot, archevêque de Paris, nommé grand aumônier de l'Empereur le 10 janvier 1863, et élevé à la dignité de sénateur le 5 octobre 1864, est chargé aujourd'hui de l'administration du diocèse de Paris.

Dans sa juridiction figurent, comme suffragants, NN SS. les évêques de Chartres, Meaux, Orléans, Blois et *Versailles*.

CHAPITRE XII ET DERNIER.

ANNEXION CIVILE, LOI DU 3 JUILLET 1861. — EXTENSION DE LA JURIDICTION SPIRITUELLE DE L'ÉGLISE DE GROSLAY, DÉCRET DU 25 OCTOBRE 1862. — ORDONNANCE ÉPISCOPALE DU 20 NOVEMBRE SUIVANT. — ADOPTION DE LA LITURGIE ROMAINE ET DU RITE ROMAIN DANS LE DIOCÈSE.

Changement de circonscription paroissiale.

Le principe de la nécessité du culte religieux dans les grands centres de population une fois reconnu, conduit inévitablement à admettre celui de la multiplication des paroisses, ou de leur changement de circonscription, ou bien encore à la nécessité d'une appropriation en harmonie avec les besoins moraux des masses.

En effet, un changement de délimitation pratiqué

et mis en action avec la connaissance bien exacte des ressources des localités peut satisfaire aux mêmes besoins moralisateurs, sans entraîner forcément l'édification ou la formation de nouvelles églises.

A Paris, la création de nouvelles paroisses, combinée avec le remaniement raisonné de leur circonscription entrepris et mis en pratique sous l'épiscopat de Mgr Sibour, était motivée par l'accroissement de la population parisienne et avait sa raison d'être : c'était une nécessité reconnue par le gouvernement, à laquelle le souverain pontife, dans un mandement spécial de 1856, avait donné les plus vifs encouragements, c'était donc le vœu de S. S. Pie IX et celui de l'Empereur, offrant d'inappréciables avantages au point de vue religieux, et aussi au point de vue politique et social, car en moralisant les masses, on arrive à produire de bons citoyens. Dans les villages où la population augmente et dont l'importance tend à s'accroître tous les jours, les mêmes besoins se sont fait sentir, et quand à défaut d'églises nouvelles, qu'on ne peut édifier faute d'argent, on obtient un résultat identique en rapprochant les fidèles des églises, n'est-ce pas atteindre le même but?

C'est ce que l'autorité supérieure a compris et a fait consacrer tout récemment, par la loi du 3 juillet 1861, au profit des habitants du hameau de la Rue, voisin du village de Groslay. Il ne sera pas sans intérêt de lire, à cette occasion, à l'appui de ce que nous venons de dire, l'extrait de l'exposé des motifs et du rapport de la commission du Corps législatif sur cette loi, et de voir aussi les plans, que nous joignons ci-après.

La partie sud du village de Montmorency, déshéritée

du voisinage de l'église, du chef-lieu de canton, en a été détachée pour être réunie à celle établie dans le village de Groslay dont elle touche, pour ainsi dire, le chevet; en effet, l'église de Groslay, bâtie sur le point culminant de la commune, touche à l'extrémité inférieure du territoire de Montmorency. Or la loi du 3 juillet 1861, combinée avec le décret impérial du 25 octobre 1862, et l'ordonnance épiscopale donnée à Versailles le 20 novembre suivant, en réunissant ces deux points extrêmes, ont rendu un véritable service à la fois administratif et religieux. Puis, après la loi et les décrets qui ont créé et nommé cette nouvelle voie si vivement désirée, un arrêté municipal, approuvé par M. le comte de Saint-Marsault, préfet de Seine-et-Oise, en a réglé les divisions et le numérotage [1].

Ces mesures utiles et protectrices des intérêts de chacun ont eu pour résultat de répondre à un véritable besoin, et de résoudre le problème de la multiplication des paroisses, fondée sur l'accroissement des populations sans avoir recours à la création d'une nouvelle église, et par suite sans dépenses.

Les habitants annexés ont été heureux de venir se déclarer tributaires et fidèles de la paroisse de Groslay: le fait était, d'ailleurs, déjà consacré par l'usage, et les larges proportions de la belle église Saint-Martin, dont

[1] Voir les Annexes, à la fin du vol., pages 206 et suivantes :
Loi du 3 juillet 1861 et son exposé des motifs;
Décret du 25 octobre 1862;
Ordonnance épiscopale du 20 novembre suivant;
Arrêté municipal du 31 octobre 1863;
Les plans.

nous venons de donner l'histoire et la description, étaient favorables à ce changement et tout à fait suffisantes pour en rendre l'exécution facile.

La loi, d'une part, et le décret impérial, de l'autre, n'ont fait, à vrai dire, qu'opérer une restitution; car la partie méridionale de la commune de Montmorency appelée : *la Rue,* ou prolongement de la rue des Gallerands, était autrefois, d'après l'abbé Le Bœuf[1], une dépendance, ou plutôt un faubourg de Groslay ; on venait de Montmorency à l'église de Saint-Martin-les-Groslay « *ouïr la messe les dimanches et jours de fête.* » Les auteurs nous apprennent que l'église de Montmorency, d'une création beaucoup moins ancienne que celle de Groslay, fut terminée vers l'an 1563, sous Guillaume de Montmorency, et que son vocable : *Saint-Martin,* fut emprunté au titre de l'église de Groslay, qui le possédait depuis des temps fort reculés.

La cure de Groslay, aujourd'hui confiée à l'administration pastorale de M. l'abbé Mitouard, a été aussi empressée à accueillir ses nouveaux paroissiens que ceux-ci ont été satisfaits et reconnaissants de cette adoption à la fois civile et religieuse[2].

Enfin, l'unité liturgique, recommandée par le Saint Père Pie IX, c'est-à-dire le remplacement du rite parisien en France par le rite romain[3], comme mode uniforme,

[1] L'abbé Le Bœuf, tome III.

[2] Voir aux Annexes la loi et l'exposé des motifs, pages 206 et suivantes.

Rite, en latin, *ritus*, veut dire usage, cérémonie selon un ordre prescrit; on dit : *ritè* ou *rectè*, pour exprimer ce qui est bien fait, ce qui est fait selon l'ordre et la règle.

après avoir été admis en principe dans le diocèse de Paris, a gagné progressivement, sous l'épiscopat de Mgr Mabille, presque toute l'étendue du diocèse de Versailles. Il est adopté aujourd'hui dans l'église de Groslay, et le nouveau Paroissien romain, publié sous l'approbation accordée par S. Em. le cardinal Donnet, archevèque de Bordeaux, à la date du 18 mai 1853, est entre les mains de tous les habitants de la paroisse.

Ainsi a été résolu, nous le répétons, par l'annexion ou par le changement de circonscription, ce qui est la même chose, le problème de la multiplication des églises, au moyen d'une disposition législative.

Cette œuvre rationnelle, véritable rétablissement de l'ancien état de choses, plus vivement désirée encore par les adoptés que par les adoptants, s'est donc réalisée dans la commune de Groslay, et a été complétée au profit de l'ancien hameau de la Rue, par une loi, deux décrets et un arrêté municipal [1].

Enfin, comme nouvelle faveur, à l'occasion de la fète du 15 août, et par décision de S. Exc. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, les portraits de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice ont été adressés au maire de Groslay, pour être placés dans la salle des délibérations du conseil municipal.

Les comptes rendus de ces faits, relativement considérables pour un simple village, ont été donnés par le journal de l'arrondissement de Pontoise, dans ses nu-

[1] Voir aux Annexes, pages 206 et suivantes.

méros du 13 novembre 1862 et du 18 août 1864, de la manière suivante :

Décret complémentaire de la loi du 3 juillet 1861.

« Par décret impérial rendu au château de Saint-Cloud, le 15 octobre 1862, sur le rapport de S. Exc. M. Rouland, ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes :

» Le hameau de la Rue, dépendant de la commune de Groslay (Seine-et-Oise), et dénommé aujourd'hui rue Comartin, aux termes d'un premier décret du 18 juin dernier,

» A été distrait de la paroisse de Montmorency et réuni à celle établie dans la commune de Groslay, à laquelle il avait été précédemment annexé, pour le civil, par la loi du 3 juillet 1861. »

(*Écho pontoisien*, 13 novembre 1862.)

FÊTE DE L'EMPEREUR

Célébrée à Groslay le 15 août 1864, et inauguration des portraits de Leurs Majestés Impériales.

« Chaque année, à la fête de l'Empereur, des tableaux sont envoyés par l'administration des beaux-arts, soit aux églises, soit aux communes des départements, à titre de dons et de souvenirs.

» La commune de Groslay, près Montmorency, vient d'être l'objet, à l'occasion du 15 août, d'une faveur toute particulière : elle a reçu, de S. Exc. le ministre de la maison de l'Empereur, les portraits richement encadrés de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, gravés d'après le tableau original de Wintheralter.

» De plus, sur le rapport de S. Exc. le marquis de Flahaut, grand chancelier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, l'Empereur a daigné accorder un brevet de pension viagère à un

ancien militaire, malade, qui comptait de longs et anciens services pendant les guerres du premier Empire.

» Cette double munificence a été accueillie avec enthousiasme par la population.

» Lundi 15 août, après le *Te Deum,* et après avoir passé la revue de la subdivision des sapeurs-pompiers de la commune, M. Gérard, adjoint, suppléant M. le maire de Groslay, empêché, a profité de la circonstance pour remettre au titulaire du brevet de pension viagère, en présence des autorités assemblées, la lettre du grand chancelier, qui lui donnait avis de la décision, puis il s'est rendu l'interprète des sentiments de reconnaissance et de fidélité de ses administrés pour l'Empereur et la famille impériale.

» Aussitôt après, le défilé a eu lieu au cri répété de : Vive l'Empereur ! »

(*Écho pontoisien,* journal de l'arrondissement de Pontoise, 18 août 1864.)

ANNEXES.

LOI DU 3 JUILLET 1861, SUIVIE DE L'EXTRAIT DE L'EXPOSÉ DES MOTIFS ET DU RAPPORT DE LA COMMISSION AU CORPS LÉGISLATIF. — DÉCRET IMPÉRIAL DU 25 OCTOBRE 1862. — ORDONNANCE ÉPISCOPALE RENDUE A VERSAILLES LE 20 NOVEMBRE SUIVANT. — ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 1863.

I.

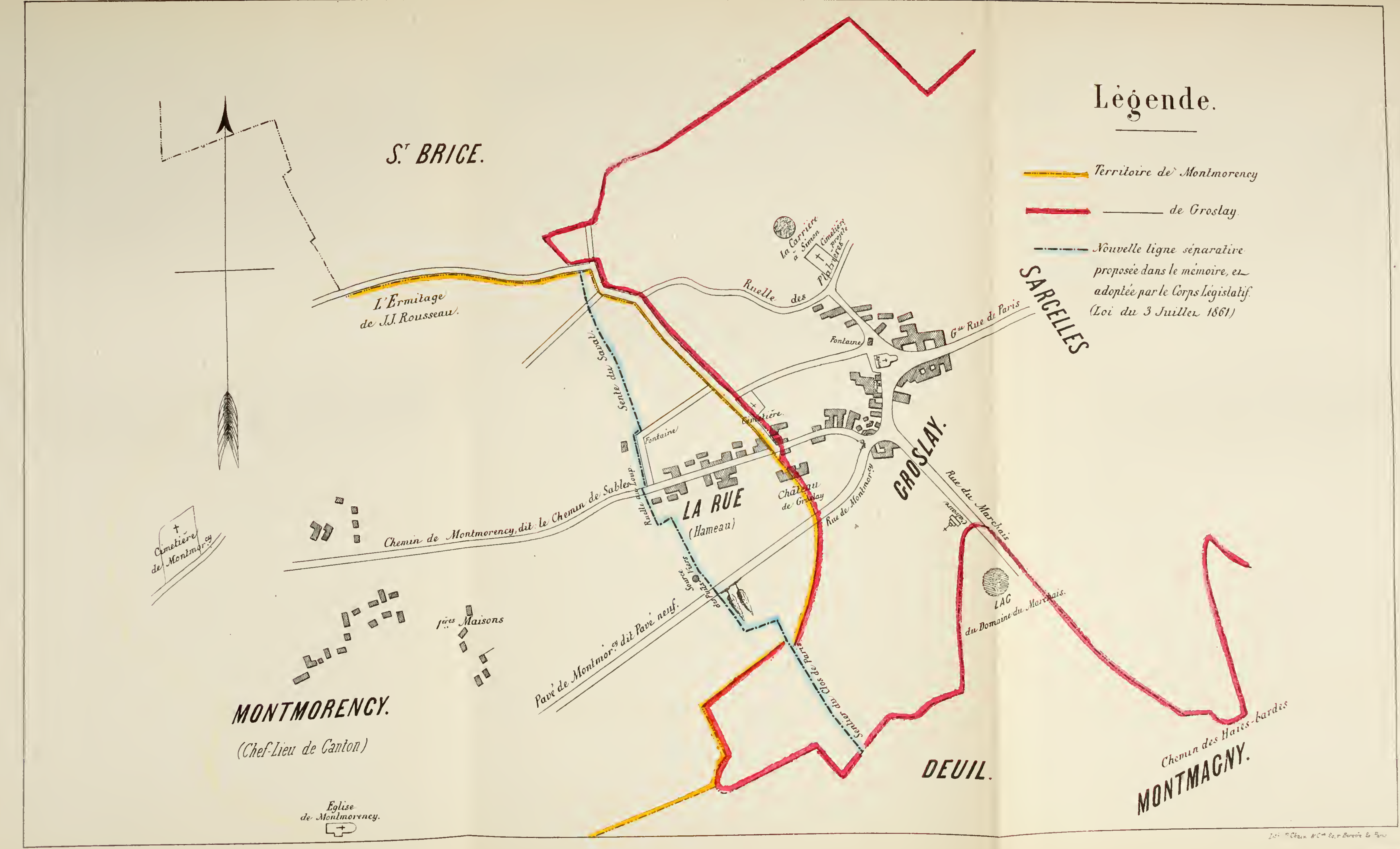
LOI.

(Extrait du procès-verbal du Corps législatif.)

Art. 1er. — La limite entre les communes de Montmorency et de Groslay, canton de Montmorency, arrondissement de Pontoise, département de Seine-et-Oise, est fixée conformément à la ligne teintée en *bleu*, sur le plan annexé à la présente loi.

En conséquence, les territoires compris entre cette ligne et l'ancienne limite sont distraits, savoir :

Ceux situés au sud de la ligne bleue de la commune de Montmorency, pour être réunis à la commune de Groslay, et ceux situés au nord de la commune de Groslay, pour être réunis à la commune de Montmorency.



Légende.
Territoire de Montmorency
de Groslay
Nouvelle ligne séparative proposée dans le mémoire, et adoptée par le Corps Législatif (Loi du 3 Juillet 1861)
St BRICE.
SARCELLES
GROSLAY.
LA RUE (Hameau)
MONTMORENCY. (Chef-Lieu de Canton)
DEUIL.
MONTMAGNY.
L'Ermitage de J.J. Rousseau.
Sente du Saval
Ruelle des Plâtrières
Gde Rue de Paris
Fontaine
Cimetière
Château de Groslay
Rue de Montmorency
Rue du Marchais
Chemin de Montmorency, dit le Chemin de Sablez
Ruelle du Loup
Cimetière de Montmorcy
Pavé de Montmorcy dit Pavé neuf.
Sentier du Clos de Paris
LAC du Domaine du Marchais.
Chemin des Haies-bardes
Eglise de Montmorency.
La Carrière à Simon
Cimetière projeté
1res Maisons

Art. 2. — Les dispositions qui précèdent auront lieu sans préjudice des droits d'usage ou autres qui peuvent être respectivement acquis.

Les autres conditions ou distractions prononcées seront, s'il y a lieu, déterminées par un décret de l'Empereur.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 17 juin 1861.

Le président,
Signé : C. de Morny.

Les secrétaires,
signé : Vernier, comte Joachim Murat, de Saint-Germain, comte le Pelletier d'Aulnay.

Extrait du procès-verbal du Sénat.

Le Sénat ne s'oppose pas à la promulgation de la loi relative à une délimitation de commune dans le département de Seine-et-Oise.

Délibéré et voté en séance, au palais du Sénat, le 24 juin 1861.

Le président,
Signé : Troplong.

Les secrétaires,
Signé : A. Dariste, O. de Barral
baron T. de Lacrosse.

Vu et scellé du sceau du Sénat,

Le sénateur-secrétaire,
Signé : baron T. de Lacrosse.

Mandons et ordonnons que les présentes, revêtues du sceau de l'État, et insérées au *Bulletin des lois,* soient adressées aux cours et tribunaux et aux autorités administratives, pour qu'ils les inscrivent sur leurs registres, les observent et les fassent observer, et

notre ministre secrétaire d'État au département de la justice est chargé d'en surveiller la publication.

Fait au palais des Tuileries, le 3 juillet 1861.

Signé : NAPOLÉON.

Vu et scellé du grand sceau,
Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice,
Signé : DELANGLE.

Par l'Empereur :
Le ministre d'État,
Signé : A. WALEWSKI.

Extrait de l'exposé des motifs de la loi qui précède et du rapport de la Commission au Corps législatif, des 28 mai 1861 et 12 juin suivant.

Le hameau de la Rue, commune de Montmorency, forme une portion de territoire, où se trouve des habitations, qui n'est que la prolongation de la principale rue de la commune de Groslay.

La réunion de ce hameau au territoire de cette dernière commune a été demandée tant par les habitants de Groslay que par ceux du hameau lui-même, objet de l'annexion.

Cette demande, parfaitement réalisable d'ailleurs, a été soumise à une instruction régulière et complète.

Le vœu des populations manifesté par les enquêtes et par la Commission syndicale, les avis conformes du conseil général de Seine-et-Oise et des autorités administratives et financières, ne permettaient pas de douter des avantages de la mesure proposée.

Enfin les habitants du hameau de la Rue, eux-mêmes, entendus dans l'information, ont été unanimes pour l'appuyer, la solliciter même, au triple point de vue administratif, religieux etscolaire.

C'est dans cette position que l'affaire a été portée au conseil d'État, devant la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes; cette section était alors présidée par l'honorable M. Boinvilliers, ancien bâtonnier, ancien député de la Seine, et qu'un décret du 5 octobre 1864 vient d'élever à la dignité de sénateur. Après un examen attentif, le conseil d'État, par l'organe de M. le vicomte de Cormenin, son rapporteur, a soumis le projet de loi, dont le texte précède, avec son exposé des motifs du 28 mai 1861, aux délibérations du Corps législatif.

La Commission n'a pas été moins explicite dans son rapport du 12 juin suivant, présenté par M. le général Perrot, député, président et rapporteur.

« Le hameau de la Rue, a-t-il dit, touche sans interruption par ses premières maisons aux dernières habitations de Groslay; il peut être considéré comme en faisant partie intégrante; les relations de sa population sont toutes avec Groslay : ainsi elle fréquente l'église, les écoles et la salle d'asile; elle fait usage assidu du lavoir public et de l'abreuvoir; les pauvres du hameau sont secourus par le bureau de bienfaisance de Groslay, et ses malades sont visités par le curé de cette commune. »

Les habitants du hameau de la Rue ont justifié leur demande, et ils ont fait remarquer :

Que leurs rapports quotidiens pour l'état civil, l'instruction des enfants et les devoirs religieux, étaient plus faciles et plus immédiats avec la commune de Groslay, à laquelle le hameau confine sans interruption, qu'avec Montmorency, du clocher duquel ils sont éloignés de près de 2 kilomètres, ainsi que le plan des territoires l'indique.

La Commission a donc été d'avis de proposer au Corps législatif l'adoption du projet de loi dont les dispositions précèdent[1].



Un décret, le conseil d'État entendu, signé au palais de Saint-Cloud le 25 octobre 1862, suivi d'une ordonnance épiscopale donnée à Versailles par Mgr Mabille, le 20 novembre même année, ont complété la mesure adoptée par le Corps législatif, en établissant pour le spirituel, dans la commune de Groslay, une circonscription nouvelle et conforme à celle indiquée pour le civil par la loi du 3 juillet 1861.

[1] Les différences matérielles résultant de l'annexion prononcée ont été sans importance réellement appréciables.

Ainsi, Montmorency a donné : 109 habitants, environ 25 hectares de terres, et 29 francs de centimes additionnels, soit au total, 60 francs environ d'impôts.

Ces minimes avantages n'ont pas été compensés par les nouvelles charges administratives incombant à Groslay par suite du changement de limites, et de son côté cette dernière commune a, en outre, abandonné en échange à Montmorency, environ 6 hectares de son territoire.

II.

Décret impérial du 25 octobre 1862.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes,

La section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes de notre conseil d'État entendue,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. — Le hameau de la Rue, dépendant de la commune de Groslay, canton de Montmorency, arrondissement de Pontoise, département de Seine-et-Oise,

Est distrait de la paroisse de Montmorency et réunie à celle établie dans la commune de Groslay, à laquelle il a été précédemment réuni, pour le civil, par la loi du 3 juillet 1861.

Art. 2. — Notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 25 octobre 1862.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes,

Signé : Roulland.

Pour ampliation :

Le chef de division de l'administration des cultes,

Signé : V. Hamille.

Pour copie conforme :

Le secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Oise,

Signé : Duvergier.

Pour copie conforme :

Le sous-préfet de l'arrondissement de Pontoise :

Signé : Saint-Ollon Filhon.

III.

Ordonnance épiscopale rendue le 20 novembre 1862 par Mgr Mabille, évêque de Versailles.

Nous, Jean-Pierre Mabille, par la miséricorde divine, la grâce du Saint-Siége apostolique, évêque de Versailles,

Vu la loi du 3 juillet 1861, qui modifie les délimitations respectives des communes de Montmorency et de Groslay;

Vu la demande à nous adressée, le 12 octobre suivant, au nom des habitants, par M. le maire de la commune de Groslay, à l'effet d'obtenir que la circonscription actuelle de l'une et de l'autre paroisse soit limitée pour le spirituel, conformément aux dispositions civiles adoptées et sanctionnées par ladite loi;

Vu le décret du 25 octobre 1862, qui modifie la circonscription des deux paroisses, conformément à la susdite demande;

Considérant que, dans le cas prévu, il est réellement avantageux aux deux paroisses intéressées que la délimitation paroissiale soit la même que la délimitation communale ;

Avons ordonné :

Art. 1er. — La circonscription ecclésiastique des paroisses de Montmorency et de Groslay sera désormais la même que celle adoptée et sanctionnée par la loi du 3 juillet 1861, pour la circonscription civile des deux communes.

En conséquence, le hameau de la Rue est distrait de la paroisse de Montmorency et demeure réuni à celle de Groslay.

Art. 2. — Copie de la présente ordonnance sera expédiée à MM. les curés de Montmorency et de Groslay, qui en donneront lecture au prône à leurs paroissiens.

Art. 3. — La même ordonnance sera transcrite sur le registre paroissial de chaque église et conservée dans les archives de la paroisse.

Donné à Versailles, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire général de l'évêché, le 20 novembre 1862.

Signé : † PIERRE, *Évêque de Versailles.*

Le secrétaire général :
Signé : Morel.

IV.

Arrêté municipal du 31 octobre 1863, approuvé à Versailles le 23 novembre suivant.

Nous, maire, etc.

Vu la loi du 16-24 août 1790, le décret du 15 pluviôse an XIII, l'ordonnance du 23 avril 1823;

Vu la loi du 18 juillet 1837, sur l'administration municipale qui détermine les attributions des maires,

Vu la délibération du 12 juillet 1863, concernant la dénomination des rues et la révision du numérotage des maisons de la commune;

Considérant que pour procéder à cette opération, il convient de changer le système et le mode anciennement adoptés, et qui consistaient à prendre les champs, point essentiellement mobile, comme point de départ du numérotage;

Que l'église, comme point immuable et fixe, doit être adoptée;

Que là, doivent prendre naissance toutes les séries de numéros qui rayonneront de cet axe dans les différentes rues de la commune;

Que la dépense à faire pour ces travaux a été prévue et votée par le conseil municipal, et qu'il rentre dans les attributions du maire d'en surveiller et d'en diriger l'exécution;

Arrêtons :

ART 1er. — Le numérotage des maisons de la commune de Groslay prendra désormais pour point de départ l'église.

En conséquence, les séries de numéros et avec elles les noms des rues, commenceront et partiront de ce point fixe pour s'étendre vers les champs, par l'addition progressive des numéros nouveaux, au fur et à mesure des constructions nouvelles qui pourront s'élever dans l'avenir.

ART. 2. — L'opération du numérotage sera exécutée par les soins de l'autorité municipale; aucun changement ne pourra y être apporté sans son autorisation spéciale.

ART. 3. — Toutes déclarations et certificats nécessaires seront délivrés à la mairie pour faciliter les mutations et changements de désignations à opérer sur les titres de propriété, par suite et en exécution du présent arrêté.

Fait en mairie, à Groslay, le 31 octobre 1863.

Le Maire :

Signé : OCTAVE COMARTIN.

Vu pour être mis à exécution, conformément à la décision de M. le préfet de Versailles, en date du 23 novembre 1863.

A Pontoise, le 26 novembre 1863.

Le sous-préfet :

Signé : SAINT-O. FILHON.

Reçu à la sous-préfecture, à Pontoise, le 16 novembre 1863.

Le sous-préfet :

Signé : SAINT-O. FILHON.

TABLEAU

EXTRAIT

DES CHARTES

DE LA COMMUNE ET DE L'ÉGLISE.

1160. La fondation de l'église de Groslay date du milieu du règne de *Louis VII* dit *le Jeune* (XIIe siècle).

1186. Sous *Philippe-Auguste* elle fut donnée aux moines du prieuré de Deuil, par *Maurice de Sully, évêque de Paris*. — Jusqu'en 1729 elle resta placée sous la juridiction de ce couvent. Aujourd'hui la cure de Groslay relève du doyenné de Montmorency et de l'évêché de Versailles.

1420. Sous *Charles VII*, au XVe siècle, l'église est consacrée par *Mgr Guillaume Chartier, évêque de Paris*.

1542. La nef du couchant et l'abside du sanctuaire sont construites sous le règne de *François Ier* et de *Henri II,* et l'église terminée.

1542. Vers la même époque, le portail qui existait sous le buffet d'orgues est supprimé, et cette partie de l'église, ainsi tronquée, est transformée telle qu'elle est restée de nos jours.

Les vitraux représentent trois époques :

1180. 1re ÉPOQUE. — *Histoire des Martyrs* et leurs légendes, côté du couchant (XIIe siècle).

1420. 2e ÉPOQUE. — *La Vie de saint Martin,* chapelle du levant, et ses légendes (XVe siècle).

1577. 3e ÉPOQUE. — Les épisodes de la *Naissance du Sauveur* et autres sujets, donnés à l'église par *M. de Montéléon* au XVIe siècle (chapelle de la Vierge).

1780. Fondation et cénotaphe de *M. Achille Beuvin du Vaudier*, gravé sur marbre, dans la chapelle du couchant.

1783. Sous l'administration de *M. Denis Beaugrand*, *syndic perpétuel,* a lieu la bénédiction de la cloche par *M. l'abbé Robaille*, curé; elle est présentée au baptême par *Mgr de Bourbon, prince de Condé,* ayant pour mandataire *M. Gobert,* avocat au Parlement, et *dame Antheaume,* son épouse.

PÉRIODE MODERNE.

1817. Construction, dans la Grande-Rue, du bâtiment des écoles, par *les familles Treuttel et Würtz*, alors propriétaires du château de Groslay.

1818. Reconstruction et restauration complète de l'abside du levant (chapelle de la Vierge), par l'administration municipale.

1821-25. Donation, par *les familles Comartin et Lemaire,* d'un terrain rue du Champ-d'Asile et ruelle Roger, destiné à la formation d'un nouveau cimetière.

1827. *Ordonnance royale du 3 janvier,* qui autorise un échange pour le percement d'une rue d'isolement touchant le bas de l'église (cour du Rocher).

1836. Achat d'une propriété attenant aux écoles pour l'établissement d'une mairie, d'un presbytère et autres dépendances municipales (Grande-Rue et cour du Rocher).

1844. 21 octobre. — Achat par la commune du *lac du Marchais.* (Sépulture de saint Eugène.)

1852. Fondation d'une salle d'asile par *la famille Constant de la Chaussée*[1].

1856. *Décret du 19 janvier,* qui autorise un emprunt destiné au pavage général des rues de la commune.

1857. Reconstruction et agrandissement de la sacristie par la fabrique, sous l'administration de *M. l'abbé Mitouard,* curé.

—※—

1858. Ouverture, sur la Grande-Rue, d'une porte officielle pour la mairie, et restauration complète de la salle des délibérations.

1858-59. 9 août. — Canalisation des rues de la commune pour l'introduction des eaux de Seine, venant d'Épinay. — Construction d'une deuxième fontaine en face de la rue de Saint-Brice.

[1] Cette fondation est desservie par les sœurs de la communauté de la Sainte-Enfance de Versailles. La salle d'asile, maison modèle, est confiée, depuis sa création, au zèle intelligent et éprouvé de la sœur Valentine, directrice.

1859. 10 juillet. — Armement en mousquetons de gendarmerie de la subdivision des sapeurs-pompiers de la commune, commandée par *M. H. Barrez,* lieutenant, et *M. Réné Regnouard,* sous-lieutenant.

1861. *Loi du 3 juillet,* qui distrait le hameau de *La Rue* de la commune de Montmorency, et qui le réunit à Groslay.

1863. 6 septembre. — Baptême de la cloche, sous le patronage de *M. Gérard, adjoint au maire,* parrain, et de *dame veuve Balthazard Rigault, née Beaugrand,* marraine.

Restauration du buffet d'orgues, tenu par le jeune Emery.

1864. 15 août. — Inauguration des portraits de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, adressés par *S. Exc. le maréchal Vaillant,* ministre de la maison de Sa Majesté et des Beaux-Arts, au maire de Groslay.

— Mission pour le *temps de l'Avent,* par le révérend père *Louis-Antoine,* de l'ordre des Frères mineurs capucins (de Versailles).

— 15 décembre. — Établissement d'appareils pour l'éclairage public des rues et places de la commune, par le système de MM. Blazy et Luchaire, brevetés.

— Translation du cimetière rue de la Fontaine prolongée, au lieu dit : la Carrière à Simon. (Décret impérial du 28 décembre 1864.)

FIN.

TABLE GÉNÉRALE.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE DE SAINT EUGÈNE.

DEUXIÈME PARTIE.

ARCHÉOLOGIE.

FIN DE LA TABLE.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DE NAPOLÉON CHAIX ET Cᵉ, RUE BERGÈRE, 20. — 11394.




GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01409 8749

